



HAL
open science

LA GAVOTE (Brignoles - Var)

David Baldassari, Julien Collombet, Émilie Porcher

► **To cite this version:**

David Baldassari, Julien Collombet, Émilie Porcher. LA GAVOTE (Brignoles - Var). Archeodunum. 2011. hal-04233619

HAL Id: hal-04233619

<https://hal.science/hal-04233619v1>

Submitted on 9 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport final d'Opération d'Archéologie Préventive

Volume I/III – Texte

Caissargues, octobre 2011

RÉGION PACA-DÉPARTEMENT DU VAR (83)

LA GAVOTE

BRIGNOLES - VAR



Code INSEE : 83 023
Code opération Patriarche : 83 023 0061
Arrêté de prescription : n° 1540
Arrêté de désignation : n° 5437

Sous la direction de **DAVID BALDASSARI**

Ministère de la culture et de la communication
Préfecture de la région PACA
Direction des Affaires Culturelles
Service Régional de l'Archéologie
Archeodunum
Société de Canal de Provence



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Avertissement

*Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10)
Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.*

LA GAVOTE (Brignoles - Var)

Rapport d'Opération d'Archéologie Préventive

Illustration de couverture: Vue générale de l'emprise de fouille (PN 830230061 - 1091).

Sous la direction de
David Baldassari

Rédaction
David Baldassari
Julien Collombet

Avec les contributions de
Julien Collombet et Emilie Porcher

Mise en page
Luc Freymond

Sommaire

Volume I – Texte

Données administratives, techniques et scientifiques	7
Arrêté de prescription n° 10-101	13
Cahier des charges	15
Arrêté de désignation du responsable scientifique n° 2010-1142	18
Projet scientifique et technique (PSTI)	19
1. Introduction	29
1.1 Circonstances de l'intervention	29
1.2. Contexte géographique (fig. 1 à 5)	29
1.3. Problématique de l'intervention	29
1.4. Contexte archéologique (fig. 6)	30
1.4.1 La protohistoire	30
1.4.2. L'Antiquité	30
1.5. Déroulement et méthodologie de l'intervention	31
1.5.1. Déroulement	31
1.5.2. Méthodologie	31
1.5.2.1. Décapage	31
1.5.2.3. Fouille	32
2. Description des vestiges archéologiques (fig. 9 et 10)	33
2.1. Stratigraphie générale du site (fig. 11)	33
2.2. Une fosse de La Tène finale (fin II ^e s. – première moitié I ^{er} s. av. J.-C.) (fig. 9 et 10)	33
2.3 Une occupation du Haut-Empire (seconde moitié du I ^{er} - début du II ^e siècle)	34
2.3.1. La rue (fig. 15 et 10)	34
2.3.2. Le bâtiment B (fig. 15 et 10)	35
2.3.2.1. La grande pièce (2B + 2C) (fig. 15 et 10)	35
2.3.2.2. La pièce 2B (fig. 15 et 10)	36
2.3.2.3. La pièce 2C (fig. 15 et 10)	38
2.3.2.4. La Pièce 2E (fig. 15 et 10)	40
2.3.2.5. Des espaces ouverts? Les secteurs 2D et 2F (fig. 15 et 10)	41
2.3.3. Le bâtiment A (fig. 15 et 10)	43
2.3.3.1. La pièce 1B (fig. 15 et 10)	43
2.3.3.2. Un aménagement de tegulae. (fig. 39)	45
2.3.3.3. La pièce 1H (fig. 15 et 10)	45
2.3.3.4. La pièce 1C (fig. 15 et 10)	45
2.3.4. Les réaménagements affectant le bâtiment A	46
2.3.4.1. La pièce 1D	46
2.3.4.2. La canalisation CN1022 (fig. 15 et fig. 45 -1, 47, 48 - 1 et 2, fig. 49)	47
2.3.4.3. La pièce 1A et la pièce 1G (fig. 15 et fig. 10, fig. 37 - 1)	48

2.3.5. Au sud du bâtiment A : un espace de circulation et une cour.....	50
2.3.5.1. Un espace ouvert dans le quart sud-ouest ? (espace 1F) (fig. 15 et fig. 10)	50
2.3.5.2. L'espace 1E : un espace de circulation ? (fig. 10 et fig. 15)	51
2.3.5.3. Un remaniement de l'espace 1E ? (fig. 15 et fig. 60 - 2).....	51
2.4. Un fossé de drainage moderne (fig. 15, fig. 10 et fig. 61)	51
3. Etude du mobilier	53
3.1. La céramique	53
3.2. Un type de contenant spécifique : les <i>dolia</i> (Pl. 4).....	66
3.3. L' <i>Instrumentum</i> (fig. 62 et 63).....	67
3.4. Les monnaies	73
4. SYNTHÈSE	75
4.1. Une occupation du deuxième âge du Fer	75
4.2. Une occupation du Haut-Empire (seconde moitié du I ^{er} - début du II ^e siècle).....	75
4.3. Un fossé de drainage de l'époque moderne	79
5. Conclusion	81
Bibliographie	83

Volume II – Figures et planches

Liste des figures	90
Liste des planches	92
Figures	95
Planches	171

Volume III – Annexes

Annexe 1 : Inventaire des Unités stratigraphiques (US)	193
Annexe 1.1 : Inventaire des Unités stratigraphiques (US).....	193
Annexe 2. Inventaire des faits archéologiques	205
Annexe 3 : Inventaire du mobilier archéologique	215
Annexe 3.1 : Inventaire du mobilier céramique.....	215
Annexe 3.2 : Inventaire du mobilier métallique et de l' <i>instrumentum</i>	230
Annexe 3.3 Catalogue des monnaies	236

Annexe 3.4. Inventaire des matériaux de construction en terre cuite	238
Annexe 4. Inventaire des prélèvements.....	238
Annexe 5. Inventaire des documents photographiques	240
Annexe 6 : Inventaire des documents graphiques.....	250
Annexe 7. Inventaire des boîtes de mobilier	253
Annexe 8. Inventaire de la documentation écrite.....	254
Annexe 9. Inventaire des documents numérique (GN)	254
Annexe 10. Inventaire des points topographiques	255

Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique du site

Localisation du site

Région :	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département :	Var
Commune :	Brignoles
Adresse :	La Gavote
Code INSEE :	83 023
Numéro SRA :	83 023 006
Références cadastrales :	2007, section AM, parcelle 282
Coordonnées géographiques (Lambert) :	X = 1945584,866 Y = 2250164,213
Altitude moyenne :	234,87 m
Statut du terrain :	Terrain agricole
Surface du projet :	350 m ²
Propriétaire :	-

Nature et référence de l'opération

Type d'opération :	fouille archéologique
Arrêté de prescription :	N° 1540 en date du 15/04/2010
Nature du projet :	Liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien
Maître d'ouvrage :	Société du Canal de Provence
Opérateur :	Archéodunum SAS 500 rue Juliette Récamier 69970 – Chaponnay

Arrêté de désignation

du responsable scientifique :	N° 2010-170
Responsable scientifique :	David Baldassari
Organisme de rattachement :	Archéodunum SAS
Dates d'intervention sur le terrain :	du 27/09 au 12/11/2010
Lieu de conservation du mobilier :	Archéodunum SAS (Caissargues) pour études puis

dépôt archéologique du SRA PACA

Archives de fouille : 1 carton archive (cahier de fouille, fiches US et Faits, inventaires de terrain); 1 carton à dessin; 19 boîtes de mobilier; 1 DVD (photos numériques; documents informatiques).

Thésaurus « Chronologie »

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Paléolithique <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Paléolithique inférieur <input type="checkbox"/> Paléolithique moyen <input type="checkbox"/> Paléolithique supérieur <input type="checkbox"/> Mésolithique et Epipaléolithique <input type="checkbox"/> Néolithique <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Néolithique ancien <input type="checkbox"/> Néolithique moyen <input type="checkbox"/> Néolithique récent <input type="checkbox"/> Néolithique / Chalcolithique <input type="checkbox"/> Protohistoire <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Age du Bronze <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bronze ancien <input type="checkbox"/> Bronze moyen <input type="checkbox"/> Bronze récent | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Age du Fer <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Hallstatt (premier âge du Fer) <input checked="" type="checkbox"/> La Tène (second âge du Fer) <input checked="" type="checkbox"/> Antiquité romaine (gallo-romain) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> République romaine <input checked="" type="checkbox"/> Empire romain <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Haut-Empire (jusqu'en 284) <input type="checkbox"/> Bas-Empire (de 285 à 476) <input type="checkbox"/> Epoque médiévale <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> haut Moyen Age <input type="checkbox"/> Moyen Age <input type="checkbox"/> bas Moyen Age <input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes <input type="checkbox"/> Epoque contemporaine <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ere industrielle |
|---|---|

Thésaurus « Interprétation »

Sujets et thèmes

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Edifice public | <input type="checkbox"/> Structure urbaine |
| <input type="checkbox"/> Edifice religieux | <input type="checkbox"/> Foyer |
| <input type="checkbox"/> Edifice militaire | <input checked="" type="checkbox"/> Fosse |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment commercial | <input type="checkbox"/> Sépulture |
| <input type="checkbox"/> Structure funéraire | <input type="checkbox"/> Grotte |
| <input type="checkbox"/> Voirie | <input type="checkbox"/> Abri |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique | <input type="checkbox"/> Mégalithe |
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitat rural | <input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire |
| <input type="checkbox"/> Villa | <input type="checkbox"/> Argile : atelier |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole | <input type="checkbox"/> Atelier métallurgique |
| <input type="checkbox"/> Structure agraire | <input type="checkbox"/> Artisanat |

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Parure
- Verre

Etudes annexes

- Géologie/pédologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de céramiques
- Analyse de métaux
- Autres

Générique de l'opération

Intervenants phase préparatoire et suivi administratif

DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Régional de l'Archéologie

21, bd Roi René - 13100 - Aix-en-Provence

Xavier DELESTRE (Conservateur régional de l'archéologie)

Corinne LANDURE (Assistante ingénieur)

Archéodunum

500, rue Juliette Récamier - 69970 - Chaponnay

Pierre HAUSER, Directeur

Lionel ORENGO, Directeur administratif, antenne Rhône-Alpes

Guillaume HAIRY, Responsable de l'agence de Nîmes

Intervenants phase terrain

Equipe de fouille

David BALDASSARI, responsable d'opération

Julien COLLOMBET, responsable adjoint

Laura DEYE, technicienne

Vincent JACOB, technicien

Emilie PORCHER, technicienne

Géomorphologie

Hatem DJERBI

Topographie

Guilhem TURGIS

Moyen techniques

Pelle 20 tonnes : 3 jours (Laurent TP)

Pelle 5.5 tonnes : 5 jours (Laurent TP)

Intervenants post-fouille

Rédaction

David BALDASSARI

Julien COLLOMBET

Lavage, Inventaires

Laura DEYE

Infographie

Vincent JACOB, Laura DEYE, David BALDASSARI

Etudes spécialisées

Emilie PORCHER (céramologie)

Julien COLLOMBET (Instrumentum et numismatique)

Mise en forme du rapport

Luc FREYMOND

Notice scientifique

Dans le cadre du projet de liaison hydraulique Verdon/Saint Cassien engagé par la Société du Canal de Provence, une campagne de diagnostics archéologiques a été prescrite par le SRA PACA. Cette opération a été menée par le Service Départemental d'Archéologie du Conseil Général du Var sous la responsabilité de Marc Borréani. Sa réalisation a été divisée en deux phases : une phase de prospection du tracé et une phase de sondages. Les résultats positifs des sondages du secteur 6 entre les lieux-dits *Cambarette* et *La Gavote*, ont ainsi motivé la prescription d'une fouille préventive. Celle-ci a été conduite à l'automne 2010 par la société Archeodunum. Elle a concerné une surface de 400 m².

Le site est localisé à l'ouest de la ville de Brignoles à environ 300 mètres au nord de la route DN7. Il est implanté sur un terrain en pente douce en pied de versant des collines calcaires bordant au nord le bassin de Brignoles et à environ 1 km au nord de la rivière Caramy.

L'occupation la plus ancienne est matérialisée une fosse. Celle-ci a été repérée en limite de fouille, dans la partie sud-est de l'emprise. Le creusement de cette structure s'ouvre dans une couche de colluvionnement argileuse scellant un banc calcaire sub-affleurant sur l'ensemble du site et atteint le substrat argileux sous-jacent. L'ensemble du mobilier céramique recueilli dans le comblement semble dater l'abandon de cette fosse entre le dernier quart du II^e siècle et la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère. Située en limite d'emprise, cette fosse n'a été que partiellement fouillée. Aucune structure d'habitat contemporaine n'ayant été repérée à ses abords, la fonction de cette fosse demeure difficile à définir. Peut-être était-elle liée à une extraction d'argile destinée à la fabrication de céramiques ou à la construction.

Entre la seconde moitié du I^{er} siècle et le début de II^e siècle de notre ère, l'occupation principale du site est caractérisée par l'implantation d'un ensemble de deux bâtiments et d'aires ouvertes structurés par deux espaces de circulation. L'état de conservation des vestiges est relativement médiocre. Si le plan de cet habitat est correctement lisible, les niveaux de sol et les couches de destruction sont en revanche absents.

Concernant les espaces de circulation, l'axe principal est défini par une rue d'orientation nord-sud (NL 4° 5' O). Il s'agit d'un espace linéaire, dépourvu de structure bâtie de 2,90 m de large et constitué par des apports de remblais déposés entre les murs des deux bâtiments principaux. Un axe secondaire se développe en direction de l'ouest, il est défini par l'intervalle compris entre les murs sud du premier bâtiment au nord et l'amorce d'un mur au sud.

Le premier bâtiment se développe dans le grand quart nord-ouest de l'emprise. Bâti en plusieurs phases, il semble avoir été achevé à l'orée du II^e siècle ap. J.-C. Son plan, tel qu'il apparaît, comprend quatre grandes pièces, deux d'entre elles possèdent des subdivisions. Deux de ces pièces ont été identifiées dans leur intégralité. Les limites des pièces occidentales n'ont en revanche pas été reconnues, soit qu'elles sont à rechercher plus à l'ouest en dehors de l'emprise de fouille, soit qu'elles ne sont pas conservées. A l'ouest une canalisation couverte traversait le sous-sol de ces pièces. Dans l'une des pièces la sole d'un foyer constituée d'un aménagement de quatre *tegulae* posées à plat et à l'envers était partiellement conservée contre l'un des murs.

Dans le quart sud-ouest un espace non bâti couvrait une superficie d'au moins une quarantaine de m².

Le second bâtiment se développe à l'est de la rue (2A). Il était à l'origine probablement constitué d'un grand corps de bâtiment long et étroit d'une superficie supérieure à 50 m² qui possédait deux vastes portes en vis-à-vis. Les remblais déployés au sein de cet espace pour compenser la pente naturelle du terrain offrent une datation postérieure à la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.C. Le bâtiment est par la suite cloisonné et agrandi avec la construction d'une petite pièce sur son flan est. Les circulations sont de toute évidence réorganisées, cependant l'insuffisante conservation des vestiges ne permet pas de définir ces transformations avec certitude. Dans la partie orientale le statut de deux espaces demeure incertain. Ces aires ont pu être ouvertes, mais le prolongement évident d'un mur au-delà de l'emprise de fouille vers l'ouest laisse en suspend cette interprétation.

Les murs des bâtiments sont construits avec des blocs de calcaire non taillés ou très grossièrement équarris. Les blocs sont généralement liés à la terre et très exceptionnellement avec du mortier. La fondation repose sur le terrain naturel qui s'apparente à un banc de calcaire sub-affleurant parfois recouvert d'une fine couche de colluvionnement argileuse. Une fois les fondations ou les murs construits, de vastes remblais ont été déployés au sein des pièces et des espaces afin de compenser le pendage du substrat.

Ces remblais de natures variées renfermaient de nombreux matériaux de destruction (*tegulae*, fragments de mortier, moellons, un fragment de placage de marbre). Ils recelaient également un petit panel d'objets appartenant aux domaines domestique, économique, immobilier et personnel (métal, verre, tabletterie...). Ils ont enfin livré un ensemble relativement modeste de 1264 fragments de céramiques dont la datation offre un *terminus post quem* à la construction de cet habitat entre la seconde moitié du I^{er} et le début du II^e siècle. L'insuffisance de la stratigraphie conservée ne permet pas en revanche de déterminer la datation de l'abandon du site.

L'organisation de deux bâtiments autour d'un espace que l'on a qualifié de rue suscite l'interprétation de ces vestiges comme ceux d'un habitat groupé. Le plan qui apparaît structuré suggère également que cet habitat, quoique modeste, s'inscrit peut-être dans un projet architectural défini. L'étroitesse de l'emprise et la médiocre conservation des vestiges sont toutefois de nature à restreindre cette interprétation.

Fiche d'état du site

Eléments du patrimoine conservé en place à l'issue de l'opération : le projet de la Société du Canal de Provence constituant l'enfouissement d'une canalisation dans une tranchée de 2 m de large et 2,5 m de profondeur, tous les vestiges situés dans l'axe de ce creusement auront été détruit. En revanche, l'emprise de fouille ayant été remblayée à l'issue de l'opération, tous les vestiges situés de part et d'autre de la tranchée sont conservés, sans exclure toutefois qu'ils aient pu être affectés par la circulation des engins de terrassement employés à la mise en œuvre des travaux de la SCP.

Extension connue ou supposée du site en surface et en profondeur : il est probable que le site s'étende en direction du nord (nombreux fragments de tegulae et d'amphores dans la parcelle AM 282), mais on peut également émettre l'hypothèse qu'il puisse s'étendre vers le sud en direction de la voie Aurélienne (DN7).

Arrêté de prescription n° 10-101



PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PATRIARCHE
Dossier 9426
N° 2010-170

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service régional de l'archéologie

23 boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence cedex 1

Téléphone : 04.42.99.10.00
Télécopie : 04.42.99.10.01

N° 1540

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le rapport, reçu le 13 janvier 2010, du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 1595 du 13 mars 2007 ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date des 2, 3 et 4 mars 2010.

CONSIDERANT que le diagnostic a permis de découvrir les vestiges d'un ensemble rural datant du Haut Empire.

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Var

Commune : Brignoles

Lieu-dit : La Gavotte

Cadastre : AM 282

Numéro du site archéologique dans la base de données " Patriarche "83 023 0061 (32890)

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de la société du Canal de Provence qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé.

Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé.

Article 4 : Le Directeur Régional des Affaires Culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société du Canal de Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le

15 MARS 2010

Pour le Préfet,
et par délégation
le Directeur Régional,
R.C. des Affaires Culturelles
de Provence
Kerrien

Personne qui projette les travaux
Autorité compétente pour instruire la
demande d'autorisation

Préfecture(s) de département(s)
Mairie(s)
Gendarmerie ou Police urbaine

Préfecture de région (archivage)
Direction régionale des affaires
culturelles (service régional de
l'archéologie)

Cahier des charges



PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



Aix-en-Provence, le

Liaison hydraulique Verdon Saint-Cassien BRIGNOLES La Gavotte

Cahier des charges

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

23, boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence
Cedex 1 FRANCE

Téléphone : 04 42 99 10 00

Télécopie : 04 42 99 10 01

www.culture.gouv.fr/paca/

Présentation

Le projet de liaison hydraulique Verdon / Saint-Cassien, mené par la société du Canal de Provence, concerne l'implantation d'une canalisation hydraulique d'une longueur de 75,8 Km à travers le département du Var.

Ce projet fait l'objet d'un arrêté de diagnostic en date du 8 janvier 2008 ; le diagnostic est réalisé par le service départemental d'archéologie du Var.

La phase 1 de ce diagnostic, qui consistait en une étude documentaire et une prospection pédestre a été réalisée du 23 juin au 23 septembre 2008 ; elle a donné lieu à un rapport dans lequel 23 secteurs propices à la mise en place de sondages à la pelle mécanique avaient été définis.

Le travail de sondages constitue la phase 2 du diagnostic qui est menée en deux tranches.

La tranche 1 s'est déroulée du 1^{er} juillet au 25 septembre 2009 entre Tourves et Cabasse. D'une longueur de 9 Km elle a concerné 11 secteurs. Les sondages ont été réalisés dans l'emprise des travaux qui est de 16 m.

La tranche 2 qui concerne la partie orientale du tracé est actuellement en cours.

Le contexte archéologique

Le site a été mis en évidence au cours des prospections menées dans le cadre de la phase 1 du diagnostic. La présence de mobilier (tegulea, communes à pâte brune, dolia) à la

surface des parcelles AM 282 avait été interprétée comme les traces d'un habitat rural antique (site n° 15 du rapport de diagnostic, phase 1).

La parcelle AM 282 constitue le secteur 6 de la phase 2 du diagnostic (p. 27 à 32 du rapport. 9 sondages ont été réalisés dans ce secteur dont 3 (sondages 5, 6 et 7) ont permis de cerner l'emprise d'une installation rurale datée du Haut Empire.

Les résultats du diagnostic archéologique

Les sondages 5, 6 et 7 ont permis de mettre en évidence dix murs qui délimitent des espaces intérieurs et extérieurs qui semblent répartis en trois bâtiments différents.

A l'exception des murs 7 et 9 qui mettent en œuvre des pierres et des fragments de tuiles liés à la chaux les constructions sont à double parement de pierres calcaires brutes liées à la terre.

Les vestiges archéologiques sont recouverts d'une couche de terre arable d'une épaisseur de 0,60 m. Le sommet des murs apparaît à une profondeur comprise entre 0,65 et 1,10m. Dans la plupart des espaces la couche de destruction a été laissée en place. Dans l'espace 1 un sol en terre apparaît à une profondeur de 1,10 m et un sol chaulé a été mis en évidence dans l'espace 6.

Le substrat apparaît à une profondeur comprise entre 1,00 m et 1,30 m

L'étude du mobilier céramique permet d'envisager une datation comprise entre le milieu du 1^{er} siècle et le milieu du 2^e siècle (p 80 à 83 du rapport).

Méthodologie

L'objectif de cette intervention sera de dresser le plan des vestiges, de dater et de caractériser les espaces qui constituent cet ensemble bâti.

Décapage à la pelle mécanique de la totalité des structures de l'habitat rural.

Le niveau de destruction sera fouillé manuellement dans les zones où il est le mieux préservé. Une partie de ce niveau pourra être décapé à la pelle mécanique.

Dans chacun des espaces bâtis la séquence stratigraphique sera identifiée. Les couches d'occupation les mieux conservées seront fouillées manuellement en totalité ; Dans certains secteurs où les niveaux de terre sont moins bien conservés la fouille sera limitée à des zones test.

Chacune des structures mises en évidence sera étudiée.

Une étude détaillée des structures et un phasage des constructions seront réalisés. Plan pierre à pierre de l'ensemble des structures, coupes.

Etude du mobilier : le mobilier céramique fera l'objet d'une étude typo-chronologique menée par une spécialiste antiquisant.

Les matériaux de construction (pierre, terre) seront systématiquement échantillonnés pour des études qualitatives (nature, provenance) ; une partie de ces matériaux pourra être prélevée en fonction de son intérêt scientifique.

Enregistrement des données et documentation

Les procédures de fouille et d'enregistrement systématique devront être appliquées à l'ensemble des couches archéologiques. L'enregistrement stratigraphique devra se conformer aux principes généraux et aux procédures de la méthode Syslat ou équivalent.

Les relevés seront placés dans le système Lambert III et les cotes altimétriques rattachées au Nivellement Général de la France ; les fichiers topographiques seront fournis avec les archives de fouille. Clichés et plans originaux devront être livrés archivés et indexés à un catalogue renvoyant à l'enregistrement stratigraphique ; les clichés numériques ne

devront pas avoir une résolution inférieure à 300 dpi pour un format d'image de 10 x 15 cm ou supérieur.

Le mobilier archéologique devra être prélevé et conservé par unité stratigraphique ; il sera intégralement lavé et conditionné selon les normes du dépôt archéologique régional. Le catalogue typologique, avec les décomptes, sera systématiquement établi pour les unités datantes et les faits.

Outre le Rapport Final d'Opération, l'intégralité de la documentation archéologique de terrain devra être remise au Service Régional de l'Archéologie.

Les fichiers informatiques seront remis sur CD au format ISO dans la version des logiciels utilisés, qui sera spécifiée, ainsi qu'aux formats standards suivants : texte : rtf ; tableur : ascii ; images : tif ; dessins vecteurs : dxf.

Rapport de fouille

Le rapport devra être conforme à l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Délai de remise du rapport : 1 an après l'achèvement de l'opération de terrain.

Eléments techniques utiles à la programmation de la fouille

Emprise du projet : 350 m²

Décapage : 0,60 m

Arrêté de désignation du responsable scientifique n° 2010-1142



PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PATRIARCHE
Dossier 9426
N° 2010-508

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service régional de l'archéologie
23 boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence cedex 1
Téléphone : 04.42.99.10.00
Télécopie : 04.42.99.10.01

Arrêté portant désignation
du responsable scientifique de l'opération
d'archéologie préventive prescrite par
arrêté n° 1540 du 15 mars 2010
Patriarche 9426 n° 2010-170

N° 5437

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté n° 1540 du 15 mars 2010 portant prescription de fouille archéologique ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation
des rapports d'opérations archéologiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. David Baldassari est désigné comme responsable scientifique de la fouille du
27 septembre au 12 novembre 2010 ;

Département : Var
Commune : Brignoles
le site de : La Gavotte

Article 2 : le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent
arrêté, qui sera notifié au directeur général d'Archeodunum S.A.

Fait à Aix-en-Provence, le

16 SEP. 2010

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Archeodunum S.A.	Préfecture(s) de département(s)	Préfecture de région (archivage)
Personne qui projette les travaux	Mairie(s)	Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)
Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation	Gendarmerie ou Police urbaine	

Projet scientifique et technique (PSTI)

Projet scientifique et technique d'intervention (PSTI)

**Brignoles- Cabasse Aménagement hydraulique de la région de Var Est,
Liaison Verdon- Saint-Cassien**

Réalisation de fouilles Archéologiques préventives Tronçon 1

Présenté par le bureau Archeodunum SAS.

Maître d'ouvrage de l'opération :

Opérateur archéologique :

<p>Société du canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provencale Le Tholonet-CS 70064-13182 Aix- en-Provence CEDEX 5</p>	<p>Archeodunum SAS 500 Rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY Agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive délivré le 22/01/2009 (J.O. du 25/02/2009)</p>
--	--

ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES



Contrat : 2010/030 - N° chantier : SRA830230061,830260105

Dossier déposé au titre :

- de la **loi n° 2001-44** du **17 janvier 2001** relative à l'archéologie préventive, texte consolidé avec la **loi n° 2003-707** (NOR : MCCX9900003L);
- de l'**ordonnance n°2004-178** du **20 février 2004**, relative au code du patrimoine;
 - du **décret n° 2004-490** du **3 juin 2004** relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive (NOR : MCCX0400056D);
 - de la **loi n° 2004-804** du **9 août 2004** relative au soutien à la consommation et à l'investissement;
 - des **arrêtés** du **25 août 2004**, du **8 juillet 2004**, du **16 septembre 2004**, du **27 septembre 2004** précisant le décret n° 2004-490.
 - l'**arrêté** du **22 janvier 2009** portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la société Archeodunum SAS, publié au Journal Officiel de la République Française n°47 du 25 février 2009.

Sommaire du dossier

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	P.4
II. PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'INTERVENTION DE TERRAIN	P.4
II 1. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'OPÉRATION	P.4
II 2. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC	P.5
II 3. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA FOUILLE	P.5
II 4. PROPOSITION DE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LA FOUILLE	P.6
II 4.1. Décapage du terrain et détection des structures	p.6
II 4.2. Intervention sur les vestiges	p.6
III. PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'ÉTUDE POST-FOUILLE	P.7
IV. PROJET TECHNIQUE D'INTERVENTION SUR LE TERRAIN	P.7
V. QUANTITATIF PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	P.8
V 1. QUANTITATIF PRÉVISIONNEL DES MOYENS POUR LA FOUILLE, LA RÉDACTION DU RAPPORT FINAL ET LA VALORISATION DES VESTIGES	P.8
V 2. QUANTITATIF PRÉVISIONNEL DES MOYENS TECHNIQUES	P.9
V 2.1. Logistique chantier / base de vie	p.9
V 2.2. Terrassements	p.9
V 2.3. Personnel mobilisable pour l'intervention	p.10
VI. CONSTITUTION PRÉVISIONNELLE DE L'ÉQUIPE DE FOUILLE ET CALENDRIER D'INTERVENTION	P.10
VII. CVs DE L'ÉQUIPE (PRINCIPAUX INTERVENANTS)	P.12

I. Présentation générale du projet

Le projet de liaison hydraulique Verdon- Saint-Cassien, concerne l'implantation d'une canalisation hydraulique d'une longueur de 75,8 km à travers le département du Var afin de renforcer l'alimentation en eau de l'Est Varois.

Ce projet est mené par la société du canal de Provence. Un arrêté de diagnostic a été promulgué en date du 08 Janvier 2008. Cette opération a été menée par le Service Départemental d'Archéologie du Conseil Général du Var, sous la direction de Marc Borréani.

Une phase de prospection puis une phase de sondages ont révélés la présence de sites nécessitant une fouille archéologique préventive sur les communes de Brignoles et de Cabasse.(respectivement tronçons 1 et 2)

Les résultats positifs du diagnostic y ont mis en évidence l'emprise d'une installation rurale datée du Haut Empire, ainsi que les vestiges d'une ancienne Voie en terre-plein.

II. Projet scientifique et technique de l'intervention de terrain

II 1. Contexte archéologique de l'opération

L'opération aura lieu à proximité de l' agglomérations de Brignoles.

La commune de Brignoles s'étend d'est en ouest entre deux chaînes de collines calcaires. Si Brignoles était une ville importante au Moyen Âge et à l'époque Moderne ; elle devait exister à la fin de l'Antiquité en tant qu'agglomération puisque son nom « Briniola » est cité dans la charte de Childebert en 558. Bien que Brignoles soit située sur la voie romaine, il ne semble pas qu'il ait existé un vicus routier au Haut Empire.

On trouve à Brignoles et alentours des vestiges dès l'Âge du Fer, au lieu dit Le Castellans par exemple, sous la forme d'un habitat perché fortifié.

Le réseau routier de l'époque romaine est avéré sous la forme de nombreuses bornes milliaires au lieu dit Les Capucins par exemple, ou encore à la Lieue 1.

De nombreux habitats ruraux de l'époque romaine ont été retrouvés à Saint Christophe, Gigéri, La Brignolette, le Tombarelet, le Peï, la Reinette...pour des établissements du Haut Empire.

La commune de Cabasse est elle en partie occupée, au nord et à l'est par des collines calcaires. A l'est, ces collines sont interrompues par de petites dépressions cultivables. Le village de Cabasse est situé sur un escarpement dominant l'Issole qui se fraye une étroite vallée orientée nord-sud. Deux bassins plus importants occupent le sud ouest du terrain : la plaine des vignes et le bassin de Caudummy-la grande pièce qui est traversé par la voie romaine de Fréjus à Aix en Provence. Celle-ci forme la limite méridionale de la commune et se dirige à l'ouest vers Brignoles.

On trouve à Cabasse et environs des sites dès l'Âge du Fer ; sépultures à la Guérine, au lieu dit Les Côtes ; ainsi que des habitats de cette période au rocher du pont neuf, à Casteau-Sarrin, à Valbonne, au Grand Candermuy.

La voie romaine qui reliait Aix en Provence à Fréjus, passe entre Cabasse et Flassans sur Issole. De l'importance de Matavo, station routière, chef-lieu du Pagus Matavonicus.

II 2. Résultats du diagnostic

Lors du diagnostic, des indices d'occupation de sites à différentes époques nous sont parvenus. Deux gisements distincts ont été identifiés comme sujets à fouilles préventives dans la zone prescrite.

La phase 1 du diagnostic a consisté en une étude documentaire et une prospection pédestre. Elle avait alors donné lieu à un rapport dans lequel 23 secteurs propices à la mise en place de sondages à la pelle mécanique avaient été définis. Ces sondages constituant la phase 2 du diagnostic ont été menés en 2 tranches. La première tranche entre Tourves et Cabasse a été menée sur 11 secteurs répartis sur 9 kilomètres.

Ainsi, à proximité de Brignoles, la parcelle AM 282, constitue le secteur 6 de la phase 2 du diagnostic. Trois sondages ont permis d'y cerner l'emprise d'une installation rurale datée du Haut Empire. Dix murs observés y délimitent des espaces intérieurs et extérieurs qui semblent répartis en trois bâtiments différents. D'une manière générale, à deux exceptions près, la mise en œuvre de ces murs est à double parement de pierres calcaires brutes liées à la terre. Les vestiges archéologiques y sont recouverts d'une couche de terre arable d'une épaisseur de 0,60m. Dans la plupart des espaces observés, une couche de destruction semble être encore en place. Un niveau de sol en terre, ainsi qu'un niveau de sol chaulé ont été observés. Le mobilier céramique semble orienter la datation de ces vestiges entre le milieu du I^{er} siècle et le milieu du II^e siècle. Cette zone prescrite correspond au tronçon 1 de la fouille.

Le tronçon 2, est lui situé à la limite des communes de Cabasse et de Flassans-sur-Issole, sur le chemin de la seigneurie. L'implantation de la canalisation hydraulique se superpose à la fois au tracé de la route moderne qui reliait Aix en Provence à Nîmes, et au tracé de la Voie Aurélienne. Des sondages ouverts le long du chemin de la seigneurie ont permis la découverte d'anciennes bordures de Voie en terre-plein. Cette voie présenterait une largeur de 6,50 à 7 m. Les bordures y sont constituées de gros blocs de pierres alignés. Un fossé d'une profondeur de 1,10 m a ponctuellement été mis en évidence en bordure de la voie. On signale également l'existence d'un éventuel fossé bordier. Un niveau de circulation contenant du mobilier de l'âge du Fer a également été observé. La question de savoir s'il pourrait s'agir d'un élément de la voie primitive est posée. C'est en effet au dessus du niveau de cette voie que s'installe la voie ancienne dont la chronologie reste à déterminer et sa bordure de pierres. La chaussée de cette voie a été identifiée dans un sondage, comme étant constituée de cailloutis et de terre sableuse. Plusieurs assises de la bordure de la voie ont été observées. Il restera à attribuer les éléments de la voie découverts à la voie royale ou à la voie antique.

II 3. Rappel des objectifs de la fouille

L'intervention archéologique portera sur les tronçons 1 défini dans le cahier des charges scientifique.

Un décapage extensif de l'ensemble de la zone sera effectué couvrant une surface totale de 350 m² pour le tronçon 1. A l'issue du décapage, pour le tronçon 1, la fouille concernera l'intégralité de la zone prescrite en surface et en profondeur.

La fouille du tronçon 1 (parcelle num. AM 282), sera centrée sur établissement rural antique, ainsi que les niveaux de destructions et de sols associés.

Le décapage général au tronçon 1, sur la zone de l'établissement antique visera à dégager rapidement et de

façon extensive l'ensemble de structures bâties et les structures associées, afin de préciser la physionomie et éventuellement vocation de cet établissement.

Un plan masse général sera levé, ainsi que les plans et relevés des structures. Les espaces seront identifiés. On s'attachera à établir un phasage des constructions à travers l'analyse des liaisons entre les structures, et la mise en évidence de tous liens stratigraphiques. Les niveaux de sols en place feront l'objet d'une fouille planimétrique exhaustive selon leurs états et la pertinence, et l'on cherchera les liens et identifications des niveaux et structures.

II 4. Proposition de protocole d'intervention pour la fouille

La fouille envisagée devra permettre d'atteindre les objectifs fixés par la prescription en optimisant l'intervention technique sur le terrain.

II 4.1. Décapage du terrain et détection des structures

Un premier décapage des 30 premiers centimètres en moyenne de terre végétale sera effectué sous l'œil attentif des archéologues. Un décapage extensif sera ensuite réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 20T, équivalent à 150 ch., équipée en curage, suivie par un archéologue. La superficie totale décapée sur l'ensemble du tronçon 1 sera de 350 m². Le décapage sera effectué jusqu'au toit des vestiges antiques; ces derniers sont situés à environ 60 cm de profondeur en moyenne pour les deux tronçons. Des moyens techniques seront mis en œuvre pour le stockage des terres sur place sur les parcelles mises à disposition par l'aménageur, ou déterminées au préalable sur la surface prescrite.

Durant cette phase, les structures seront repérées en plan et en altitude afin d'en comprendre la nature. Les structures découvertes dans les sondages de diagnostic seront remises au jour et intégrées au processus de fouille. Les structures archéologiques, une fois repérées et marquées au sol, seront systématiquement nettoyées. Un plan détaillé sera ensuite réalisé; il sera complété au fur et à mesure de l'avancée de la fouille.

II 4.2. Intervention sur les vestiges

À l'issue du décapage, les murs feront l'objet d'un nettoyage soigné et d'un relevé au pierre à pierre au 1/20^e en utilisant les techniques appropriées à l'importance du travail. Les niveaux de circulation et de sol seront fouillés planimétriquement, en fonction de leur étendue. Les structures fossoyées (trous de poteaux, fosse,...) seront fouillées par moitié. Une mini-pelle, suivie par un archéologue, sera utilisée si nécessaire. Les relevés stratigraphiques et en plan des fossés et autres comblements de structures seront systématiques. Toutes les structures seront photographiées et feront l'objet d'un relevé topographique. L'enregistrement stratigraphique sera réalisé par unités stratigraphiques continues (US) et par faits. Enfin, un géomorphologue interviendra ponctuellement pour caractériser les phases de mise en place du site.

Par ailleurs, divers prélèvements seront également effectués si leur analyse peut s'avérer utile à la compréhension des vestiges et du site en général (micromorphologie, carpologie, palynologie).

III. Projet scientifique et technique pour l'étude post-fouille

Le processus habituel de mise au net et d'exploitation de la documentation, d'étude du mobilier archéologique, puis de synthèse, sera mis en œuvre en adaptant notre méthodologie à la spécificité du site.

L'étude post-fouille se déroulera selon le processus suivant :

- ✓ Mise au net et transcription informatique des enregistrements de terrain (texte et graphique).
- ✓ Lavage, étude, dessin et conditionnement du mobilier.
- ✓ Étude géomorphologique, micromorphologique, carpologique et palynologique (selon les besoins).
- ✓ Phasage des structures et rédaction des parties descriptives.

- ✓ Élaboration du plan-masse complet de la zone étudiée et des plans synthétiques de phasage permettant la compréhension des informations consignées dans le rapport.
- ✓ Rédaction des inventaires nécessaires (mobilier, structures, documentation, etc.).
- ✓ Mise en contexte de la fouille et confrontation des résultats à l'échelle locale et régionale.
- ✓ Élaboration du rapport final d'archéologie préventive.

L'ensemble de ces opérations seront menées conformément aux normes en vigueur, particulièrement celles définies par les arrêtés du 25 août 2004, du 8 juillet 2004, du 16 septembre 2004, du 27 septembre 2004 précisant le décret n° 2004-490.

IV. Projet technique d'intervention sur le terrain

L'opérateur interviendra sur un terrain libre de toute contrainte, en dehors de la tranche prévue pour le décapage et la dépose autonome des 30 premiers centimètres de terre végétale. Si des travaux de démolition de bâtiment préexistants, entiers ou partiellement conservés, devaient être réalisés avant le début des fouilles, ces derniers seront à la charge du maître d'ouvrage.

Les moyens techniques nécessaires à l'avancement et à la bonne conduite des travaux de décapage et au stockage des terres, seront pris en charge par l'opérateur (voir détail en V.2.2).

Le raccordement topographique de la zone fouillée sera aussi à la charge de l'opérateur. Ce travail devra être réalisé impérativement avant le démarrage des fouilles sur la base du système NGF et exprimé en coordonnées Lambert en vigueur dans cette partie du département du Var (X, Y et Z).

La mise en sécurité du chantier dans la zone sera réalisée par l'opérateur et à la charge de ce dernier. Les fouilles profondes seront signalées par un cordon de rubalise fixé sur des piquets. Des panneaux mentionnant le caractère d'interdiction de l'accès au chantier aux personnes non concernées seront implantés par l'opérateur.

Comme le précise l'acte d'engagement, la dépose des terres, pendant la durée des travaux, sera réalisée sur place. Et les terres seront remises en place avec compactage simple à l'issue de la fouille. Les parcelles mises à disposition par l'aménageur à cet effet accueilleront ces terres qui y seront déposées dans les conditions de sécurité permettant d'éviter leur emportement en cas de forte pluie. Après la fouille, le maître d'ouvrage reprendra en sa possession les terrains. L'opérateur ne pourra être tenu responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés à des tiers après la fin des travaux.

Quantitatif prévisionnel de l'opération

IV 1. Quantitatif prévisionnel des moyens archéologiques pour la fouille, le rapport final et la valorisation des vestiges

Une affectation prévisionnelle des moyens humains peut être envisagée comme suit :

Tronçon 1

- ✓ Préparation de l'opération : forfait
- ✓ Décapage : 6 journées/homme sur 3 jours ouvrés.
- ✓ Fouilles des vestiges sur le terrain (hors surveillance de décapage) : 136 journées/homme sur 30 jours ouvrés.

Soit une équipe de 4,5 personnes (en moyenne) pour la phase terrain d'une durée prévisionnelle de 33 jours ouvrés, composée d'un archéologue responsable d'opération spécialisé en archéologie gallo-romaine et d'un archéologue adjoint. L'équipe comptera 3 techniciens de fouille. Un topographe, un géomorphologue, un palynologue et un carpologue interviendront ponctuellement sur le site.

Post-traitement des données et réalisation du rapport: 155 journées/homme

- ✓ Lavage du mobilier, tri, dessin et conditionnement; réalisation des inventaires des mobiliers, des documents graphiques, photographiques, audiovisuels, écrits (fiches d'enregistrement),... conformes aux arrêtés des 16 et 27 novembre 2004: 30 journées/homme
- ✓ Mise au net des plans et des dessins (Topo, DAO/PAO): 20 journées/homme
- ✓ Etudes du mobilier (céramologie, mobilier métallique, faune): 20 journées/homme
- ✓ Etude géomorphologique: forfait journées/homme
- ✓ Etudes carpologique/palynologique: 5 journées/homme
- ✓ Réalisation du rapport final d'archéologie préventive conforme à la législation (arrêté du 27 novembre 2004) comprenant la rédaction d'un document scientifique auquel seront joints tous les documents nécessaires à la présentation de l'opération menée par l'opérateur et des données collectées ainsi que la réalisation d'un ordonnancement des archives de fouille destinées à leur bonne conservation: 70 journées/homme (30 journées/homme pour le RO, 30 journées/homme pour l'adjoint, 10 journées/homme pour la PAO).

Une Provision forfaitaire pour analyses est prévue. Elle doit permettre la réalisation d'un minimum de 5 dates par le radiocarbone, ainsi que des analyses anthracologiques, pétrographiques, dendrologiques et des radiographies d'objets métalliques

VALORISATION DES FOUILLES

La société ARCHEODUNUM s'engage, à réaliser au cours des fouilles une visite du chantier aux élus et aux concitoyens de la commune si cela est souhaité. Cette visite prendra la forme d'une présentation des vestiges en cours de fouille par le responsable scientifique.

Quantitatif prévisionnel des moyens techniques

IV 1.1. Logistique chantier / base de vie

- ✓ 1 bungalow équipé en bureau, réfectoire et vestiaire;
- ✓ 1 conteneur à outils de 30 m³,
- ✓ 1 bloc sanitaire chimique

Le maître d'ouvrage rendra disponible une zone pour accueillir tous les éléments de la base de vie. Cette zone devra impérativement être située en dehors de l'emprise de fouille et non loin de cette dernière. Le raccordement à l'électricité et au réseau d'eau potable sera à la charge de l'opérateur. Tous les éléments de la base de vie devront être installés et raccordés aux réseaux avant le début des travaux, ou solutionnés si les raccordements ne sont pas possibles.

IV 1.2. Terrassements

Pour mémoire, rappelons que les moyens techniques seront pris en charge par l'opérateur. Le décapage sera réalisé exclusivement sous la direction de l'opérateur. Après l'évacuation des 30 premiers centimètres de terre, la suite issue du décapage et de la fouille sera stockée sur place, en dehors de la zone de fouille, ou sur zone après choix collégial avec le SRA. Rappelons aussi qu'à l'issue des fouilles, les terres seront

remises en place avec compactage simple.

- Mise à disposition de 1 pelle mécanique sur chenilles de 20 tonnes (150CV) équipée en curage avec jeu de godet (lisse, dent) chauffeurs, ainsi que de 1 dumpers, carburant et transferts aller/retour compris

Durée prévisionnelle de la mise à disposition : 3 jours ouvrés pour chaque tronçon

- Mise à disposition des moyens déplacer et stocker sur place environ 210 m3 pour tronçon 1, et 840 m3 pour tronçon 2 de terre non foisonnée, chauffeurs et carburant compris.

Durée prévisionnelle de la mise à disposition : jours ouvrés

- Mise à disposition d'une mini-pelle à chenilles (5,5 tonnes) ainsi que d'un sambron, avec chauffeur, carburant et transferts aller/retour compris.

Durée prévisionnelle de la mise à disposition : 5 jours ouvrés tronçon 1, 3 jours ouvrés tronçon 2.

IV 1.3. **Personnel mobilisable pour l'intervention**

V. Constitution prévisionnelle de l'équipe de fouille et calendrier d'intervention

Calendrier d'intervention

Proposition de date de démarrage et de fin des fouilles (23 jours ouvrés pour tronçon 1, puis 18 jours ouvrés pour tronçon 2) :

- démarrage des fouilles 2010

Responsable d'opération: (Coordination générale de l'opération, gallo romaniste, relations avec les spécialistes et les laboratoires)

David Baldassari

Adjoint:

À définir en accord avec le responsable d'opération après acceptation du présent projet.

Spécialiste pour les aspects céramologiques:

Tony SILVINO (époque romaine et médiévale); Guillaume MAZA/Fanny GRANIER (époque protohistorique)

Etude de la faune:

Thierry ARGANT

Etude des pollens (le cas échéant):

Catherine LATOUR-ARGANT

Etude des carporestes (le cas échéant):

Caroline SCHAAL

Datation par le radiocarbone:

- CDRC de Lyon ;

Dendrochronologie :

- laboratoire « CEDRE », Besançon

Anthracologie :

- Laboratoire de chrono-écologie, Université de Besançon

Organismes pressentis pour la stabilisation des objets :

- Objets métalliques : CREAM, Vienne

- Objets et matière organiques : ArchNuclear, Grenoble

- Objets en autres matériaux. Utica, Saint-Denis

Géomorphologie/Pétrographie/Sédimentologie :

- Hatem DJERBI

Topographie :

- Guilhem Turgis

Techniciens :

À définir en accord avec le responsable d'opération après acceptation du présent projet.

1. Introduction

1.1 Circonstances de l'intervention

Dans le cadre du projet de liaison hydraulique Verdon/Saint Cassien par la Société du Canal de Provence, une campagne de diagnostics archéologiques a été prescrite par le SRA PACA. Cette opération a été menée par le Service Départemental d'Archéologie du Conseil Général du Var sous la responsabilité de Marc Borréani. Sa réalisation a été divisée en deux phases : une phase de prospection du tracé (phase I), destinée à définir l'emplacement de secteurs à sonder. Cette phase s'est déroulée du 23 juin au 23 septembre 2008 et a permis de définir 23 secteurs. Une phase de sondage (phase II), destinée à caractériser les gisements, s'est déroulée du 1er juillet au 25 septembre 2009 sur les onze premiers secteurs du tracé situés dans les communes de Tourves, Brignoles et Cabasse. Les résultats positifs des sondages du secteur 6 au lieu-dit *La Gavote*, ont ainsi motivés la prescription d'une fouille préventive. Le cahier des charges a été établi par Corinne Landuré, assistante ingénieur au Service régional de l'Archéologie Provence Alpes Côte-d'Azur à Aix-en-Provence, à la demande et sous l'autorité de M. le Conservateur Régional Xavier Delestre. Les travaux ont été confiés pour exécution à Archeodunum S.A.S., sous la responsabilité de David Baldassari.

1.2. Contexte géographique (fig. 1 à 5)

Le site se trouve sur un terrain en pente douce en pied de versant des collines calcaires bordant au nord le bassin de Brignoles, et à environ 1 km au nord de la rivière Caramy.

Dans le chapitre consacré à l'analyse géomorphologique du rapport de diagnostic (Borreani 2009) Vincent Ollivier qualifie ce type d'unité géomorphologique de « versants ou pieds de versant collinaires aux morphologies peu accidentées ». La plupart des sondages effectués dans ces contextes « ne sont que peu révélateurs d'une évolution morphogénique importante. Les principaux pôles sédimentaires sont représentés par des colluvions qui reprennent les éléments du substratum géologique environnant (...) Les vestiges archéologiques, principalement antiques, ne sont que partiellement affectés par les dynamiques colluviales et peuvent se situer jusqu'à un mètre de profondeur. » (Borreani 2009, p. 98-99).

1.3. Problématique de l'intervention

Selon le cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral n° 1540, l'objectif de cette intervention était de dresser le plan des vestiges, de dater et de caractériser les espaces qui constituaient cet ensemble bâti.

Pour ce faire, plusieurs directives méthodologiques étaient ainsi prescrites. La totalité des structures de l'habitat rural devaient être décapées à la pelle mécanique. Le niveau de destruction (dans l'hypothèse de sa préservation) devait être fouillé manuellement ou mécaniquement selon son degré de conservation. Il était ensuite préconisé d'identifier la séquence stratigraphique des espaces bâtis, tout en adaptant la stratégie de fouille selon la nature et l'état de préservation des couches. Ainsi les couches d'occupation les mieux conservées devaient être fouillées manuellement et en totalité, quand la fouille pouvait être limitée à des zones test pour les niveaux les moins bien conservés.

Toutes les structures mise en évidence devaient faire l'objet d'une étude détaillée et un phasage des constructions réalisé. La documentation devait comprendre un plan pierre à pierre de l'ensemble des structures et des coupes.

Le mobilier céramique devait faire l'objet d'une étude typo-chronologique menée par un spécialiste antiquisant.

Et enfin, les matériaux de construction devaient systématiquement être échantillonnés pour des études qualitatives.

1.4. Contexte archéologique (fig. 6)

1.4.1 La protohistoire

L'occupation protohistorique sur la commune de Brignoles est représentée par deux sites de hauteur de l'âge du fer. Le premier, est situé au lieu-dit le *Castellas*, à l'est de Brignoles. Cet habitat perché fortifié de l'âge du fer, mentionné une première fois en 1948-1949 par E. Gravier, a été prospecté par Marc Borréani et Jean-Marie Michel. Une enceinte est greffée sur une falaise qui borde le flanc sud du site. Le mur semble être renforcé de tours quadrangulaires. Le site a livré des fragments d'amphore italique et tripolitaine ancienne, ainsi que des fragments de *dolium*. Le second, est situé au lieu-dit *Cardéou*, immédiatement au sud de Brignoles, cet habitat perché fortifié de la fin de l'âge du fer a également été prospecté par Marc Borréani. Celui-ci signale une enceinte d'une superficie supérieure à 1 ha. Le site a livré de la céramique modelée, de l'amphore italique et des fragments de *dolium*. (Brun 1999, p. 264)

1.4.2. L'Antiquité

Il faut vraisemblablement attendre la fin de l'Antiquité pour qu'une agglomération aux origines de la ville actuelle soit implantée. C'est du moins ce qui semble être attesté par la mention de son nom *Briniola* dans la charte de Childebert en 558 et par la présence d'un lieu de culte mérovingien révélé par la découverte de l'autel-cippe de *San-Sumian*. (Brun 1999, p. 264)

En se référant aux limites des diocèses médiévaux, le territoire actuel de la ville de Brignoles appartenait à la cité d'*Aquae Sextiae*. Cette question n'est, toutefois, pas définitivement tranchée. En effet, située aux confins orientaux du diocèse d'Aix et compte tenu de la fluctuation des limites de diocèse au moyen-âge, Brignoles aurait pu également appartenir à la cité de *d'Arelate* (Brun 1999, p. 133).

À l'époque antique le territoire de Brignoles était traversé par la voie dite « Aurélienne », qui reliait les cités de *Aquae Sextiae* et de *Forum Iulii*. Le tracé de cette voie est communément situé sous les routes actuelles DN7 à l'ouest de la ville et D79 à l'est. Quatre bornes milliaires ont ainsi été retrouvées sur l'itinéraire de la voie dans la commune de Brignoles (Brun 1999, p. 264-265). Le site étudié se trouve à l'ouest de Brignoles à environ 300 mètres au nord de la route DN7. Il est ainsi approximativement implanté à mi-chemin entre les stations routières de *Ad Turrem* que l'on situe sous le village actuel de Tourves et de *Matavo* dont l'implantation est désormais attesté au lieu-dit *La Grande Pièce* dans la commune de Cabasse.

Plusieurs sites d'habitat de l'époque romaine jalonnent le territoire de la commune de Brignoles. Mais à l'exception d'une fouille ancienne et des récents sondages de diagnostic, l'essentiel des données archéologiques est issu des découvertes anciennes et de prospections.

À l'est de la ville au lieu-dit *Le Tombarelet/Le Pet de Gallin*, une *villa* dont l'occupation pourrait être située au Haut-Empire a été partiellement fouillée dans les années 1950-1960 (Brun 1999, p. 266-267).

Plus à l'est, au lieu-dit *La Margillière*, le projet de la Société du Canal de Provence a donné lieu à deux campagnes de sondages de diagnostic. Des sondages pratiqués le long

de la route D79 puis sur des parcelles situées à quelques dizaines de mètres plus au sud ont permis de mettre en évidence les traces d'une occupation de l'âge du fer, mais surtout les vestiges d'un petit habitat groupé du Haut Empire (espace funéraire, bâtiments, voie antique, aqueduc, bassin de décantation d'un atelier de potier), (Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 20; Borréani 2009, p. 34-49; Borréani 2010, p. 58-77).

A quelques 800 mètres encore à l'est, au lieu-dit *La Lieue*, le résultat de plusieurs prospections successives (les dernières étant liées au projet de la SCP) permet d'envisager la présence d'une *villa* avec pressoir (huilerie) du haut-empire (Brun 1999, p. 267; Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 21).

Dans le secteur ouest plusieurs sites d'habitat sont également mentionnés.

A *La Constance*, les prospections récentes (Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 18), ont livrées un matériel antique abondant (*tegulae*, *imbrices*, fragments de mortier de tuileau, sigillée sud-gauloise, commune à pâte claire, amphore gauloise, dolium) révélant la présence d'un habitat.

Au lieu-dit *Cadéou*, outre la découverte d'une borne milliaire de Néron datée de 58 apr. J.-C. trouvée en 1745 (Brun 1999, p. 265), les prospections récentes (Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 11), font état de matériel antique dispersé pouvant traduire la présence d'un habitat.

A *La Requette* dans la plaine du *Caramy* les découvertes de S. Donnier en 1981 (Brun 1999, p. 267), ainsi que les prospections récentes (Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 14), font état de matériel antique dispersé pouvant traduire la présence d'un habitat.

Enfin, à proximité de *La Gavote*, à environ 1 km à l'ouest, au lieu-dit *Ramatuelle*, J.-M. Michel signale avoir découvert des fragments de marbre et de nombreuses tuiles ainsi que diverses catégories de céramiques (céramique modelée de l'âge de fer, sigillée sud-gauloise, commune italique, commune à pâte claire, commune à pâte grise, amphore gauloise), pouvant révéler la présence d'une *villa* (Brun 1999, p. 266).

Dans l'état actuel des connaissances, cet état des lieux, bien qu'incomplet, permet de percevoir le bassin de Brignoles comme un secteur favorable à l'implantation d'un habitat dispersé, plus ou moins modeste, au sein duquel le cheminement de la voie Aurélienne pouvait exercer une certaine attractivité.

1.5. Déroulement et méthodologie de l'intervention

1.5.1. Déroulement

L'opération s'est déroulée du 27 septembre au 12 novembre 2010, soit 33 jours ouvrés avec une équipe de 4 personnes, renforcée d'une cinquième personne à partir du 21 octobre. Plusieurs épisodes de pluies à caractère orageux ont parfois conduits à interrompre le travail sur le terrain ou ont freinés considérablement la progression des investigations. Ce temps perdu à toutefois pu être progressivement récupéré au cours de l'opération.

1.5.2. Méthodologie

1.5.2.1. Décapage

Le décapage de l'emprise a été réalisé du 27 au 29 septembre 2010 au moyen d'une pelle mécanique de 20 tonnes équipée d'un godet de curage de 2 m de large et d'un camion d'environ 12 tonnes pour l'évacuation et le stockage des déblais. Le décapage a été arrêté au niveau d'apparition des murs. Certaines zones dépourvues de vestiges bâtis ont été plus profondément décapées, au point de parfois atteindre le substrat. Il s'agit des espaces 1E, 1F, et 2A. Nous avons réalisé un sondage profond à l'est afin d'obtenir une coupe du drain moderne sans endommager les vestiges environnants. Deux rampes ont été aménagées de

part et d'autre de l'emprise pour permettre l'accès au chantier. De plus, deux brèches ont été pratiquées dans le mur de soutènement au sud afin d'autoriser l'évacuation des eaux en cas de fortes pluies. Au terme de ce décapage, la zone de fouille a représenté une surface de 396 m².

1.5.2.3. Fouille

L'enregistrement des données a été réalisé selon la méthodologie du système Syslat. A l'issue du décapage, les différentes structures ont reçu un numéro de fait précédé du code d'identification respectant la nomenclature du système Syslat (MR pour mur...). Deux secteurs ont été définis (**fig. 7**): secteur 1 pour la moitié ouest et secteur 2 pour la moitié est. Le secteur 1 comprenant le bâtiment A et les espaces au sud, le secteur 2 comprenant l'espace de circulation central et le bâtiment B. Dans chaque secteur, chacun des espaces ou des pièces a été nommé avec une lettre précédée du numéro du secteur (1A, 1B...).

Les murs ont fait l'objet d'un nettoyage soigné et d'un relevé manuel au pierre à pierre à l'échelle 1/20^e. Des sondages manuels ont par ailleurs été effectués dans tous les espaces et toutes les pièces afin d'en évaluer la stratigraphie. Une vingtaine de sondages ont ainsi été pratiqués (**fig. 8**), dont les emplacements ont été choisis de préférence à l'angle et/ou contre les murs des pièces. Des relevés stratigraphiques à l'échelle 1/20^e ont été réalisés lorsque cela nous est apparu pertinent. Ceci n'a pas semblé nécessaire dans des sondages ayant révélé une puissance stratigraphique inférieure à une dizaine de centimètres.

Une couverture photographique a été réalisée systématiquement pour toutes les structures enregistrées ainsi que pour tous les sondages. Nous avons également effectué des photographies de l'ensemble de l'emprise de fouille à partir d'un camion nacelle.

A la fin de la fouille, nous avons disposé pendant 5 jours d'une mini-pelle de 3,5 tonnes et d'un sambron. Ces moyens mécaniques ont été employés pour décaper de manière extensive les espaces sondés manuellement.

Le traitement et l'étude du mobilier et de la documentation de fouille a été effectué à la base de la société Archeodunum à Caissargues, dans le Gard.

Le mobilier et la documentation de fouille sont provisoirement stockés à la base de Caissargues.

2. Description des vestiges archéologiques (fig. 9 et 10)

2.1. Stratigraphie générale du site (fig. 11)

L'emprise de fouille se situe au bas d'une parcelle (AM 282) en pente douce (environ 4%) bordée au sud par un mur de soutènement bâti en pierre sèche. La stratigraphie générale du site a principalement été appréhendée au travers de cinq relevés établis contre les bermes matérialisant les limites de la fouille et dans le sondage profond réalisé à l'ouest de l'emprise pour couper le drain moderne (FO1007), mais également par le biais des différents sondages effectués pendant la fouille.

Les vestiges mis au jour sont implantés sur le sommet d'un banc calcaire¹ sub-affleurant (US 1003, 1004, 1024) possédant un pendage vers le sud d'un dénivelé d'environ 6%. Ce banc calcaire, extrêmement fracturé et faillé, mesure entre 5 et 40 cm d'épaisseur. Il est sporadiquement recouvert par une fine couche de colluvionnement (US 2005 et équivalences) généralement argileuse contenant des concrétions ferromanganiques et renfermant parfois des petits fragments extrêmement usés de céramique non tournée. Ce banc rocheux surplombe une couche de marne (US 1005) jaune à verte relativement homogène.

Les vestiges sont scellés par une couche de colluvionnement (US 1008 et US 2003) limono-argileuse observant un pendage régulier vers le sud, contenant plutôt vers le bas de la pente de nombreux cailloutis, petits graviers, et petits cailloux. Cette couche renferme de nombreux fragments de céramique et de terre cuite architecturale, très fragmentés et roulés, et quelques rares inclusions fines de charbons de bois. Enfin, se superposent deux couches (US 1001, 2001 et US 1002, 2002) de terre arable, argilo-limoneuses, dont la fraction supérieure constitue la partie atteinte par les labours. Leur épaisseur influencée par le mur de soutènement bordant la parcelle s'accroît vers le sud. Ces couches renferment de manière inégale de nombreux cailloutis, graviers, petits cailloux anguleux, quelques cailloux et moellons, de très rares charbons de bois en inclusions fines, des fragments de terre cuite architecturale (tuiles), des fragments de céramique antique et moderne, des nodules de mortier blanc.

2.2. Une fosse de La Tène finale (fin II^e s. – première moitié I^{er} s. av. J.-C.) (fig. 9 et 10)

Le plus ancien vestige observé est une fosse protohistorique (FS2032) repérée en limite de fouille, dans la partie sud-est de l'emprise. Le creusement de cette fosse (US 2039) s'ouvre à une altitude de 234,12 m NGF dans une couche de colluvionnement argileuse scellant l'affleurement rocheux sur l'ensemble du site (US 2023 et équivalences), pour atteindre le substrat argileux en un puits profond. En plan, la fosse présente une forme allongée orientée est-ouest, s'évasant à l'est pour se poursuivre hors emprise (fig. 12). Seule une partie de la fosse a donc pu être observée, sur une longueur de 2,80 m et une largeur maximale de 1,80 m. Le point le plus profond de la fosse a été atteint en limite d'emprise, à 232,93 m NGF, au pied de la berme sud, où elle forme un puits circulaire aux parois abruptes. À l'ouest de ce puits, la fosse se développe en un appendisse peu profond, à profil en cuvette, d'une largeur moyenne de 60 cm.

Dans sa partie profonde, le remplissage de la fosse est constitué de quatre unités stratigraphiques (US 2050, 2049, 2048 et 2032), présentant chacune un pendage en cuvette épousant la forme générale de la fosse (fig. 12 et 13).

1 Rhétien : calcaires en plaquettes, cargneules, marnes vertes réséda (source : <http://infoterre.brgm.fr>).

La première couche de comblement (**US 2050**) est constituée d'un sédiment argileux gris comportant de nombreux blocs de calcaire dont le module moyen atteint une quinzaine de centimètres. Notons également la présence de quelques charbons de bois tapissant le fond de la fosse.

La couche suivante (**US 2049**) correspond à un comblement argileux hétérogène jaune, brun et verdâtre comportant un fin cailloutis jaune provenant du terrain naturel argileux (TN). Cette unité stratigraphique pourrait correspondre à une phase d'érosion des parois de la fosse, impliquant une période durant laquelle cette dernière serait restée ouverte.

Le remplissage se poursuit par la mise en place d'un sédiment argileux gris à brun clair, très homogène comportant de nombreux blocs de calcaire (module 10 à 15 cm), quelques charbons de bois et des tessons de céramique modelée (**US 2048**).

Enfin, la dernière couche de comblement de la fosse est constituée d'un sédiment limono-argileux hétérogène comportant quelques cailloux ainsi que de nombreux charbons de bois et tessons de céramique modelée (**US 2032**). Cette couche comble également la partie moins profonde de la fosse s'étendant vers l'ouest.

L'ensemble du mobilier céramique recueilli semble dater l'abandon de cette fosse entre le dernier quart du II^e siècle et la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère. (*cf. infra*, § 3.1.).

La couche de colluvionnement argileuse dans laquelle s'ouvre la fosse (**US 2023** et équivalences) présente également, aux abords de cette dernière, quelques tessons de céramique modelée du deuxième âge du Fer. Notons enfin la présence sur la même couche de colluvionnement (**US 2023**), constituant le niveau d'occupation protohistorique, d'une lentille charbonneuse hétérogène (**US 2046**) constituée d'un mélange de charbon, de cendre, de nodules d'argile rubéfiée, de sédiment argilo-limoneux, et de tessons de céramique modelée, qui semble correspondre à un curage de foyer (**fig. 14**).

De part sa position en limite d'emprise, la fosse **FS2032** n'a été que partiellement fouillée. Aucune structure d'habitat contemporain n'a été repérée aux abords.

Dans la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., une nouvelle occupation impliquant l'implantation d'un ensemble de bâtiments (bâtiments A et B) entraîne la mise en place d'un remblai d'assainissement (**US 2031**) scellant le comblement de la fosse **FS2032** (*cf. infra*, pièce **2B**).

2.3 Une occupation du Haut-Empire (seconde moitié du I^{er} - début du II^e siècle)

2.3.1. La rue (**fig. 15 et 10**)

Le site, tel qu'il est perçu dans les limites de l'emprise, est organisé autour d'un axe principal d'orientation nord-sud, défini par le secteur **2A**. Il s'agit d'un espace linéaire, dépourvu de structure bâtie et constitué par des apports de remblais entre les murs des deux bâtiments principaux. Cet axe, que nous qualifierons de rue, sépare et distribue les bâtiments A à l'ouest et B à l'est. Le couloir de circulation présente une largeur régulière de 2,90 m entre les murs **MR1021**, **MR1076** et **MR1012**, constituant le parement est du bâtiment A, et les murs **MR2006** et **MR2008**, constituant le parement ouest du bâtiment B. Ces murs reposent sur le fin niveau de colluvionnement argileux que l'on retrouve, scellant le substrat rocheux, sur l'ensemble du site (**US 2030** et équivalences). Au niveau de la rue, le substrat rocheux présente un pendage sud et un profil irrégulier en cuvette ayant entraîné, par l'action du ravinement, l'érosion totale du niveau de colluvionnement argileux (**US 2030**) dans sa partie centrale, et ce avant la mise en place du premier remblai (**fig. 16 - 1** et **fig. 17**). L'apport, entre les murs des deux bâtiments, d'un remblai sablo-gravillonneux hétérogène (**US 2020**), comportant quelques gros blocs de calcaire issus du substrat, un abondant cailloutis et de nombreux tessons de céramique et fragments de terre cuite architecturale,

et d'un remblai limono-argileux (US 2027) présentant un épandage désorganisé de gros fragments de *tegulae* plus ou moins disposés à plat (fig. 16 - 2), assure la préparation et le nivellement de l'espace de circulation. L'érosion générale du site a entraîné la disparition totale des niveaux supérieurs et donc du niveau de circulation et de la bande de roulement de la rue. Aucun aménagement d'évacuation des eaux en relation avec cet espace de circulation n'a été observé.

Sur le côté est, la porte PR2024 assure la communication entre la rue et le bâtiment B tandis qu'à l'ouest, la rue dessert un espace de circulation secondaire (secteur 1E), orienté est-ouest, assurant l'accès à un espace ouvert (secteur 1F).

Observée sur une longueur de 17 m, la rue semble se poursuivre au nord comme au sud, l'emprise de la fouille ne nous ayant pas permis d'en atteindre les limites.

2.3.2. Le bâtiment B (fig. 15 et 10)

Le bâtiment B est un long bâtiment rectangulaire d'orientation nord-sud, implanté dans la partie est de l'emprise, le long de l'axe principal de circulation (secteur 2A). La partie du bâtiment observée dans les limites de l'emprise se développe sur une longueur de 16,50 m (nord-sud) et présente une largeur totale de 4,30 m (est-ouest). Sa superficie dépasse les 50 m². Constitué dans un premier état d'une seule grande pièce (2B/2C), le bâtiment est par la suite cloisonné en deux pièces, désignées par les secteurs 2B et 2C, par la mise en place d'un mur de refend (MR2012).

Il est possible, voir probable, que le bâtiment se développe au-delà des limites de l'emprise de fouille dans l'axe nord-sud, le long de la rue 2A. Les deux pièces 2B et 2C ont, quant à elles, été dégagés dans leur intégralité.

Un petit bâtiment (pièce 2E) est accolé à l'est du bâtiment B. Observés jusqu'à la limite d'emprise, deux espaces (2D et 2F) qui pourraient peut-être être des espaces ouverts se développent respectivement au sud et au nord de cette petite annexe.

2.3.2.1. La grande pièce (2B + 2C) (fig. 15 et 10)

Dans son premier état, le bâtiment B est constitué d'une grande pièce délimitée à l'ouest par les murs MR2006 et MR2008, à l'est par les murs MR2010 et MR2013, et par les murs MR2009 au nord et MR2041 au sud. La description de ces murs sera abordée dans les parties relatives aux pièces 2B et 2C (cf. *infra*). La pièce atteint 15,90 m de long par 3,20 m de large, soit une superficie d'environ 50 m². Deux ouvertures en vis-à-vis sont aménagées sur les côtés ouest (PR2024) et est (PR2011) du bâtiment.

A l'ouest, la porte PR2024 assure la communication entre l'espace de circulation 2A et le bâtiment B. Elle est limitée au nord par un bloc de calcaire disposé en boutisse, appartenant au mur MR2008, formant le support de son piédroit nord (fig. 18 - 1). Le piédroit sud est quant à lui déterminé par l'extrémité nord du mur MR2006 (fig. 18 - 2). Entre ses deux piédroits, la porte s'ouvre sur une largeur de 2,20 m.

Une assise (US 2024) de moellons de calcaire équarris et liés à la terre (sédiment limono-argileux brun) se développe sur les 2,20 m de l'ouverture de la porte et présente une largeur de 60 cm pour une hauteur de 15 cm (fig. 23 - 1). Elle pourrait constituer un support de seuil pour la porte PR2024. Elle repose à la base de la couche de colluvionnement argileuse (US 2021) et culmine à 235 m NGF.

L'érosion générale du site a entraîné la disparition complète des niveaux de fonctionnement de cette porte ; seules sont conservées les niveaux de fondation décrits.

Face à la porte PR2024, sur le côté est du bâtiment B, s'ouvre la porte PR2011. Cette dernière assure la communication entre le bâtiment et l'espace ouvert 2F/2D. Un bloc disposé en boutisse à l'extrémité sud du mur MR2010 constitue le support du piédroit nord

de la porte **PR2011** (fig. 19 - 2). La mise en place, dans un second état, du mur de refend **MR2012** a entraîné la disparition de la limite sud de la porte; seul le bouchage présent au nord de **MR2012** a été observé (US 2011). Il semble toutefois probable que la porte **PR2011** constitue le pendant de la porte **PR2024**. Contrairement à la porte **PR2024**, la porte **PR2011** est dépourvue d'assise construite, ce qui pourrait signifier qu'elle fût dépourvue de seuil. Le caniveau **CN2033** implanté à l'est de la porte semble fonctionner avec cette dernière (cf. *infra*, secteur 2F).

L'ensemble des fondations de murs du bâtiment B suivent le pendage naturel, en l'occurrence un pendage sud, imposé par la couche de colluvionnement sur laquelle ils reposent directement (US 2021 et 2023). Ainsi les murs affleurent à une altitude de 234,30 m NGF au sud, tandis qu'ils culminent à 235,30 m NGF au nord. La pente a en revanche été compensée par l'apport, après la mise en place des murs, d'une série de remblais de nivellement (US 2031, 2022, 2019 et 2018). Ceux-ci sont conservés jusqu'au niveau d'arasement des murs, soit sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Leurs descriptions seront abordées dans les parties concernant les pièces **2B** et **2C** (cf. *infra*).

2.3.2.2. La pièce 2B (fig. 15 et 10)

Dans un second état, le bâtiment B est séparé en deux par la mise en place d'un mur de refend d'orientation est-ouest (**MR2012**) entraînant la condamnation et le bouchage des portes **PR2024** et **PR2011**.

La pièce **2B** correspond à la partie sud du bâtiment B. Il s'agit d'une pièce rectangulaire de 31 m², se développant selon un axe nord-sud sur une longueur de 9,70 m et une largeur de 3,20 m. Elle est délimitée à l'ouest par le mur **MR2006**, à l'est par le mur **MR2013**, au nord par le mur **MR2041** et au sud par le mur **MR2012**, ce dernier assurant la séparation entre les pièces **2B** et **2C**.

Le mur **MR2006** correspond à la limite ouest de la pièce 2B. Il sépare la pièce, à l'est, de l'espace de circulation **2A**, à l'ouest. Ce mur, d'orientation nord-sud, culmine entre 234,81 m NGF au nord et 234,43 m NGF au sud. Il se développe sur une longueur de 9,40 m et présente une largeur de 50 cm. Il est chaîné au sud avec **MR2041** tandis que son extrémité nord forme le support du piédroit sud de la porte **PR2024**.

De ce mur, subsiste la première assise de fondation (US 2006) reposant sur la couche de colluvionnement argileuse (US 2023). S'adaptant aux contraintes du terrain, le mur **MR2006** présente un important pendage sud induit par le pendage général de la couche de colluvionnement couvrant l'ensemble du site au moment de l'implantation des bâtiments (US 2023 et équivalences). L'assise de fondation (US 2006) est constituée de gros blocs de calcaire liés à la terre (fig. 20 - 1). Comme pour l'ensemble des murs du bâtiment, le liant employé est constitué d'un sédiment fin, compact et homogène, de texture limono-argileuse et de couleur brune. La roche utilisée pour la construction du mur est quant à elle un calcaire dur, similaire à celui qui constitue le substrat rocheux local. Les blocs, mesurant en moyenne 40 à 50 cm par 30 à 40 cm pour environ 20 cm de hauteur, sont bruts ou équarris, disposés à plat et, pour certain, en boutisse. De petits cailloux de calcaire brute sont utilisés, mêlés au liant, en calage entre les blocs. Notons également la présence d'un fragment de *dolium* utilisé en calage dans la partie sud du mur.

A son extrémité nord, l'assise de fondation (US 2006) est surmontée d'une assise (US 2043) présentant un mode de construction différent (fig. 20 - 2). Il s'agit d'une assise constituée de cailloux et de moellons de calcaire bruts liés par un mélange de terre (sédiment limono-argileux brun) associée à quelques nodules de mortier de chaux. Cette assise n'est présente que sur une longueur de 1,15 m et une largeur de 45 cm, le parement est de cette dernière étant lacunaire.

Le mur **MR2013** correspond à la limite est de la pièce **2B**. Il sépare la pièce, à l'ouest, de l'espace ouvert **2D/2F** et de la pièce annexe **2E**, à l'ouest. Ce mur, d'orientation nord-sud,

culmine entre 234,93 m NGF au nord et 234,40 m NGF au sud et se développe sur une longueur totale de 9,90 m pour une largeur de 50 cm. Il est chaîné au sud avec **MR2041** tandis qu'au nord, il apparaît en appui contre le parement sud de l'extrémité est du mur de refend **MR2012**.

Dans sa partie nord et centrale, le mur n'est conservé que sur une seule assise de fondation (**US 2013**) reposant directement sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2023**); en revanche, la partie sud du mur est conservées sur trois assises représentant une hauteur d'environ 40 cm et repose sur le comblement supérieur de la fosse protohistorique **FS2032** (**Fig. 21 - 1**). Le creusement de cette fosse au cours du second âge du Fer a entraîné la disparition de la couche de colluvionnement argileuse qui constitue une assise stable pour les murs. Ceci explique la mise en place de fondations plus profondes au niveau de la fosse, dont le comblement (**US 2032**) est plus instable. Une tranchée de fondation (**US 2044**), même si elle n'a pas été observée à la fouille (comblement très similaire à l'encaissant), a nécessairement été creusée dans le comblement de la fosse (**US 2032**). Tout comme les autres murs d'orientation nord-sud, le mur **MR2013** présente un pendage sud induit par le pendage général de la couche de colluvionnement sur laquelle elle s'assoit (**US 2023**). La partie sud du mur **MR2013**, correspondant à la portion qui repose sur le comblement de la fosse **FS2032**, présente un léger renflement vers l'est (**fig. 15**). Cette déformation du mur pourrait être la conséquence du tassement progressif du comblement de la fosse **FS2032** sur laquelle il repose.

La fondation du mur **MR2013** est constituée de gros blocs de calcaire bruts et équarris, disposés à plat ou en boutisse et liés par un sédiment limono-argileux brun (**Fig. 21 - 2**). Comme pour les autres murs, de petits cailloux de calcaire brut sont disposés, mêlés au liant, en calage entre les blocs. La partie sud du mur présente une fondation associant gros blocs et moellons de dimensions plus modestes (**Fig. 21 - 1**).

Le mur **MR2041** constitue la limite sud de la pièce **2B**. Il a été observé en limite de fouille, à l'extrémité sud de l'emprise. Ce mur, d'orientation est-ouest, se développe sur une longueur totale de 4,30 m; son niveau d'arasement apparaît à une altitude de 234,36 m NGF. Il est chaîné à l'ouest avec le mur **MR2006** et à l'est avec le mur **MR2013**. Le parement sud du mur a été partiellement arraché par la mise en place d'un mur de terrasse moderne (hors emprise).

Dans sa partie ouest, le mur n'est conservé que sur une seule assise de fondation (**US 2041**) reposant directement sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2023**) et le banc calcaire constituant le substrat rocheux (TN); en revanche, la partie est du mur est conservée sur trois assises (représentant une hauteur conservée d'environ 45 cm) et repose sur le comblement supérieur (**US 2032**) de la fosse protohistorique **FS2032** (**fig. 22 - 1**). Comme pour la partie sud du mur **MR2013**, l'absence de la couche de colluvionnement au niveau de la fosse a impliqué la mise en place de fondation plus profonde (**fig. 22 - 2**). Une tranchée de fondation (**US 2040**), même si elle n'a pas été observée (comblement très similaire à l'encaissant), a nécessairement été creusée dans le comblement (**US 2032**) de la fosse pour la mise en place du mur **MR2041**.

La première assise, plus massive que les assises supérieures, est constituée de gros blocs de calcaire bruts liés à la terre (sédiment limono-argileux brun). Dans toute sa moitié est, soit au niveau de la fosse protohistorique **FS2032**, les assises supérieures sont quant à elles constituées de moellons de calcaire équarris et disposés à plat (**fig. 22 - 2**).

Le mur **MR2012** marque la limite nord de la pièce **2B** et constitue la séparation entre les pièces **2B** au sud et **2C** au nord. Ce mur, d'orientation est-ouest, apparaît à une altitude de 234,97 m NGF, se développe sur une longueur de 4,20 m et présente une largeur de 50 cm. A l'ouest, le mur est venu perturber l'assise de fondation (**US 2024**) de la porte **PR2024** (**fig. 23 - 2** et **fig. 19 - 1**) et se termine à l'est par un gros bloc disposé en boutisse dans le prolongement des murs **MR2013** et **MR2010** (**fig. 19 - 1**). La mise en place de ce mur a entraîné la condamnation et le bouchage des portes **PR2024** et **PR2011** (*cf. infra*, pièce **2C**).

La première assise de fondation du mur (**US 2012**) est la seule conservée, sur une hauteur d'environ 20 cm. Elle repose sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2021/2023**) et est constituée de gros blocs de calcaire liés à la terre (sédiment limono-argileux brun). Les blocs sont bruts ou équarris, disposés à plat et, pour certain, en boutisse (**fig. 19 - 1**). Quelques rares cailloux ainsi qu'un fragment de *dolium* sont utilisés, mêlés au liant, en calage entre les blocs.

La mise en place du mur **MR2012** a nécessité le creusement d'une tranchée de fondation (**US 2042**) dans les remblais de nivellement présents (**US 2019** et **2022**). Cette dernière n'a cependant pas été observée en fouille, probablement en raison de la forte similitude entre son encaissant et son comblement.

Comme nous l'avons vu, les fondations des murs de la pièce **2B** suivent le pendage sud naturel, imposé par la couche de colluvionnement sur laquelle ils reposent directement (**US 2023**), exception faite des portions reposant sur la couche de comblement supérieur (**US 2032**) de la fosse **FS2032**, ayant nécessité le creusement de tranchées de fondation (**US 2040** et **2044**). La pente a en revanche été compensée par l'apport, après la mise en place des murs, d'un remblai de nivellement (**US 2022**) (**fig. 24**). Celui-ci, conservé jusqu'au niveau d'arasement des murs, soit sur une vingtaine de centimètres de profondeur, recouvre l'ensemble de la pièce. Il s'agit d'un remblai hétérogène constitué d'un sédiment limono-argileux compacte contenant de petits blocs de calcaire de 15 à 25 cm de côté, de gros fragments de terre cuite architecturale, des nodules de mortier et quelques poches charbonneuses (**US 2047**) correspondant vraisemblablement à des curages de foyer (**fig. 25 - 1**).

Afin d'assurer la stabilité des niveaux de sol et d'assainir la partie sud de la pièce **2B**, implanté au-dessus du comblement de la fosse protohistorique (**FS2032**), un premier remblai a été déposé dans le quart inférieur de la pièce. Ce remblai d'assainissement (**US 2031**) est constitué d'un épais amoncellement de blocs de calcaire, de fragments de terre cuite architecturale, de nodules de mortier ainsi que de nombreux tessons de céramique et de *dolium*, pris dans une matrice limono-argileuse fine (**fig. 13 - 1**) (**fig. 25 - 2**).

2.3.2.3. La pièce 2C (fig. 15 et 10)

La pièce **2C** correspond à la partie nord du bâtiment B. Comme pour la pièce **2B**, il s'agit d'une pièce de plan rectangulaire et d'orientation nord-sud. De dimensions plus modestes que celles de la pièce **2B**, avec une longueur de 5,70 m et une largeur de 3,20 m, la superficie de la pièce **2A** atteint 18 m². Elle est délimitée à l'ouest par le mur **MR2008** et le bouchage de la porte **PR2024** (**US 2007**), à l'est par le mur **MR2010** et le bouchage de la porte **PR2011** (**US 2011**), par le mur **MR2009** au nord et le mur **MR2012** au sud.

Le mur **MR2008** délimite à l'ouest la pièce **2C**. Il sépare la pièce de l'espace de circulation **2A** s'étendant à l'ouest. Ce mur, d'orientation nord-sud, est conservé sur une longueur de 4,30 m et présente une largeur de 55 cm. Son niveau d'arasement varie de 235,40 m NGF au nord à 235,18 m NGF au sud. A son extrémité sud, un gros bloc disposé en boutisse forme le support du piédroit nord de la porte **PR2024** (*cf. supra*, **fig. 18 - 1**). La partie nord du mur a, quant à elle, été arrachée à l'époque moderne par la mise en place du fossé de drainage **FO1007** (**fig. 26 - 1** et **fig. 15**).

Seule la première assise de fondation (**US 2008**) de ce mur est conservée (**fig. 26 - 2**). Elle repose sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2021**) et suit son pendage (sud). Elle est constituée de gros blocs de calcaire bruts et équarris, disposés à plat ou, pour certain, en boutisse. Le liant utilisé est constitué d'un sédiment limono-argileux fin. La partie centrale du mur conserve les vestiges d'un calage ou d'un aménagement sur toute la largeur du mur, constitué d'un alignement de fragments de *tegulae* disposés de champ et accompagnés de gros nodules de mortier. Il pourrait s'agir de la base d'un système de drainage des eaux visant à assainir les niveaux de préparation de sol. Notons également que, tout comme le parement est du mur **MR1012**, les joints verticaux du parement ouest du mur **MR2008** sont partiellement enduits de mortier de chaux.

Le mur **MR2010** marque quant à lui la limite est de la pièce **2B**. Il assure en effet la séparation entre la pièce et l'espace **2F** qui s'étend à l'est. D'orientation nord-sud, ce mur est conservé sur une longueur de 4,45 m et sa largeur est de 50 cm. Il culmine à 235,19 m NGF au nord et 235 m NGF au sud. A l'extrémité sud du mur, un gros bloc de calcaire en boutisse forme le support du piédroit nord de la porte **PR2011** (cf. *supra*, fig. 19 - 2). La partie nord du mur et sa jonction avec le mur **MR2009** (angle nord-est de la pièce **2C**) ont disparus.

De ce mur, seule une assise de fondation (**US 2010**) est conservée (fig. 27 - 1). Il s'agit d'une assise de petits blocs et de moellons de calcaire bruts et équarris, liés à la terre (sédiment limono-argileux brun) et disposés à plat sur la couche de colluvionnement (**US 2021**).

A l'extrémité nord de l'emprise, le mur **MR2009** constitue la limite nord de la pièce **2C**. D'orientation est-ouest, le mur est très lacunaire (fig. 15) et apparaît à une altitude de 235,37 m NGF. A l'ouest, sa jonction avec le mur **MR2008** a été perturbée par la mise en place du fossé de drainage **FO1007** tandis que toute la partie est du mur est manquante (fig. 27 - 2 et fig. 15). Sur une longueur initiale de 3,20 m, seul un tronçon de 2,15 m est conservé.

Une seule assise de fondation atteste la présence du mur (fig. 27 - 2). Elle repose sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2021**) et est constituée de blocs de calcaire bruts et équarris liés à la terre (sédiment limon-argileux brun), selon le même mode de construction que pour les autres murs constituant le bâtiment B.

Le mur de refend **MR2012** sépare les pièces **2B** et **2C** du bâtiment B (fig. 15). Nous avons déjà abordé la description de ce mur dans la partie concernant la pièce B (cf. *supra*, pièce **2B**).

Sa mise en place entre les portes **PR2024** et **PR2011**, correspond à un second état du bâtiment B, dès lors séparé en deux pièces (**2B** et **2C**). Sa construction entraîne la perturbation de l'assise de fondation (**US 2024**) de la porte ouest (**PR2024**) dans laquelle il vient s'intégrer ainsi que le bouchage des deux portes (**US 2007** et **2011**).

Le bouchage de la porte **PR2024** est attesté par la présence d'une assise (**US 2007**) reposant sur l'**US 2024** et culminant à une altitude de 235,05 m NGF. Elle adopte un mode de construction différent. Il s'agit d'une assise de cailloux et de moellons de calcaire de moindres dimensions liés par un mélange de terre (sédiment limono-argileux brun) et de mortier de chaux se développant sur toute la longueur de la porte (2,20 m), de part et d'autre du bloc constituant l'extrémité ouest du mur **MR2012**. Moins large (50 cm contre 60 cm) que l'assise sur laquelle elle repose (**US 2024**), l'assise de bouchage a son parement interne (est) en retrait par rapport à cette dernière, formant ainsi un ressaut (fig. 23 - 1).

Le bouchage de la porte **PR2011** n'a été observé qu'au nord du mur **MR2012**. Il s'étend du bloc appartenant au mur **MR2010** et constitue le support du piédroit nord de la porte au parement nord du bloc formant l'extrémité est du mur **MR2012** (fig. 19 - 2). D'une longueur de 1 m, le bouchage (**US 2011**) est constitué d'une assise de cailloux et de blocs de calcaire liés à la terre (sédiment limono-argileux brun) et culmine à 234,97 m NGF. Il repose sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2021**). Notons que l'assise est légèrement désaxée et en retrait vers l'ouest par rapport aux murs d'orientation nord-sud qui l'encadrent (**MR2010** et **MR2013**). La présence d'un système d'évacuation des eaux (**CN2033**) fonctionnant avec la porte **PR2011** semble être la cause de ce décalage ; l'assise de bouchage suit l'orientation du caniveau contre lequel elle est fondée (fig. 19 - 2).

La limite sud de la porte **PR2011** et la partie du bouchage s'étendant au sud du mur **MR2012**, probablement confondu avec l'extrémité nord du mur **MR2013**, n'ont pas été observées.

Dans l'angle nord-est de la pièce **2C** apparaît, en limite nord de l'emprise, le mur **MR2045**, culminant à 235,30 m NGF. Il s'agit d'une portion de mur d'orientation nord-sud, constitué de moellons et de blocs de calcaire liés à la terre par un limon-argileux brun. Le mur n'est

conservé que sur une seule assise reposant sur la couche de colluvionnement argileuse (US 2025). Visible sur une longueur de 1,45 m, le mur se poursuit au nord au-delà de l'emprise de fouille. De part sa position dans l'axe des murs environnants MR2009 et MR2010 (fig. 27 - 2), la mise en place de ce mur semble postérieure à l'arrachement de l'angle nord-est de la pièce 2C et donc à l'abandon de cette dernière. Toutefois, la faible portion dégagée ne nous permet pas d'aborder la fonction de ce mur. Peut-être appartient-il à un ensemble se développant au delà de la limite nord de l'emprise ou peut-être s'agit-il du témoin d'un réaménagement ou d'une restructuration du bâtiment ?

Comme pour la pièce 2B (cf. *supra*), le comblement de la pièce 2C est constitué d'apports de remblais visant à niveler l'espace en compensant le pendage naturel (fig. 28).

Sur la couche de colluvionnement argileuse (US 2021) repose le remblai limono-argileux (US 2019) correspondant au remblai de nivellement de la pièce 2B (US 2022); seule la mise en place du mur MR2012 les a physiquement séparés. Ce remblai est constitué de petits blocs bruts de calcaire (15 à 20 cm), de fragments de terre cuite architecturale et de nodules de mortier pris dans une matrice limono-argileuse compacte. Nous retrouvons cette couche sur l'ensemble de la pièce 2C où elle est en contact avec le parement interne de la première assise de fondation des murs MR2008, MR2009 et MR2010. Le dépôt de ce remblai apparaît donc postérieur à la mise en place des murs.

Dans la partie nord et sud-ouest de la pièce, la base d'un remblai limoneux (US 2018) surmonte le remblai US 2019. Il s'agit d'un remblai compact brun foncé, très homogène et dépourvu de gros éléments. Il pourrait constituer un apport de terre visant à préparer et à soutenir un niveau de sol (terre battu) aujourd'hui complètement disparu.

Nous avons vu que la mise en place du mur de refend MR2012 au cours d'un réaménagement du bâtiment B divisait son espace interne en deux pièces (2B et 2C). Elle entraîne également la condamnation des deux portes présentes dans l'état antérieur (PR2024 et PR2011) par le bouchage de ces dernières (US 2007 et 2011). En revanche, aucune porte n'a été observée pour le second état. L'importante érosion liée à l'action du colluvionnement subie par le site après son abandon pourrait avoir entraîné la disparition d'éventuelles ouvertures pratiquées dans les pièces 2B et 2C, surtout si ces dernières ont été mises en place après rehaussement des niveaux de sol par l'apport de nouveaux remblais. L'absence de porte pourrait également s'expliquer par une nouvelle fonction attribuée au bâtiment; en effet, le cloisonnement de la grande pièce (2B/2C) du premier état en deux espaces distincts et le bouchage des portes PR2024 et PR2011 pourraient être liés au changement de la fonction du bâtiment B. Ainsi l'aménagement de cet espace en lieu de stockage (grenier) pourrait avoir nécessité l'ouverture d'accès surélevés et le bouchage de toute ouverture pratiquée au niveau du sol. L'importante érosion du site, ayant entraînée la disparition des élévations et des niveaux d'occupation, ne nous permet pas d'interpréter avec certitude l'évolution des constructions aujourd'hui disparues.

2.3.2.4. La Pièce 2E (fig. 15 et 10)

A l'est du bâtiment B, trois murs délimitent un espace accolé au parement est du mur MR2013. La pièce ainsi formée (pièce 2E) est donc délimitée à l'ouest par le mur MR2013, appartenant au bâtiment B, à l'est par le mur MR2015, au nord par le mur MR2014 et au sud par le mur MR2016. De modestes dimensions (2,80 m x 2,95 m), cette pièce présente une superficie d'environ 8 m².

Le mur MR2014, d'orientation est-ouest, a été observé sur une longueur de 3,20 m jusqu'à la limite d'emprise à l'est. Il marque la limite nord de la pièce 2E. Trois unités stratigraphiques composent ce mur.

La première assise de fondation (US 2014) repose sur la couche de colluvionnement argileuse (US 2029) recouvrant le substrat rocheux et culmine à une altitude de 234,82 m NGF. Elle suit les irrégularités du terrain naturel (TN) présentant ici un pendage en cuvette

(fig. 29 - 1). Il s'agit d'une assise large de 60 cm, constituée de blocs de calcaire posés à plat, observée sur environ 2,50 m jusqu'en limite de fouille à l'est.

La seconde assise (**US 2037**) repose sur la précédente et apparaît comme une assise de réglage visant à compenser le pendage en cuvette de cette dernière (cf. *supra*, fig. 29 - 1). Observée sur une longueur d'environ 2 m, elle présente une largeur inférieure à celle de la première assise de fondation (**US 2014**), formant ainsi un léger retrait par rapport au parement nord de cette dernière (fig. 29 - 2). L'assise est constituée d'éléments de moindres dimensions, cailloux bruts et de moellons équarris, liés à la terre (sédiment limono-argileux brun) et dont le niveau d'arasement apparaît à une altitude de 234,86 m NGF.

Enfin, la troisième unité stratigraphique (**US 2038**) dont l'altitude est de 234,80 m NGF, correspond à une reprise du mur dans sa partie ouest où les **US 2014** et **2037** semblent avoir été arrachés. Conservée sur une assise et sur une longueur d'environ 90 cm, cette reprise est constituée de cailloux bruts et de moellons équarris liés par un sédiment limono-argileux brun (fig. 30 - 1). Elle repose sur le remblai de nivellement (**US 2028**) de la pièce **2E** (fig. 30 - 2). L'extrémité ouest de cette reprise s'arrête à environ 30 cm avant le parement est du mur **MR2013** (fig. 31). Cette absence de contact avec le mur **MR2013** pourrait être liée au fonctionnement d'un système d'écoulement des eaux dont témoigne le caniveau **CN2033** (cf. *infra*, secteur **2F**).

Le mur **MR2015** constitue la limite est de la pièce **2E**. L'extrémité sud du mur (234,59 m NGF), contre laquelle s'appuie le retour **MR2016**, forme l'angle de la pièce. L'extrémité nord est en revanche lacunaire (fig. 15). Conservé sur une seule assise orientée nord-sud, le mur est constitué de blocs de calcaire bruts et équarris liés à la terre (limon-argileux brun) reposant à plat sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2029**) recouvrant le substrat rocheux.

Le mur **MR2016**, orienté est-ouest, ferme la pièce au sud et culmine à 234,63 m NGF. Il est en appui à l'est contre le parement ouest de l'extrémité sud du mur **MR2015**. Il est en revanche trop lacunaire dans sa partie ouest pour distinguer sa jonction avec **MR2013** même si un bloc appartenant au parement sud du mur **MR2016** apparaît au contact du mur **MR2013** (fig. 15). La seule assise conservée est constituée de blocs de calcaire liés à la terre par un sédiment limono-argileux brun et reposant sur la couche de colluvionnement argileuse (**US 2029**) surmontant le banc calcaire (TN).

Sur le substrat rocheux, constitué d'un épais banc calcaire (TN), repose la fine couche de colluvionnement argileuse (**US 2029**) sur laquelle repose les fondations des murs appartenant à la pièce **2E**. Comme pour les autres espaces, l'apport de remblai assure le nivellement de la pièce et recouvre la première assise des murs. Ce remblai de nivellement (**US 2028**) est constitué d'une couche de sédiment limono-argileux compact contenant de petits blocs de calcaire (15 à 25 cm), des fragments de terre cuite architecturale et des nodules de mortier.

2.3.2.5. Des espaces ouverts ? Les secteurs 2D et 2F (fig. 15 et 10)

Dans la partie est de l'emprise, de part et d'autre du petit bâtiment (**2E**) accolé au bâtiment B, s'ouvrent deux espaces désignés par les secteurs **2D** au sud et **2F** au nord. Ces secteurs bordent le parement est du bâtiment B sur toute sa largeur. La limite de l'emprise de fouille à l'est ne nous permet pas de savoir si les deux espaces communiquaient au-delà du bâtiment **2E** (à l'est du mur **MR2015**).

Le secteur **2D**, borné par les limites sud et est de l'emprise et par les murs **MR2016** au nord et **MR2013** à l'ouest, couvre une superficie d'environ 19 m² totalement dépourvue de vestiges. Comme pour les autres espaces, le substrat rocheux à pendage sud y est recouvert d'une fine couche argileuse et caillouteuse issue du colluvionnement (**US 2005**). Ce niveau de colluvionnement est recouvert par un apport de remblai limono-argileux très compact

(US 2004) dont le rôle est probablement d'assurer le nivellement de l'espace (fig. 32). Ce remblai comporte de nombreux fragments de terre cuite architecturale, des tessons de céramique ainsi que quelques petits blocs de calcaire épars.

Le secteur **2F**, s'étendant au nord de bâtiment **2E**, est lui aussi borné par les limites de l'emprise au nord et à l'est, tandis que les murs **MR2014** et **MR2010** assurent sa délimitation au sud et à l'ouest. Une surface d'environ 22 m² a pu être dégagée. L'espace **2F** présente la même organisation stratigraphique que le secteur **2D** : un remblai de nivellement (US 2025) recouvre la fine couche de colluvionnement argileuse (US 2026) scellant elle-même le substrat rocheux (TN). Le nivellement de l'espace est donc assuré par l'unité stratigraphique **2025** constituée d'une couche compacte de remblai hétérogène associant divers matériaux de destruction : petits blocs de calcaire (15 à 25 cm), fragments de terre cuite architecturale et nodules de mortier pris dans une matrice limono-argileuse associée à un cailloutis plus ou moins dense.

Dans la partie sud-ouest du secteur, au débouché de la porte **PR2011**, les vestiges d'un petit caniveau, **CN2033**, ont été mis à jour. Il s'agit d'un caniveau d'orientation nord-sud et de pendage sud, conservé sur une longueur de 1 m et constitué de quatre unités stratigraphiques : son creusement (US 2036), ses parements (US 2034), sa couverture (US 2033) et son comblement (US 2035).

Grossièrement aménagé, le caniveau se développe dans la partie nord de la porte **PR2011**. Il est en appui, au nord, contre l'extrémité est du parement sud du bloc en boutisse formant le piédroit nord de la porte **PR2011** (fig. 33 - 1). Au sud, ses dimensions n'excèdent pas celles du bouchage de la partie nord de la porte (US 2011) ; il débouche sur la partie sud-ouest du secteur **2F** où l'écoulement des eaux pourrait s'effectuer vers le sud par l'intermédiaire de l'espace non bâti (une trentaine de centimètres) entre les murs **MR2013** et **MR2014** (fig. 15). Toutefois, aucun creusement n'a été observé au sud du caniveau. Mis en place sous le pas de porte (qui, contrairement à la porte **PR2024**, semble dépourvu de pierre de seuil), le caniveau est légèrement désaxé par rapport aux murs d'orientation nord-sud qui bordent cette porte (**MR2010** au nord et **MR2013** au sud). Nous avons vu (*cf. supra*, pièce **2C**) que la partie nord du bouchage de la porte **PR2011** s'adaptait à la présence du caniveau en s'installant, selon le même axe, immédiatement à l'ouest de ce dernier. Ceci semble indiquer que l'usage de ce caniveau, mis en place dès le premier état et fonctionnant en relation directe avec la porte **PR2011**, se poursuit dans le second état, après la mise en place du mur de refend **MR2012** et la condamnation des portes **PR2024** et **PR2011**.

Le caniveau a été installé dans le remblai de nivellement de l'espace **2F** (US 2025) bien que son creusement (US 2036) n'ait pas été observé. Toutefois, l'implantation des dalles constituant les parements du caniveau témoignent d'un creusement en V (fig. 34).

Les parements (US 2034) sont constitués de dalles de calcaire bruts posées de chant, incliné, formant ainsi un espace central en V. Le montant ouest est composé de trois dalles tandis que cinq dalles marquent le montant est (fig. 33 - 2).

De la couverture (US 2033), apparaissant à une altitude de 234,92 m NGF, ne subsiste qu'une seule dalle de calcaire brut (40 x 20 cm) directement posée sur la partie supérieure des dalles de parements.

Le comblement (US 2035) est quant à lui constitué d'un sédiment limono-argileux fin très homogène n'ayant livré qu'un seul tesson de céramique.

Même si la surface décapée est très limitée, il apparaît possible que l'espace dépourvu de structure bâtie se développant de part et d'autre de la pièce **2E** et désigné par les secteurs **2D** et **2F**, constitue un espace ouvert s'étendant à l'est du bâtiment B.

2.3.3. Le bâtiment A (fig. 15 et 10)

Le bâtiment A se développe dans le grand quart nord ouest de l'emprise, il est bordé à l'est pas la rue (espace **2A**) et au sud par l'espace de circulation (**1E**). Tel qu'il nous apparaît, son plan comprend quatre grandes pièces, deux d'entre elles possèdent des subdivisions. Ces pièces sont nommées de la façon suivante : **1A**, **1B**, **1C**, **1D**, **1G** et **1H**. Deux de ces pièces ont été identifiées dans leur intégralité. Les limites occidentales des pièces **1C** et **1D** n'ont en revanche pas été reconnues, soit qu'elles sont à rechercher plus à l'ouest en dehors de l'emprise de fouille, soit qu'elles ont disparues. A l'ouest une canalisation couverte (**CN1022**) traverse le sous-sol des pièces **1C** et **1D**.

Divers éléments contribuent à la distinction de plusieurs campagnes de construction de ce bâtiment. On peut ainsi discerner les pièces **1B/1H** et **1C** comme appartenant à l'état initial. Ces pièces ont livré très peu d'éléments de datation, mais en revanche le mode de construction des fondations de leurs murs est identique à celui des murs du bâtiment B. La datation du bâtiment B est fournie par le mobilier contenu dans les remblais de nivellement employés pour compenser la pente naturelle du substrat. Les pièces **1G** et **1D** sont issues d'une seconde campagne de construction. La pièce **1A** et les espaces **1E** et **1F** sont issus d'une troisième phase de construction. Cette distinction repose sur l'observation des relations de chronologie relative des murs du bâtiment A entre eux, sur les différentes caractéristiques de construction de ces murs et enfin sur les nuances de datation apportées par le mobilier contenu dans les remblais déployés dans les pièces **1D**, **1A**, **1E** et **1F**. Il est toutefois utile de préciser que ces phases de construction sont très rapprochées dans le temps.

2.3.3.1. La pièce 1B (fig. 15 et 10)

Cette pièce de forme rectangulaire est orientée nord-sud et mesure 5,3 m de long et 3,7 m de large. Elle est fermée à l'est par le mur **MR1012**, (commun à la pièce **1H**), au nord par le mur **MR1071**, à l'ouest par les murs **MR1014** et **MR1015** et enfin au sud par le mur **MR1019**.

Le mur **MR1012** (fig. 35 - 1) sépare la pièce **1B** à l'ouest de l'espace de circulation **2A** à l'est. Ce mur se développe selon une orientation nord-sud sur une longueur de 8,20 m et culmine entre 234,92 m NGF et 235,37 m NGF. Au nord le mur est coupé par le creusement du fossé drainant **FO1007**. Il est chaîné au mur **MR1013** au nord et au mur **MR1019** au sud. Seule subsiste la fondation du mur (**US 1012**) conservée sur une assise. Cette unique assise est posée sur le substrat et en reproduit le pendage. Elle est constituée de gros blocs de calcaire dur bruts de taille, liés à la terre et posés à plat, ou sur champ, ou en boutisse. Ces blocs mesurent 40 à 50 cm de long en moyenne sur le parement du mur, 30 à 40 cm de large dans la profondeur du mur et environ 30 cm de hauteur. Un bloc dans ce mur atteint 1,2 m de long. (fig. 35 - 2)

Sur le parement est, les joints verticaux sont bouchés au moyen de petits cailloux, de fragments de terre cuite architectural et de mortier blanc-jaune sableux contenant des graviers fins (fig. 35 - 3). Ces joints semblent être beurrés. Ce jointolement est pratiqué jusqu'à environ 20 cm sous l'arasement du mur, les 10 cm environ restants sont comblés avec de la terre. Cela signifie que le jointolement a été effectué après la mise en place de certains des remblais de la rue (espace **2A**). (Ce jointolement affecte même une irrégularité du grand bloc posé sur champ dans le mur).

Le mur **MR1071** (fig. 36 - 1) cloisonne les pièces **1B** au sud et **1H** au nord. Il est orienté est-ouest et s'appuie contre le mur **MR1014** à l'ouest. Majoritairement détruit par le creusement du fossé drainant **FO1007**, il est conservé sur 95 cm de longueur et mesure 47 cm de largeur. Son arasement culmine à 235,27 m NGF. Il ne subsiste de ce mur qu'une assise de fondation (**US 1071**). Celle-ci offre un double parement de moellons de calcaire dur, non taillés ou grossièrement équarris, liés à la terre en joints épais et disposés à plat selon une assise relativement régulière. Des petits cailloux et des fragments de *tegulae* sont employés en calage et dans le blocage interne. La grosseur des moellons atteint 13 à 25 cm

de longueur sur le parement, 17 à 26 cm de profondeur et 10 cm de hauteur. A l'instar de la fondation du **MR1014**, **MR1071** repose sur la couche de colluvions (**US 1073**) qui se déploie sur le substrat rocheux dans cette partie de l'emprise.

A l'ouest, le mur **MR1014** (**fig. 36 - 1 et 2**) sépare les pièces **1B** et **1H** de la pièce **1C**. Il se développe selon une orientation nord-sud sur une longueur de 6 m et culmine entre 235,12 m NGF et 235,56 m NGF. Il est coupé en son milieu par le creusement du fossé drainant **FO1007**. Il ne subsiste de ce mur que sa fondation identifiée par l'**US 1014**. Celle-ci est constituée d'une assise de blocs de calcaire dur bruts de taille dont les dimensions atteignent 48 à 62 cm de longueur sur le parement, 32 à 59 cm de profondeur et 28 cm de hauteur. Les blocs sont liés à la terre en joints épais, ils sont posés en double parement selon une assise incertaine, à plat, en boutisse ou sur champ. Des petits cailloux sont employés pour le calage. Précisons que l'**US1014**, comme l'intégralité des autres fondations de murs orientées nord sud, épouse le pendage du substrat sur lequel elle est posée. A l'extrémité sud, un bloc de dimensions importantes assure le chaînage des murs **MR1014**, **MR1015** et **MR1017** entre eux. Selon l'hypothèse qu'une porte soit ménagée dans le mur **MR1017**, ce bloc constituerait le soubassement du piédroit est (*cf. infra*).

Le mur **MR1015** (**fig. 36 - 2**) se développe au sud dans le prolongement du mur **MR1014**, entre les pièces **1B** et **1D**. Observé sur une longueur de 1,92 m, il culmine à 235,09 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que la première assise de fondation (**US 1015**). Celle-ci est bâtie avec des blocs de calcaire dur bruts de taille dont les dimensions atteignent entre 20 et 40 cm de longueur sur le parement, 27 à 49 cm en profondeur et 22 à 30 cm de hauteur. Ces blocs sont posés à plat en parement ou en boutisse et sont liés à la terre en joints épais et confèrent à la fondation une largeur de 49 à 59 cm. Des petits cailloux sont employés pour le calage. Cette assise repose sur la couche de colluvions (**US 1035**) qui scelle le substrat à cet endroit. Elle est en revanche surmontée par un niveau qui ne constitue pas à proprement dit une assise, où sont employés des petits moellons et de nombreux fragments de *tegulae*, qui se développe entre la pierre de chaînage du mur **MR1014** et un bloc posé à l'articulation des murs **MR1016** et **MR1019**.

Le mur **MR1019** (**fig. 37 - 1**) clôt au sud la pièce **1B**, il est chaîné à l'est au mur **MR1012** et à l'ouest aux murs **MR1015** et **MR1016**. Il mesure 4,40 m de long, 48 à 51 cm de large et son arasement culmine à 235,07 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que la première assise de fondation (**US1019**). Celle-ci repose partiellement sur le substrat rocheux affleurant ou sur des colluvions (**US 1035**) scellant par endroit le substrat ou bien encore sur une fine couche de remblai (**US 1059**) qui se déploie de manière localisée. Elle est bâtie au moyen de blocs de calcaire dur non taillés, dont les dimensions atteignent 20 à 46 cm de longueur sur le parement du mur, 20 à 50 cm de profondeur et 16 à 28 cm de hauteur. Ces blocs sont liés à la terre en joints épais et sont posés à plat, en parement ou en boutisse et parfois sur chant. Des petits cailloux sont employés pour le calage.

La porte **PR1094** (**fig. 37 - 2**) était aménagée dans la moitié occidentale du mur **MR1019**, assurant la communication entre la pièce **1B** et l'espace encore non bâti au sud. Elle mesure 93 cm de large. Le soubassement des piédroits est assuré par deux blocs posés en boutisse dans le mur **MR1019**. Il est difficile de déterminer si l'usage de cette porte fut conservé ou abandonné immédiatement après l'extension de la maison vers le sud et le cloisonnement de la pièce **1A** avec les murs **MR1053** et **MR1080**. Nos observations montrent qu'un remblai de nivellement (**US 1064**) apporté dans la cellule **1G** se développe entre les piédroits de la porte et butte contre des blocs préalablement posés sur le côté nord (un de ces blocs est posé en débord du parement de la fondation du mur **MR1019**). Nous avons interprété ce dispositif comme un bouchage (**US 1098**) de la porte, mais il pourrait aussi s'agir d'un soubassement destiné à supporter un seuil. En dernier lieu, la construction du mur **MR1066** (*cf. infra*) condamne certainement définitivement cette porte et participe peut-être à en renforcer le bouchage.

L'espace entre les murs de la pièce **1B** est comblé avec plusieurs remblais de nivellement (**US 1034** et **US 1062**) déployés de sorte à compenser la pente naturelle du substrat. Ces remblais identifiés sur une épaisseur maximum de 20 cm au sud de la pièce sont composés de matériaux homogènes et ne renfermaient pas de mobilier (**fig. 38**).

2.3.3.2. Un aménagement de *tegulae*. (**fig. 39**)

Dans la partie médiane de la pièce **1B**, contre le mur **MR1014**, subsiste l'un des seuls vestiges fonctionnels identifiés au sein de ce bâtiment. Il s'agit d'un plan construit fait de l'assemblage de quatre *tegulae* posées à l'envers, bord à bord, deux par deux, face supérieure vers le sol, bloquées au moyen de deux fragments de lèvres de *dolia*. Ces tuiles sont posées sur une forme mince de terre argileuse rougeâtre. Cet aménagement forme un rectangle de 1,08 m de long et 78 cm de large. La dépose des tuiles a montré que les bords ont été soigneusement bûchés. Les fragments sont restés sur place. Trois tuiles sont conservées intégralement, la quatrième ne subsiste que partiellement. Deux modules de tuiles ont été employés. Deux tuiles au moins appartiennent à un module de 50 cm de long par 36,6 cm de large, une tuile possède un module de 57,8 cm de long par 41,5 cm de large.

2.3.3.3. La pièce **1H** (**fig. 15 et 10**)

La pièce **1H** est isolée de la pièce **1B** par le mur **MR1071**, elle se développe sous la forme d'un corridor étroit de 1,20 m de large entre les murs **MR1014** à l'ouest et **MR1012** à l'est. Elle est fermée au nord par le mur **MR1013**.

Le mur **MR1013** (**fig. 40 - 1**) se développe d'est en ouest sur une longueur de 2,6 m et culmine à 235,51 m NGF. Il est chaîné à l'est avec le mur **MR1012**. Il est en partie épierré à l'ouest. Le négatif de cet épierrement est en effet révélé par une formation hydromorphe (**US1074**) de la largeur du mur subsistant au sommet de l'**US1073** et se prolongeant jusqu'au mur **MR1014**. Seule une assise est conservée sur une hauteur de 25 à 30 cm et 54 cm de large. A l'instar des autres murs il s'agit probablement d'une assise de fondation. Posée sur la couche de colluvionnement **US 1073**, celle-ci est constituée de gros blocs de calcaire dur bruts de taille, liés à la terre, disposés à plat et en boutisse ou selon deux parements avec des petits blocs disposés sur champ pour rectifier le parement. Des petits cailloux sont employés comme calages. Les blocs utilisés atteignent 40 à 62 cm de longueur sur le parement, 40 cm de profondeur et 28 à 30 cm de hauteur.

A l'instar de la pièce **1B** et de la pièce adjacente **1C**, un remblai de nivellement (**US 1072**) été déployé entre les fondations des murs. La couche **US 1072** est constituée d'un sédiment argilo-limoneux fin, de couleur jaune, homogène et compact renfermant peu d'inclusions. Cette couche était conservée sur quelques centimètres d'épaisseur.

2.3.3.4. La pièce **1C** (**fig. 15 et 10**)

Cette pièce nous est apparue partiellement, ceinte par au moins trois murs et dotée vraisemblablement d'une porte ouverte dans la façade sud. Elle dispose d'une largeur de 5,40 m et d'une longueur minimum de 6 m offrant ainsi une superficie minimum de 35 m². Elle est fermée à l'est par le mur **MR1014** (*cf. supra*), commun aux pièces **1H** et **1B**. Au nord, les blocs de l'amorce d'un mur perpendiculaire à **MR1014** ont été observés émergeant dans la berme. Le mur méridional est caractérisé par la mise en œuvre de deux modes de construction, donnant lieu à la distinction de deux unités de construction différentes : **MR1017** et **MR1018**.

Le mur **MR1017** (**fig. 40 - 2**) est bâti perpendiculairement à l'extrémité sud du mur **MR1014** entre la pièce **1C** au nord et **1D** au sud. Observé sur une longueur de 2,18 m et 50 à 57 cm de large, son arasement culmine à 235,13 m NGF. Reposant sur le substrat, il ne subsiste de ce mur que la première assise de fondation (**US 1017**). Celle-ci est construite avec des moellons et des blocs de calcaire dur bruts de taille, dont les dimensions moyennes

atteignent 20 à 27 cm de longueur en parement et 18 à 31 cm de profondeur. Les blocs et les moellons sont liés à la terre en joints épais et sont posés à plat en double parement externe. Des petits cailloux et des fragments de tuiles sont employés en calage et dans le blocage interne. Un bloc posé en boutisse et en débord du parement nord produit au milieu de la fondation une césure régulière et perpendiculaire. Ce bloc en boutisse pourrait peut-être appartenir au soubassement du piédroit d'une porte ouverte dans l'extrémité est du mur, offrant ainsi un passage entre les espaces **1C** et **1D**.

Le mur **MR1018** (**fig. 41 - 1**) se développe à l'ouest dans le prolongement du mur **MR1017**. Il a été observé sur une longueur de 2,14 m et mesure 58 cm de large, son arasement culmine à 235,08 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que la première assise de fondation (**US 1018**). Celle-ci est bâtie sur le substrat rocheux affleurant au moyen de moellons de calcaire dur grossièrement équarris et de fragments de *tegulae*. Les moellons les plus gros atteignent 42 cm de longueur sur le parement, 34 cm de profondeur et 23 cm de hauteur. Ces matériaux sont posés à plat selon un double parement et sont liés au mortier. Le calage et le blocage interne est assuré au moyen de fragments de *tegulae* et de petits cailloux. Le mur **MR1018** est coupé par le fossé drainant **FO1007** à son extrémité ouest.

Un remblai de nivellement (**US 1072**) était déployé dans cette pièce de sorte à compenser la pente. Au centre, un aménagement constitué de blocs posés à plat (**US 1081**) (**fig. 41 - 2**) était vraisemblablement disposé de façon à combler une petite dépression au sommet de ce remblai tout en contribuant à raidir le sol de cette pièce.

2.3.4. Les réaménagements affectant le bâtiment A

L'agrandissement du bâtiment A se caractérise par l'adjonction de deux nouvelles pièces au sud. Les relations de chronologie relative des vestiges conservés des murs de ces pièces ainsi que la stratigraphie associée nous permettent d'établir que la pièce **1D** a été construite avant que soit achevée la pièce **1A**.

2.3.4.1. La pièce 1D

La pièce **1D** se définit entre les murs **MR1017** et **MR1018** au nord, les murs **MR1015** et **MR1016** à l'est et enfin les murs **MR1010** et **MR1023** au sud. La limite ouest n'a pas été identifiée. Cette pièce mesure 5,6 m d'est en ouest et 4,2 m du nord au sud, ces dimensions lui conférant une surface minimum de 23 m²

Le mur **MR1016** (**fig. 42 - 1**) se développe dans le prolongement au sud du mur **MR1015**, entre les pièces **1A/1G** et **1D**. Observé sur une longueur de 2,25 m, l'arasement du mur culmine entre 234,80 m NGF et 234,95 m NGF. La fondation (**US 1016**) est bâtie avec des blocs brut de taille de calcaire dur et de calcaire gréseux, dont les dimensions atteignent de 28 à 30 cm de longueur sur le parement, de 30 à 45 cm de profondeur et 24 à 27 cm de hauteur. Ces blocs parementés sur le côté est (**fig. 42 - 2**), sont liés à la terre en joints épais et sont posés à plat, sur chant ou en boutisse. La fondation du mur est construite sur le substrat. Il subsiste sur l'arase de la fondation les traces d'une élévation ou d'une reprise (**US 1096**) (**fig. 43**). Celle-ci a été mise en œuvre après le déploiement du remblai de nivellement (**US 1095**) dans la pièce **1D**. Elle se caractérise par la pose de petits moellons liés au mortier, sur, contre et en débord des blocs de la fondation du mur **MR1016** sur son côté ouest et au même niveau que l'arase du mur. Le liant est un mortier blanc sableux très semblable à celui employé dans le mur **MR1066**. La largeur du mur **MR1016** initialement de 45 cm environ est ainsi accrue d'un maximum de 15 cm. Dans son état de conservation, le mur **MR1016** n'apparaît pas chaîné avec le mur **MR1010** et semble même s'interrompre à quelques dizaines de centimètres de **MR1010**. Cependant l'extrémité est du mur **MR1010** s'aligne avec le parement est du mur **MR1016**. La fondation du mur (**US 1016**) étant très

semblable à celle du mur **MR1015**, sa construction pourrait appartenir à la première phase d'aménagement du bâtiment A.

Le mur **MR1010** (fig. 44 - 1) se développe d'est en ouest sur une longueur de 5,17 m entre l'extrémité sud de la canalisation **CN1022** et l'extrémité ouest du mur **MR1011**. Son arasement culmine à 234,90 m NGF. Ce mur sépare la pièce **1D** au nord de l'espace de circulation **1E** au sud. De ce mur ne subsiste vraisemblablement que sa fondation identifiée par l'**US 1010**. Celle-ci est conservée sur deux à trois assises sur une hauteur totale de 25 cm environ. Elle possède un double parement de moellons et de blocs de calcaire dur à semi dur de 48 cm de large. Le façonnage des moellons et des blocs est hétérogène, ils sont brut de taille, grossièrement équarris ou soigneusement équarris. Les blocs les plus gros atteignent entre 20 et 30 cm de long sur le parement. Les blocs et les moellons sont liés à la terre et le blocage interne, ou du moins le bouchage des vides entre les pierres est assuré, au moyen de petits cailloux et de quelques fragments de terre cuite architecturale et de *dolia* (fig. 44 - 2). Le mur est construit à même le banc calcaire affleurant. A l'ouest un bloc du piédroit (**US 1091**) de la canalisation **CN1022**, fait queue dans le mur (fig. 45 - 1). A l'est, au contact avec le mur **MR1011**, deux moellons taillés de travertin sont disposés dans la troisième assise, sur le parement sud l'un des moellons est posé en débord par rapport au parement initial des deux premières assises (fig. 45 - 2). Le mur semble verser vers le sud. Ceci explique peut-être que le parement méridional, hormis à ses extrémités, offre un aspect assez désordonné, fruit des bouleversements subi par le mur ou traduisant peut-être une reprise (fig. 46 - 1). Le parement nord à l'intérieur de l'espace **1G**, sous les remblais de nivellement, conservait un aspect homogène (fig. 46 - 2).

Le mur **MR1023** (fig. 44 - 1) est bâti à l'ouest de l'extrémité sud de la canalisation **CN1022**, dans le prolongement du mur **MR1010**. Il a été reconnu sur une longueur de 83 cm et mesure 51 cm de large. Deux assises sont conservées sur une hauteur de 33 cm. Il culmine à 234,91 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que sa fondation (**US 1023**) qui à l'instar du mur **MR1010** est posée sur le substrat rocheux affleurant. Celle-ci possède un double parement de moellons de calcaire dur, grossièrement équarris, liés à la terre en joint épais et posés à plat ou sur chant selon des assises relativement régulières. Des petits cailloux sont employés en calage. Les moellons possèdent des dimensions atteignant 10 à 32 cm de longueur sur le parement, 20 à 24 cm de profondeur et 20 cm de hauteur. Un moellon du piédroit ouest (**US 1092**) de la canalisation **CN1022** fait queue dans le mur (fig. 45 - 1).

Plusieurs remblais ont été déployés au sein de la pièce **1D** afin de compenser la pente naturelle du substrat. Ceux-ci forment un ensemble très hétérogène de sédiments et de matériaux de natures variées apportés successivement (fig. 45 - 1). Ces remblais ont été identifiés dans les sondages 8 et 12 sur une épaisseur de quelques centimètres à 40 cm maximum contre le mur **MR1010** au sud (fig. 47). Le mobilier contenu dans ces remblais fournit une datation située dans le dernier tiers du I^{er} siècle de notre ère (**US 1031, 1044, 1051, 1056, 1058, 1060**).

2.3.4.2. La canalisation **CN1022** (fig. 15 et fig. 45 - 1, 47, 48 - 1 et 2, fig. 49).

La canalisation **CN1022** se développe selon une orientation nord-sud à l'ouest de l'emprise de fouille dans le sous-sol des pièces **1C** et **1D**. Elle a été observée sur une longueur d'une dizaine de mètres. Elle apparaît sous la berme au nord à une altitude de 235,45 m NGF et s'achève au sud entre les murs **MR1010** et **MR1023** à 234,85 m NGF. Elle est coupée à mi-parcours par le creusement du fossé drainant **FO1007**. Son tracé n'est pas strictement rectiligne mais accuse un léger coude entre les deux extrémités. La déclivité moyenne du conduit est de 6%, mais elle est cependant très irrégulière, très accentuée au nord et plus douce au sud. L'irrégularité du plan et de la pente est probablement liée aux contraintes imposées par les irrégularités du substrat atteint par la tranchée d'installation (**US 1086**). Cette tranchée de 1,20 m de largeur et 36 cm de profondeur environ, affecte un profil

irrégulier en forme de cuvette. Elle est creusée dans les remblais de nivellement déployés dans les pièces **1C** et **1D**. Une couche de préparation stabilise le fond de la tranchée avec l'apport d'un remblai très homogène de sédiment argilo-limoneux de 5 à 10 cm d'épaisseur environ (**US 1097**). Le fond du conduit est aménagé avec des *tegulae* posées à plat dans le sens de la longueur de façon à ce qu'elles soient jointives (**US 1090**). Les piédroits (**US 1091** et **1092**) sont bâtis au moyen de petit moellons de calcaire dur non taillés, parementés vers l'intérieur du conduit et liés avec un mortier sableux rosé. La première assise des piédroits est posée au même niveau que les *tegulae* et en assure le calage horizontal. L'assise suivante chevauche le rebord des tuiles. Le conduit intérieur de la canalisation mesure environ 25 à 30 cm de large et 15 cm de haut. A l'extrémité sud les moellons des piédroits font queue dans les murs **MR1023** et **MR1010**. La couverture (**US 1022**) est assurée avec des dalles de calcaire non taillées disposées à plat sur le sommet des piédroits, sans liant, calées avec des cailloux et des fragments de tuiles et de *dolia*. Les dalles les plus grandes atteignent 45 à 70 cm dans la largeur de la canalisation, 30 à 50 cm dans la longueur et 15 cm de hauteur environ. Cette couverture n'était pas intégralement conservée, de plus certaines pierres de couverture ont été mises au jour brisées et affaissées dans le conduit de la canalisation dans le segment au nord du fossé drainant **FO1007**. La tranchée d'installation (**US 1086**) est comblée par des remblais (**US 1087** et **1088**) indistincts de l'encaissant. Il s'agit de sédiments limono-argileux, de couleur brune, assez compact et homogène, renfermant quelques cailloux et cailloutis. Le conduit intérieur est colmaté par les dépôts successifs de deux couches de sédiments argilo-limoneux (**US 1089** et **1093**) qui outre quelques petits fragments de mortier et de tuiles n'ont pas livrés de mobilier datant.

La canalisation s'achevant entre les murs **MR1023** et **MR1010**, cette disposition contribue à interpréter l'espace **1E** comme un espace ouvert.

2.3.4.3. La pièce 1A et la pièce 1G (fig. 15 et fig. 10, fig. 37 - 1).

Au sud est du bâtiment A, la pièce **1A** est délimitée par les murs **MR1019** au nord, **MR1076** à l'est, **MR1011** au sud et **MR1016** à l'ouest. Elle mesure 3,6 m d'est en ouest et 2,4 m du nord au sud. L'achèvement de cette pièce est précédé par la construction d'une petite cellule (**1G**) dans l'angle des murs **MR1016** et **MR1019**. Cet aménagement est constitué par deux murs perpendiculaires : **MR1053** et **MR1080**, formant une surface quadrangulaire de 1,3m de côté environ. La destination de ce dispositif est difficile à déterminer. Il semble aller de paire avec le bouchage de la porte **PR1094**. Et crée une segmentation de la pièce **1A**, celle-ci une fois achevée. Cet espace est de surcroît réaménagé avec la construction du mur **MR1066** sur le côté nord contre le mur **MR1019**.

Le mur **MR1053** appartient à la pièce **1G** aménagée dans l'angle nord-ouest de la pièce **1A**. Orienté nord-sud, ce mur est chaîné au mur **MR1080** à son extrémité sud. Il mesure 1,70 m de long, 46 cm de large et il est conservé sur trois assises d'une hauteur totale de 40 cm, son arasement culmine à l'altitude de 235,04 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que sa fondation (**US 1053**) aménagée sur le substrat et contre la fondation du mur **MR1019**. Celle-ci offre un double parement de moellons de calcaire, non taillés ou grossièrement équarris, liés à la terre en joints épais et disposés en assises incertaines (**fig. 50 - 1**). Les moellons atteignent une grosseur de 20 à 47 cm sur le parement du mur, de 17 à 24 cm dans la profondeur et de 9 à 13 cm de hauteur.

Le mur **MR1080** appartient à la pièce **1G** aménagée dans l'angle nord-ouest de la pièce **1A**. Orienté est-ouest, ce mur est chaîné au mur **MR1053** à son extrémité est. Il mesure 1,84 m de long, 51 cm de large et il est conservé sur deux assises d'une hauteur totale de 28 cm, son arasement culmine à l'altitude de 234,97 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que sa fondation (**US 1080**) aménagée sur le substrat et contre la fondation du mur **MR1016**. Celle-ci offre un double parement de moellons de calcaire, non taillés ou grossièrement équarris, liés à la terre en joints épais et disposés en assises incertaines (**fig. 50 - 2**). Les moellons atteignent une grosseur de 20 à 47 cm sur le parement du mur, de 17 à 24 cm dans la profondeur et de 9 à 13 cm de hauteur.

L'espace entre ces murs est comblé essentiellement avec le remblai **US 1064**. Ce dernier est constitué de limon, beige-verdâtre, hétérogène et peu compact et renferme de nombreux fragments de *tegulae* souvent surcuites, de nombreux fragments d'argile crue rubéfiée, des charbons de bois, des fragments de céramique et de faune (**fig. 51 - 1** et **fig. 52**).

Le mur **MR1066** (**fig. 51 - 1** et **fig. 51 - 2**) se développe au nord de la pièce **1G**, partiellement sur l'arase de la fondation du mur **MR1016**, contre le mur **MR1019** et le bouchage (**US 1098**) de la porte **PR1094** et à son extrémité est contre le mur **MR1053**. Cet aménagement a été identifié sur une longueur de 2 m et 37 cm de large, il culmine entre 234,41 m NGF et 235,08 m NGF. Il s'agit d'une maçonnerie de moellons de calcaire dur, non taillés, liés avec un mortier blanc-gris sableux (semblable par son aspect à celui de l'**US 1096** du mur **MR1016**) en joints épais, disposés à plat selon une assise incertaine. Les moellons atteignent 15 à 37 cm de longueur sur le parement, 17 à 24 cm de profondeur et 13 à 18 cm de hauteur. L'**US 1066** est bâtie au sommet du remblai (**US1064**) qui comble la cellule **1G** et qui participe également au bouchage de la porte **PR1094**. La fonction de cet aménagement est indéterminée.

La pièce **1A** est ceinte à l'est et au sud par les murs **MR1076** et **MR1011**. Bien que ces deux murs soient chaînés ensemble, leur construction n'est pas simultanée.

Le mur **MR1076** (**fig. 53 - 1**).sépare la pièce **1A** à l'ouest de l'espace de circulation **2A** à l'est. Il est orienté nord-sud et s'appuie au nord contre le chaînage des murs **MR1012** et **MR1019**. Il a été identifié sur une longueur de 3,10 m et mesure 58 à 63 cm de large. Il est conservé sur deux assises d'une hauteur de 34 cm et son arasement culmine à 234,96 m NGF. Il ne subsiste de ce mur que sa fondation identifiée par l'**US 1076**. Celle-ci offre un double parement de moellons et de blocs non taillés ou grossièrement équarris, liés à la terre en joints épais et disposés à plat ou sur chant en assises relativement régulières. Les blocs atteignent 22 à 36 cm de longueur sur le parement, 16 à 29 cm de profondeur et 18 à 20 cm de hauteur. Le calage et le blocage interne sont assurés au moyen de petits cailloux et de fragments de *tegulae*. Cette fondation de mur est établie sur le banc calcaire affleurant (**fig. 53 -2**).

La construction du mur **MR1011** est précédée par le déploiement d'un remblai chargé de sables et de graviers. Ce remblai a été identifié sous plusieurs numéros d'US dans la pièce **1A**, dans l'espace **1E**, mais également à l'est dans l'espace de circulation **2A** (**US 1055**, **1079**, **1083**).

Le mur **MR1011** (**fig. 54 -1** et **fig. 55**) se développe d'est en ouest sur une longueur 4,05 m dans le prolongement à l'est du mur **MR1010** et culmine à 234,94 m NGF. **MR1011** sépare la pièce **1A** au nord de l'espace de circulation **1E** au sud. Seule subsiste la fondation du mur (**US 1011**). Celle-ci est conservée sur deux assises d'une hauteur totale de 35 cm. Elle possède un double parement de 55 à 58 cm de large constituée de moellons et de blocs de calcaire dur à semi dur, bruts de taille, liés à la terre et posés à plat en assises incertaines. De nombreux cailloux, fragments de terre cuite architecturale et fragments de *dolia* sont employés pour assurer les calages et le blocage interne.

À l'instar de la pièce **1D**, des remblais de nivellement (**US 1047** et **1052**) sont disposés dans la pièce **1A** pour compenser la pente naturelle (**fig. 54 - 2** et **fig. 56**). Ces remblais ont été identifiés sur une épaisseur conservée de 35 cm. Le mobilier céramique contenu dans l'**US 1052** offre une datation située dans la première moitié du II^e siècle de notre ère.

2.3.5. Au sud du bâtiment A : un espace de circulation et une cour

2.3.5.1. Un espace ouvert dans le quart sud-ouest ? (espace 1F) (fig. 15 et fig. 10)

L'espace que nous avons nommé **1F** est situé dans le quart sud-ouest de l'emprise. Sa structuration dans l'espace est suggérée par l'angle que forment les murs **MR1020** et **MR1021** (fig. 57 -1). La construction de ces murs est précédée par le déploiement de plusieurs remblais. Dans le sondage 10 contre le mur **MR1021**, l'**US1068** est une couche argilo-limoneuse très sableuse, chargée de graviers et de cailloutis (fig. 57 - 2), semblable aux remblais **US 1079** et **US 1083** identifiés dans l'espace adjacent **1E**. Cette couche renferme des inclusions de charbon de bois, des petits nodules de mortier et de chaux, des petits fragments de terre cuite et des fragments de céramique. Ce remblai de matériaux remaniés s'imisce dans les failles et les fractures du substrat rocheux. Le remblai **US 1009**, postérieur à l'**US 1068**, a quant à lui été identifié de manière généralisée dans tout l'espace **1F**. C'est une couche de limon et de sables grossiers renfermant des inclusions fines de terre cuite, des cailloutis et des charbons de bois, ainsi que des fragments de céramique. Dans la moitié occidentale de l'espace, l'**US 1009** a été mise en place directement sur le substrat et à l'instar de l'**US 1068** en colmate les irrégularités (fig. 58 - 2). Le mobilier céramique contenu dans l'**US 1009** offre une datation située dans la première moitié du II^e siècle de notre ère.

L'absence dans cet espace de vestiges bâtis, hormis à sa périphérie, et le déploiement généralisé sur toute sa surface d'un remblai, pourrait signifier qu'il s'agissait d'une aire ouverte. Les murs (**MR1020** et **MR1021**) qui isolent cet espace de la rue (espace **2A**) et partiellement de l'espace de circulation (**1E**) suggèrent qu'il pourrait s'agir d'un espace privatif ou du moins d'un espace dont l'usage pouvait être restreint. Il pourrait s'agir par conséquent d'une cour.

Le mur **MR1020** (fig. 57 - 1) est orienté est-ouest et se développe au sud de l'espace **1E**, il est chaîné au mur **MR1021** à son extrémité est. Il est conservé sur une longueur de 3,20 m et mesure environ 48 cm de large, son arasement culmine à 234,67 m NGF. La disposition de deux blocs du mur a été bouleversée lors du décapage mécanique de l'emprise. Il ne subsiste que la fondation de ce mur (**US 1020**). Celle-ci est construite au moyen de blocs de calcaire non taillés liés à la terre en joints épais et posés à plat en parement ou en boutisse. Des petits cailloux sont employés comme calage. Les blocs atteignent 30 à 50 cm de longueur sur le parement, 25 à 40 cm de profondeur et 20 cm de hauteur. La fondation du mur **MR1020** est construite postérieurement au déploiement du remblai **US 1079** dans l'espace **1E**. La fondation du mur était-elle conservée dans son état initial ou le mur se poursuivait-il vers l'ouest ? Auquel cas le mur aurait-il été détruit ou épierré ? En position initiale, les murs **MR1020** et **MR1011**, parallèles, dessinent un corridor d'accès à un espace que l'on suppose ouvert, se développant dans le quart sud-ouest. Si ce mur se prolongeait vers l'ouest, alors la ruelle (espace **1E**) se prolongeait également divisant ainsi en deux « blocs » distincts les bâtiments du secteur 1.

Le mur **MR1021** (fig. 57 - 1 et fig. 58 -2) est orienté nord-sud et isole la ruelle **2A** à l'est de l'espace ouvert **1F** à l'ouest, il est chaîné au mur **MR1020** à son extrémité nord. Il est conservé sur une longueur de 2,90 m et mesure 65 à 70 cm de large. Il culmine à 234,68 m NGF. Il ne subsiste que la fondation de ce mur (**US 1021**). Celle-ci est construite sur le remblai (**US1009**) déployé dans l'espace ouvert **1F**. Elle dispose d'un double parement de blocs de calcaire dur bruts de taille ou grossièrement équarris, posés à plat ou sur chant, liés à la terre en joints épais. Les blocs possèdent des dimensions atteignant 25 à 56 cm de longueur sur le parement, 30 cm de profondeur et 18 à 30 cm de hauteur. Le blocage interne et le calage des blocs sont assurés au moyen de petits cailloux et de fragments de *tegulae* et de *dolia*. La terre employée en liant renfermait de nombreux fragments de céramique. Au sud le mur semble avoir été perturbé, probablement à l'époque moderne, par la construction du mur de soutènement qui borde la parcelle au sud.

2.3.5.2. L'espace 1E : un espace de circulation ? (fig. 10 et fig. 15)

L'amorce de cet espace de circulation est identifiable entre les murs du bâtiment A (MR1010 et MR1011) au nord et le mur MR1020 au sud (fig. 55). A l'est la largeur entre le mur MR1011 et le mur MR1020 est de 2,20 m. L'orientation de ce corridor est perpendiculaire à la rue (espace 2A). A l'ouest, l'interruption de la canalisation CN1022 au niveau des murs MR1010 et MR1023 et l'absence d'un quelconque dispositif de canalisation des eaux plaident en faveur d'un espace ouvert. Comme nous l'avons suggéré dans la description du mur MR1020, si celui-ci se prolongeait vers l'ouest, alors ce corridor se prolongeait également divisant ainsi en deux « îlots » distincts le bâtiment A au nord de l'espace ouvert au sud (espace 1F). Dans le sens de l'hypothèse d'une aire spécifique, nous pouvons avancer la présence d'une stratigraphie propre à cet espace. En effet, dans le sondage 20 pratiqué du nord au sud à partir du mur MR1010 et sur une largeur de 1,20 m environ, nous avons identifié des matériaux disposés exclusivement sur la largeur théorique de cet espace. Il s'agit des US 1025 et 1084. L'US 1025 est une couche d'épandage hétérogène constituée de cailloux, de fragments de tuiles, de fragments de *dolia*, de fragments de céramique (fig. 59 - 1). Cet épandage est disposé sur le banc calcaire et s'étire d'est en ouest de manière assez régulière et longiligne. Bien que désorganisés, ces matériaux ont probablement vocation à régulariser la surface de cet espace. Le mobilier céramique contenu dans l'US 1025 offre une datation située dans la première moitié du II^e siècle de notre ère. L'US 1084 apparaît comme un dispositif visant probablement à niveler les irrégularités du banc calcaire affleurant, ainsi qu'à raidir un sol dans l'espace de circulation 1E (fig. 59 - 2). Cet aménagement est constitué de cailloux, de fragments de tuiles et de *dolia* et de fragments de plaques de béton de tuileau. Ces matériaux sont posés à plat, relativement imbriqués les uns aux autres mais toutefois organisés sommairement. Les interstices entre les différents éléments sont comblés par des lentilles de sable rouge et par des fragments de béton de tuileau désagrégé. La surface irrégulière de cet aménagement en traduit plus la vocation de radier pour un sol que la surface même d'un sol. L'US 1084 est surmontée par la couche de remblai US 1083 semblable à la couche US 1079 observée plus à l'est dans le sondage 21 entre les murs MR1011 et MR1020 (fig. 60 - 1 et fig. 55). Il s'agit d'un remblai hétérogène notamment caractérisé par l'importance des inclusions de sables, de graviers et de cailloutis.

2.3.5.3. Un remaniement de l'espace 1E ? (fig. 15 et fig. 60 - 2)

A l'est de l'espace, le mur MR1075 est bâti contre l'angle des murs MR1076 et MR1011 sur le remblai (US 1078) déployé entre les murs MR1011 et MR1020. Ce mur orienté nord-sud, a été identifié sur une longueur de 1,27 m et 60 cm de large. Il est conservé sur 2 à 3 assises d'une hauteur de 30 cm et culmine à 234,78 m NGF. Il ne subsiste probablement que la fondation de ce mur, identifiée par l'US 1075. Celle-ci offre un double parement de petits moellons de calcaire, non taillés, disposés en assises incertaines et liés avec un mortier blanc gravillonneux, en joints épais et de manière abondante. La grosseur des moellons est environ de 14 à 17 cm de longueur sur le parement, 17 à 20 cm en profondeur et 7 à 8 cm de hauteur. Un fragment de *dolium* est employé en calage. La construction de ce mur réduit considérablement la largeur de l'accès à l'espace de circulation 1E. Il est en effet restreint à une largeur de 92 cm, dimension peu ou prou équivalente à celle des portes identifiées dans les autres pièces. La restriction du passage, de surcroît en façade de la ruelle 2A, pourrait être associée à un changement de destination et pourquoi pas également de statut des espaces 1E et 1F.

2.4. Un fossé de drainage moderne (fig. 15, fig. 10 et fig. 61)

Le fossé de drainage FO1007 a été identifié sur une longueur d'une vingtaine de mètres dans la moitié nord de l'emprise de fouille sous environ 50 cm de terre arable. Il est orienté à NL 61° 22' E, dans le sens de la pente secondaire de la parcelle 282. Il observe une pente de 1,5% environ. Il possède un creusement large de 1 m à 1,7 m et il est profond de 70 cm

environ. Les parois sont assez régulières et légèrement inclinées, le fond est plat et régulier. Le creusement s'achève sur la couche marneuse (**US 1005**) sous-jacente au banc calcaire. Le fossé est comblé avec des cailloux et des blocs disposés de manière désordonnée. Ce comblement renferme également des fragments de tuiles. Les interstices sont faiblement colmatés laissant de nombreux vides entre les matériaux. Le creusement de ce drain a affecté la totalité des vestiges antiques placés dans son alignement.

Le fossé a livré plusieurs fragments de céramique. L'un d'eux à décor de marbrures appartenant probablement à une écuelle à fond concave pourrait offrir un *terminus post quem* à l'aménagement de ce fossé dans la deuxième moitié du XVII^e siècle².

2 Abel 1987, fig. 7, 1-8, p. 159.

3. Etude du mobilier

3.1. La céramique

L'étude que nous présentons dans ce chapitre concerne l'ensemble du mobilier céramique retrouvé lors de la campagne de fouille de 2010 sur le site romain de la Gavote à Brignoles, soit un ensemble relativement modeste de 1264 fragments.

Outre les niveaux supérieurs de colluvionnement, nous avons distingué dans notre analyse les céramiques provenant du secteur 1 et du secteur 2. L'ensemble du mobilier a été inventorié par unités stratigraphiques (**Annexe 3.1**). Le découpage stratigraphique réalisé lors de l'opération de terrain a permis, a posteriori, de faire de nombreux regroupement de niveaux qui appartiennent à une même phase chronologique. Les *dolia* seront traités dans un chapitre à part (*cf. infra* § 3.2.).

Outils typologiques utilisés :

Si la question ne se pose pas pour la céramique fine où les référentiels typologiques sont fixés³, la céramique commune demande une approche plus fine et régionalisante qui nécessite l'utilisation de synthèses typo-chronologiques spécifiques à la basse Provence. Nous nous référerons pour les céramiques communes claires à pâte calcaire, engobées ou non, qui représentent une part importante du matériel, à la thèse de M. Pasqualini (Pasqualini 1993), dont le système de numérotation a été revu récemment (Pasqualini 2009). Les céramiques communes brunes de Provence occidentale, produites très probablement dans la vallée de l'Arc, se rapportent à la typologie établie par N. Nin à partir du mobilier d'Aix-en-Provence (Nin 2001). Le classement utilisé pour la céramique non tournée d'époque romaine dans le Var est celui de J. Bérato (Bérato 2009), cette typologie sera largement complétée par celle du Dicocer (Dicocer 1993) afin d'établir des comparaisons avec d'autres secteurs de production. Concernant la céramique grise à pâte kaolinitique, nous utiliserons également le Dicocer qui reprend la typologie établie par Ch. Goudineau (Goudineau 1977 et Goudineau, Gras 1978). Les amphores gauloises sont classées en fonction de la typologie de F. Laubenheimer (Laubenheimer 1985). Ces différentes typologies auxquelles nous nous référerons seront ponctuellement complétées par diverses études et articles.

Lors de l'étude du matériel, nous avons réalisé un comptage par nombre de restes (N.R.), ainsi qu'un comptage par nombre minimum d'individus après recollages (N.M.I.) mais également par nombre typologique d'individus (N.T.I.). La pondération ayant été adoptée pour ces deux derniers comptages. Les dessins présentés dans cette étude ont été réduits à l'échelle 1/3.

- Les niveaux stratigraphiques communs aux deux secteurs : les colluvionnements supérieurs (US 1008, 2002 et 2003) (**Pl. 5**).

Les couches qui recouvraient l'ensemble des vestiges archéologiques en places concernent un petit nombre de niveaux bien perceptibles lors de la fouille. Ces couches ont livré une petite quantité de matériel issu du colluvionnement naturel postérieur à l'abandon du site.

3 Concernant la céramique campanienne, nous utilisons dans cette étude la typologie de Lamboglia et Arcelin 2000.

US : 1008, 2002, 2003							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche
Céramiques fines	Sigillée sud-gauloise	5	1	1	Coupe décorée		
Céramiques communes	CNT Var	3	3	1	F.1611		
				1	F.1411	2003.2	5
				1	F. 1511	2003.1	5
	Commune claire	19	5	1	01 01 090		
				1	01 01 030	2003.4	5
				1	01 01 020		
				2	02 01 000	2003.3	5
Indéterminé	2	1	1				
Kaolinitique	6	1	1	Kaol A1	2002.1	5	
Amphores et stockage	Amphore gauloise	5	2	1	G.4		
				1	G.3	1008.1	5
	Amphore italique	1	1	1			

Tab. 1 : US 1008, 2002, 2003, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

La composition du matériel céramique de ces niveaux appelle peu de commentaires au regard de leurs natures, notons toutefois que ce mobilier est très proche de celui retrouvé dans les couches archéologiques en place, ce qui semble indiquer que ce colluvionnement supérieur provient probablement en grande partie du lessivage même du site archéologique que nous étudions.

La céramique commune claire calcaire, exclusivement non engobée, est largement majoritaire où les formes ouvertes (2003.4) et fermées sont ici représentées (2003.3). Ces productions locales sont également composées de quelques tessons de céramique à pâte kaolinitique, dont la forme d'urne A1, peu discriminante d'un point de vue chronologique (2002.1). La céramique non tournée varoise est attestée par plusieurs individus, soit trois types d'urnes particulièrement récurrents sur le site de la Gavote, à savoir les formes Bérato 1611, 1411 et 1511 (2003.1 et 2003.2). La céramique fine est uniquement représentée par des tessons décorés de sigillées sud-gauloises. Le matériel amphorique se compose d'une majorité d'amphores gauloises, dont un bord de G.3 (1008.1) et un individu se rapportant au type G.4.

- Secteur 1 : Les remblais de nivellement supérieurs (US 1009, 1025, 1052, 1067 et 1082)

US : 1009, 1025, 1052, 1067, 1082								
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche	
Céramiques fines	Claire A	2	1	1	Hayes 8a	1009.2	7	
	Commune claire engobée	14	2	2	01 01 040			
					1	Drag. 33	1009.1	7
					2	Drag. 17a	1082.1	7
					1	Drag. 36		
	Parois fines	2	2	1	Bol barbotiné			
				1	Mayet II/III	1025.2	7	

US : 1009, 1025, 1052, 1067, 1082							
Céramiques communes	Africaine de cuisine	3	1	1	Hayes 181a	1052.2	7
	CNT Var	7	1	1			
	Com. brune de Provence	6	1	1	Nin 5600	1082.3	7
	Commune claire	101	7	1	02 01 010	1009.3	7
				1	02 01 013		
				2	01 02 010	1078.1, 1082.2	7
				1	01 01 080		
				1	02 06 030		
Indéterminé	2	2	2				
Amphores et stockage	Amphore de Bétique	1	1	1			
	Amphore gauloise	31	3	1	G. 4		
				1	G. 3		
				1	Forme indéterminée		
	Dolium	1	1	1			
Amphore indéterminée	1	1	1				

Tab. 2 : US 1009, 1025, 1052, 1067, 1082, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

Cet ensemble de 187 tessons (**Pl. 7**) regroupe pour l'essentiel de céramiques produites localement, avec en premier lieu les céramiques à pâte claire calcaire, engobées ou non, qui rassemblent plus de 61,5% du nombre total de fragments comptabilisés pour ce contexte. Les productions engobées sont représentées par l'unique coupe 01.01.040 alors que le répertoire des formes non engobées est bien plus diversifié. On y retrouve une seule forme ouverte, la coupe à lèvres en amande 01.01.080, mais surtout différentes formes de cruches de plus ou moins grand module à l'image des petites cruches à col court et lèvres simple 02.01.010 (1009.3) mais aussi des plus grands modèles à deux anses (02.06.030) ou encore des gobelets à une anse (02.05.010). Nous remarquons dans cet ensemble deux individus qui se rapportent à la catégorie des mortiers à bandeau de type Pasqualini 01.02.01. Ce type de mortier se retrouve très fréquemment sur les sites de consommation varois, citons l'exemplaire retrouvé lors des fouilles de la place *Formigé* à Fréjus (Rivet 1996, p. 332, fig. 5, n°8) qui se révèle particulièrement proche de notre individu 1082.2. Cette présence récurrentes des mortiers à bandeau dans les contextes varois est logiquement visible dans les nombreux sites de production connus dans la région, que ce soit à Fréjus avec la forme Fréjus 32, que l'on peut rapprocher de l'exemplaire 1078.1 de Brignoles (Dumont, Gébara 2009, p. 217, fig. 24, n°2) ou encore les mortiers produits dans l'atelier de Fox Amphoux (Michel 2009).

Les céramiques à usage culinaire produites localement ou régionalement sont de deux types, et sont représentées dans les mêmes proportions. La céramique non tournée varoise (où aucune forme n'a pu être distinguée), ainsi que la céramique commune brune de Provence occidentale attestée au moins par une forme d'*olla* Nin 5600 (1082.3).

Les importations sont assez bien marquées, en particulier par la présence de productions d'Afrique du nord. On comptabilise ainsi plusieurs fragments de sigillée claire A appartenant à la forme de coupe Hayes 8a (1009.2) mais également de la vaisselle culinaire, avec la marmite Hayes 181a (1052.2) qui présente ici une forme précoce du répertoire. Les sigillées du groupe de la Graufesenque sont bien attestées, avec quatre formes identifiées : les assiettes Drag. 17a (1082.1) et Drag. 36 (modèles non décorés) mais aussi la forme plus rare de coupe Herm. 24 (1052.1). On remarque également la présence dans cette production

d'un bord de coupe que nous avons identifiée comme une coupe Drag. 33 malgré sa morphologie peu traditionnelle (1009.1). Nous observons la présence de fragments de panses de céramiques à parois fines engobés et décorés à la barbotine de forme indéterminée, mais qui correspond peut-être au type Mayet XXXV/XXXVII. Toujours dans la catégorie des parois fines, un bord engobé est à identifier comme une forme fermée Mayet II/III (1025.2). Ce type a été produit dans les ateliers de Bétique (Mayet 1975), mais nous le connaissons également dans l'atelier de la Butte à Lyon, qui fonctionne durant le I^{er} siècle de notre ère et dont cette forme semble être la plus produite dans l'officine (Bertrand *et alii* 1997). Les amphores sont quasi exclusivement représentées par les productions gauloises, elles sont associées à au moins un contenant originaire de Bétique.

Datation des niveaux de remblais supérieurs du secteur 1 :

La présence de plusieurs catégories de céramiques fines, ainsi que certaines importations permettent de proposer quelques indications de datation pour ces niveaux archéologiques. La céramique commune africaine de cuisine est dans ce contexte associée à deux fragments de sigillée africaine A sous la forme de la coupe Hayes 8a. Cette forme semble apparaître pour les exemplaires précoces (forme Lamboglia 1a) dans la première moitié du II^e siècle, alors que la variante à bord plus anguleux (Lamboglia 1b) est à placer dans la seconde moitié du II^e siècle (Bonifay 2004, p. 156). Le bord de céramique africaine de cuisine Hayes 181 contenu dans l'US 1052 présente un profil que l'on peut rapprocher de sa variante a, soit une production que l'on peut dater de la fin du I^{er} siècle de notre ère et plus vraisemblablement de la première moitié du II^e de notre ère (Bonifay 2004, p. 214). Ces deux éléments datant permettent de dire que ces niveaux supérieurs de remblais du secteur 1 ne peuvent être antérieurs au début du II^e siècle de notre ère et la constitution de ces couches se place plus vraisemblablement dans la première moitié de ce siècle.

• Secteur 1 : Les remblais de nivellement inférieurs (US 1031, 1042, 1044, 1047, 1051, 1055, 1056, 1058, 1060, 1061, 1064, 1068, 1069, 1072, 1079 et 1083).

US : 1031, 1042, 1044, 1047, 1051, 1055, 1056, 1058, 1060, 1061, 1064, 1068, 1069, 1072, 1079, 1083							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I.	Forme	Dessin	Planche
Céramiques fines	Commune claire engobée	36	9	4	01 01 040	1047.3	8
				2	02 05 010	1069.1	8
				1	Coupe indet.		
				2	01 01 080		
	Sigillée sud-gauloise	20	6	3	Drag. 35	1047.2, 1055.1	8
				2	Drag. 37		
				1	Drag. 29b	1061.1	8
Campanienne A	1	1	1				
Céramiques communes	CNT Var	18	5	1	F. 1511	1047.9	9
				2	F. 1611		
				2	F. 1620 ou 1621	1069.3	9

US : 1031, 1042, 1044, 1047, 1051, 1055, 1056, 1058, 1060, 1061, 1064, 1068, 1069, 1072, 1079, 1083							
	Commune brune de Provence	15	4	2	Nin 5300	1047.8	9
				1	Var. Nin 5200	1069.2	9
				1	Nin 5200		
	Kaolinitique	1	1	1			
	Commune claire	128	14	1	01 01 020		
				1	01 04 000	1044.1	8
				3	01 01 080	1047.4	8
				1	02 01 010		
				2	02 01 013	1079.1	8
				2	02 05 010		
				3	02 06 030	1064.1	8
1	Bouchon amphore	1047.5	9				
Indéterminé	1	1	1				
Amphores et stockage	Amphore de Bétique	16	3	3	Dressel 20	1047.6, 10047.7	9
	Amphore gauloise	55	2	2			
	Amphore indéterminée	1	1	1			
	Dolium	13	2	2		1047.1	4

Tab. 3 : US 1031, 1042, 1044, 1047, 1051, 1055, 1056, 1058, 1060, 1061, 1064, 1068, 1069, 1072, 1079, 1083, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

Les remblais inférieurs du secteur 1 représentent l'essentiel des unités stratigraphiques et du mobilier archéologique retrouvé dans cette zone, soit un total relativement restreint de 305 tessons.

On retrouve une très grande majorité de récipients produits localement où les céramiques à pâte claire représentent plus de la moitié des tessons répertoriés. Les éléments engobés sont attestés avant tout par deux formes de coupes (01.01.040 et 01.01.080) ainsi que par les petits pots à une anse de type 02.05.010 qui apparaissent dans ce contexte dans un petit module à la panse peu globulaire (1069.1) (**Pl. 8**), cette même forme fermée existant également en non engobé dans ce même contexte. Les céramiques communes claires sans engobe sont abondantes : on y dénombre quelques formes ouvertes, dont la coupe à lèvre en amande 10.01.080 (1047.4) (**Pl. 8**), ainsi qu'un exemplaire de la forme précoce 01.01.020 à paroi oblique.

On peut également signaler un individu qui se rapproche des formes de bassin (01.04.010) mais qui se différencie de ces derniers par un diamètre d'ouverture moins important, par une lèvre plate peu développée ainsi que par la présence d'un décor incisé de vaguelettes réalisé avant cuisson. Les formes fermées rassemblent un ensemble de profils plus diversifiés avec une série de cruches à une anse et col court de petit diamètre (02.01.010 et 02.01.013). Associés à ces formes de cruches de taille réduite, on distingue deux individus de grands modules (02.06.030) probablement utilisés comme vases de stockage (1064.1) (**Pl. 8**), ce type de forme étant produit dans de nombreux ateliers varois (Fox-Amphoux : Michel 2009, p. 51, fig. 15).

Cette vaisselle est complétée par une série de vases à usage culinaire fabriqués localement ou régionalement. Représentées dans des proportions similaires, on note la présence de la céramique non tournée varoise composée des deux formes les plus fréquentes

sur les sites ruraux varois, c'est-à-dire les urnes 1511 et 1620/1621⁴ (1047.9 et 1069.3). La céramique commune brune de Provence occidentale est également présente avec une série d'*ollae* de formes 5200 et 5300 également très répandues (1047.8 et 1069.2) (**Pl. 9**). Signalons un individu que nous avons rattaché à la classe des *ollae* 5200 qui présente une lèvre particulière, très courte et de section triangulaire. La céramique kaolinique est dans ce contexte tout à fait anecdotique avec un seul fragment observé.

La vaisselle importée est quasi exclusivement représentée par les sigillées de Gaule du sud, trois formes ont été identifiées dont plusieurs individus se rapportant à la coupe Drag. 35 (aucune n'étant décorée à la barbotine : 1047.2 et 1055.1) (**Pl. 8**), ainsi que deux coupes Drag. 37 et un bord de Drag. 29b (1061.1). La céramique campanienne est présente avec un seul fragment, elle apparaît dans ce contexte comme résiduelle.

Les amphores ne semblent être représentées que par deux types de production : les amphores gauloises, largement majoritaires, auxquelles on peut associer la découverte d'un bouchon plat de production locale. Les amphores importées sont exclusivement d'origine espagnole avec au moins deux individus se rapportant à la forme d'amphore à huile Dressel 20c (1047.6) et Dressel 20d (1047.7) (**Pl. 9**).

Datations des remblais de nivellement inférieurs du secteur 1 :

On remarque que la composition de cet ensemble est relativement proche du matériel retrouvé dans les remblais supérieurs, cependant nous pouvons noter l'absence des productions d'Afrique du nord qui peuvent marquer une légère antériorité des remblais inférieurs.

Les sigillées gauloises nous donnent de bonnes indications sur le *terminus ante quem* de cette série qui ne serait être antérieure au dernier tiers du I^{er} siècle de notre ère. Les deux bords d'amphores de Bétique nous apportent également quelques précisions avec les variantes Dr.20c et Dr. 20d qui est pour la première caractéristique de la fourchette chronologique 50-70 ap. J.-C. et 70-110 de notre ère pour la seconde. Le dernier tiers du I^{er} siècle avant J.-C. est également marqué par le développement de la céramique commune brune où certaines formes caractéristiques de ce répertoire vont commencer à être produites à l'image de l'*olla* de type 5300. L'absence de toutes productions provenant d'Afrique nous empêche de remonter la fourchette chronologique trop loin dans le second siècle de notre ère.

Les autres contextes du secteur 1 :

Les quelques unités stratigraphiques n'ayant pas intégrées les ensembles que nous avons constitués pour le secteur 1, rassemblent un petit nombre de lots de matériel qui apporte peu d'indications d'ordre chronologique (**Annexe 3.1**). C'est le cas par exemple de l'US 1021 qui représente quelques fragments prélevés dans les interstices du mur MR1021 ou encore du comblement de la canalisation CN1022 qui a livré une quantité de tessons anecdotiques, ne nous permettant pas d'établir une date d'arrêt du fonctionnement du caniveau.

- Secteur 2 : Les remblais de nivellement (US 2004, 2018, 2019, 2020, 2022, 2025 2027 et 2028).

US : 2004, 2018, 2019, 2020, 2022, 2025, 2027, 2028							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche
Céramiques fines	Campanienne A	4	3	1	Arcelin 8Bc	2028.4	2
				1	L.5	2028.3	2

4 La distinction entre la forme 1620 et 1621 s'établit à partir de la présence ou non d'éléments de préhension, ce que nous ignorons pour le tesson en question.

US : 2004, 2018, 2019, 2020, 2022, 2025, 2027, 2028							
	Commune claire engobée	15	4	2	01 01 080	2025.8	2
				1	01 01 110	2020.5	2
				1	01 02 010		
	Sigillée sud-gauloise	12	7	1	Drag. 24/25	2025.5	2
				2	Drag. 36	2025.6	2
				1	Assiette indet.		
				1	Coupe indét.		
				2	Drag. 29	2025.7	2
	CNT Var	37	4	2	F.1620/1621	2004.4, 2025.10	3
				1	F.6511	2028.6	3
1				F.1511	2025.11	3	
Céramiques communes	Commune claire	121	24	7	01 01 080	2004.2	12
				1	01 02 020		
				1	01 01 010	2020.4	12
				1	01 01 040		
				1	02 01 013		
				2	02 01 010	2028.1	12
				1	02 06 030	2028.2	12
				2	02 03 020	2025.2, 2020.3	12
				1	02 03 021	2025.3	12
				1	02 06 010	2025.4	12
				1	01 02 010		
				1	02 05 010		
				1	02 01 000		
				1	Couvercle		
	2	Indét.					
	Commune italique ?	9	1	1		2028.5	3
	Indéterminée	1	1	1			
Kaolinitique	9	2	2	Goud.1	2025.9	3	

Tab. 4 : US 2004, 2018, 2019, 2020, 2022, 2025, 2027, 2028, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

US : 2004, 2018, 2019, 2020, 2022, 2025, 2027, 2028							
Amphores et stockage	Amphore de Bétique	7	2	1	Beltr. 2b		
				1	Dressel 20	2004.3	2
	Amphore gauloise	46	4	2	G.5	2020.6	2
				1	Dressel 2/4		
				2	Formes indét.		
	Amphore indéterminée	1	1	1			
	Dolium	23	3	3		2004.1, 2019.1, 2022.1	4

Les différentes couches se rapportant aux remblais de nivellement du secteur 2 ont permis de mettre au jour 285 tessons de céramique. Comme cela est le cas dans tous les contextes du site que nous étudions, la céramique commune à pâte calcaire représente la majorité du mobilier comptabilisé en nombre de tessons. Les exemplaires engobés ne représentent que 11 % de cette catégorie, dont un bord de coupe de grand diamètre (2020.5) (**Pl. 2**) où la lèvre adopte un profil triangulaire qui peut être considéré comme une variante du groupe 01.01.080. Les vases non engobés dévoilent une bien plus grande diversité de formes avec en premier lieu une série de coupes dont le type 01.01.010 (2020.4) (**Pl. 12**) qui sont traditionnellement engobées sur les sites provençaux, ce qui ne semble être jamais le cas à Brignoles.

Outre cet individu, les coupes en pâte claire calcaire sont avant tout attestées par les deux formes les plus courantes dans ce type de production, à savoir la coupe à lèvre ronde ou en amande 01.01.080 ainsi que la coupe carénée 01.01.040. On constate également deux mortiers à lèvre pendante de type 01.02.020, alors que les mortiers à bandeau (02.02.010) sont bien mieux attestés sur le site. Les formes fermées sont connues par plusieurs petites cruches sous différentes variantes, mais surtout par une série de contenants de plus grands modules, soit des cruches à deux anses et bord à gorge interne 02.03.020 mais également les grands pots dits « de réserve » (02.06.000). L'individu 2025.3 (**Pl. 12**) peut être rapproché des productions de l'atelier du *Pavadou* de Fréjus (Brentchaloff 1980), alors que le bord de cruche 2028.1 (**Pl. 12**) s'apparente à la forme Fréjus 3.2 établie dans les ateliers de *Saint-Lambert/Valescure* (Dumont, Gébara 2009, p. 201, fig. 6).

Les productions locales sont également représentées par la céramique modelée varoise qui est attestée à hauteur de 13% de l'ensemble du mobilier de ce contexte. Trois formes ont été perçues, d'une part les urnes F.1620/1621 et F.1511, assez courantes sur l'ensemble du site, mais également un bord de marmite F.6511 (2028.6) (**Pl. 3**). La céramique kaolinique est visible sous sa forme la plus emblématique, à savoir la cruche à bec trilobé de forme Goudineau 1. Plusieurs tessons se rapportant au même individu présentent une pâte très proche des productions de communes italiennes, en revanche, la forme de ce récipient ne semble pas correspondre au répertoire traditionnel de ces céramiques (2028.5) (**Pl. 2**).

La céramique fine importée est essentiellement constituée de sigillées du groupe de la Graufesenque avec des formes typiques de ce répertoire : la coupe décorée Drag. 29b et le bol Drag. 24/25 sous sa variante b. On comptabilise également dans cette production deux bords de Drag. 35/36 décorés de feuilles d'eau à la barbotine (2025.6) (**Pl. 2**). Quatre fragments de céramiques campaniennes résiduelles, très érodés, se rapportent aux formes tardives de cette production avec les coupes Arcelin 8Bc et Lamboglia 5.

Les amphores sont bien présentes dans ce contexte puisqu'elles représentent plus de 18% de l'ensemble. Les amphores produites en Gaule sont majoritaires avec le type G.5 et, plus rare, l'imitation Dressel 2/4 que nous avons identifiée grâce à une anse droite faussement bifide. Les amphores de Bétique ne sont pas ici représentées uniquement par un fond de Dressel 20, mais également par l'amphore à saumures Beltran 2b.

Datation des remblais de nivellement du secteur 2 :

Outre la céramique à vernis noir, résiduelle, ce sont les sigillées de Gaule du sud qui vont nous apporter des éléments de datation. Les coupes de type Drag. 29b sont produites à partir de 40 de notre ère, jusqu'à la dernière décennie du I^{er} siècle ap. J.-C., période qui correspond également à la fourchette chronologique de fabrication de la forme Drag. 24/25 sous sa variante morphologique b. La coupe Drag. 35/36 présente une amplitude chronologique de production bien plus ample mais la présence de décors à la barbotine permet de resserrer sa période de production entre 60 et 120 de notre ère. La constitution de ces niveaux ne peut donc pas être antérieure à la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère. Le *terminus post quem* est plus délicat à cerner, nous constatons qu'aucune production africaine n'est présente dans ce lot de matériel, nous proposons donc de situer la datation de ces niveaux de remblais entre la deuxième moitié du I^{er} siècle de notre ère et le premier tiers du II^e ap. J.-C.

- Le colluvionnement inférieur du secteur 2 :

US : 2005, 2021, 2023, 2026, 2029, 2030							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche
Céramiques communes	CNT Var	19	4	1	F.6511	2005.1	1
				2	F.3210	2005.2	1
				1	F.8112	2005.3	1
	Commune claire	3	1	1			
Amphores et stockage	Dolium	3	1	1			

Tab. 5 : US 2005, 2021, 2023, 2026, 2029, 2030, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

Ces niveaux représentent les fins apports non anthropiques recouvrant directement le terrain naturel, ils sont donc antérieurs à l'installation romaine principale du site étudié.

Issus d'un colluvionnement ancien, ces niveaux ont livré peu de matériel archéologique. Le mobilier étant constitué essentiellement de céramiques modelées varoises. Nous y avons distingué trois formes : en premier lieu un fragment de couvercle tronconique de petite taille (2005.3) (**Pl. 1**) que l'on peut classer dans la typologie de J. Bérato sous le type 8112, mais le caractère très fragmentaire de ce tesson nous empêche de cerner avec précision sa forme globale et en particulier de savoir s'il existait un moyen de préhension particulier. Le second individu (2005.2) (**Pl. 1**) présente une forme générale de coupe simple à paroi rectiligne évasée de type Bérato 3210. Le bord possède sur sa surface supérieure un décor de petites incisions parallèles, ces décorations étant assez rares sur ce type de forme (Bérato 1993, p. 325). On connaît ces coupes sur plusieurs sites varois à l'image du site de Taradeau (Brun, Congès, Pasqualini 1993, Pl. 52, n°42). Des contextes plus anciens dans le département ont livré cette forme, également décorée de stries sur le dessus de la lèvre comme le site du Mont Aurélien, sur la commune de Pourrières (Bérato, Borreani, Laurier 1994, p. 276, fig. 17 et p. 278, fig. 20). Le dernier fragment de bord (2005.1) (**Pl. 1**) présente une morphologie qui place cet individu dans la catégorie des faitouts à bord en baïonnette de type Bérato 6511.

Datation des niveaux de colluvionnement anciens du secteur 2 :

Le petit nombre de tessons se rapportant à ces niveaux n'est pas assez significatif pour proposer une datation fiable. Si la forme de couvercle 8112 est produite de la fin de l'Âge du Fer jusqu'à l'Antiquité tardive, la coupe 3110 est produite quant à elle, entre le I^{er} siècle avant J.-C. et le premier quart du I^{er} siècle de notre ère. Le changement d'ère est également marqué par la forme de faitout 6511 qui ne semble être fabriqué qu'à partir du I^{er} siècle ap. J.-C., nous renseignant de ce fait sur un possible *terminus ante quem* de la datation de ces couches de colluvionnement.

- L'US 2031 : épandage de remblais d'assainissement.

US 2031							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche
Céramiques fines	Campanienne A	1	1	1			
	Commune engobée	13	5	5	01 01 020	2031.6	6
	Sigillée sud-gauloise	9	2	1	Drag. 27?	2031.8	6
1				Coupe			
Céramiques communes	CNT Var	2	1	1			
	Commune claire	33	5	1	01 02 010	2031.5	6
				1	02 06 010	2031.9	6
				1	01 01 040		
				1		2031.7	6
				1	02 06 030		
	Commune micacée ?	15	1	1			
Amphores et stockage	Amphore de Bétique	4	1	1	Dressel 20		
	Amphore gauloise	20	4	1	G.5	2031.3	6
				3	Indét.	2031.4	6
	Amphore indéterminée	1	1	1			
	Dolium	2	2	1		2031.1	4
1					2031.2	4	

Tab. 6 : US 2031, tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

La céramique commune se répartit entre plusieurs productions, d'une part la céramique à pâte claire calcaire avec les formes ouvertes et fermées que l'on rencontre dans l'ensemble des contextes du site que nous étudions, mais également de la céramique modelée varoise en petit nombre, ainsi que plusieurs fragments de céramique tournée commune qui présente une couleur orange et une pâte fortement micacée que nous avons isolée sous la dénomination de commune micacée, faute de pouvoir la rattacher avec certitude aux productions classiques de céramiques à pâte calcaire.

La céramique fine est représentée avant tout par des tessons de communes engobées dont un bord de coupe 01.01.020 (2031.6) (**Pl. 6**).

La sigillée sud-gauloise est attestée par au moins deux formes ouvertes dont un fond probable de Drag. 27 estampillé (2031.8) (**Pl. 6**). La signature, très abîmée, est certainement celle du potier de la Graufesenque CICELA. Ce dernier est relativement peu connu (Génin 2007, n°112), il a été retrouvé en quelques exemplaires dans des contextes du I^{er} siècle de notre ère⁵. On connaît cette signature sur des assiettes (en particulier Drag.18) mais également sur des coupes Drag. 27, ce qui semble être le cas ici. Le tesson de céramique campanienne est résiduel.

Les amphores sont relativement abondantes dans ce lot de matériel puisqu'elles représentent 25% du nombre de restes. Les fragments d'amphores gauloises sont logiquement

5 Marque de potier insérée dans un cartouche échancré, ce qui n'est pas le cas pour l'exemple de Brignoles.

les plus nombreux, ils sont associés à une amphore de Dressel 20, ainsi qu'à un type d'amphore d'origine indéterminée.

Datation de l'US 2031 :

Les éléments datant sont peu abondants au sein de cette couche, la présence d'un fond de sigillée sud-gauloise estampillé de type Drag. 27 nous place postérieurement au premier tiers du I^{er} siècle de notre ère.

- Secteur 2 : la fosse FS2032

FS 2032 (US 2032, 2048)							
Catégorie	Production	N.R.	N.M.I	N.T.I	Forme	Dessin	Planche
Céramiques fines	Campanienne A	12	2	2	Arcelin 8Bc	2048.3, 2032.7	10
	CNT Varoise (pâte brune)	55	5	2	Formes indéterminées	2032.5, 2032.2	11
				1	F.1511	2032.4	11
				2	F.1440	2032.3, 2048.1	11
	CNT (pâte grise)	6	2	2	Proche F.3210	2048.4, 2048.5	10
	CNT (post-cuisson oxydante)	7	2	1	CNT-PROV J1c	2048.6	10
				1	Forme indéterminée	2048.7	10
	CNT (cuisson oxydante)	4	2	1	CNT-PROV.C1a	2032.6	11
				1	CNT-PROV V2d	2032.1	11
	Communes claire ?	3	1	1			
	Indéterminé	3	2	2			
Amphores et stockage	Amphore indéterminée	2	1	1			
	Amphore italique	2	1	1			
	Dolium	26	1	1			

Tab. 7 : FS 2032 (US 2032, 2048), tableau de comptage (NR, NMI, NTI).

Le comblement de la fosse se compose d'un ensemble de 120 fragments. La céramique fine est représentée par quelques tessons de campanienne A qui appartiennent au répertoire tardif de cette production (Arcelin 2000). Deux bords (2032.7 et 2048.3) (**Pl. 10**) sont du même type, soit la coupe Arcelin 8Bc, c'est-à-dire une des formes de campanienne tardive qui connaîtra le plus de succès en Gaule du sud. La vaisselle est également composée de plusieurs fragments de céramiques tournées à pâte calcaire claire, où aucune forme n'a pu être reconnue.

L'essentiel des céramiques du comblement de la fosse se rapporte à des productions de non tournée. L'analyse des pâtes et des formes laisse apparaître une grande disparité parmi ce groupe de céramiques modelées, nous avons donc choisi de distinguer quatre groupes de CNT en fonction du mode de cuisson adopté et du répertoire des formes. Le premier de ces groupes (le plus nombreux) rassemble des tessons à la surface lissée et à la pâte de couleur brune relativement homogène. Cette dernière est relativement dure et grossière avec d'importantes inclusions probablement calcaires. Cette catégorie représente la céramique non tournée « traditionnelle » varoise, soit le type de pâte A tel que l'a défini J. Bérato (Bérato

1993, p. 319). Cette appréciation est confirmée par le répertoire de formes identifiées. Ce premier groupe de CNT a livré plusieurs bords présentant de grandes analogies avec le répertoire établi pour la non tournée varoise (Bérato 2009), c'est le cas par exemple de la forme F.1440 (2048.1 et 2032.3) (**Pl. 11**) à encolure en baïonnette ou encore de l'urne très courante F.1511 (2032.4) (**Pl. 11**). Les autres fragments à pâte brune sont plus délicats à appréhender, le bord d'urne 2032.2 (**Pl. 11**), qui présente une petite rainure sur le dessus de sa lèvre, est trop fragmentaire pour l'attribuer à une forme précise, c'est le cas également de l'urne 2048.1 (**Pl. 11**), mais que nous aurions tendance à rapprocher de la forme F.1440 comme le montre la parenté morphologique avec l'autre exemplaire de cette forme déjà cité. L'urne à bord en bandeau présentée sous le numéro 2032.5 (**Pl. 11**) ne semble pas correspondre au répertoire traditionnel de la non tournée varoise. Les différents fonds de ce premier groupe de pâte sont tous des fonds plats (2048.2) (**Pl. 611**). Outre les formes que nous avons distinguées, plusieurs tessons de panse présentant des décorations de lignes droites incisées (en particulier des chevrons).

Le second groupe de pâte de céramiques modelées que nous avons distingué est représenté par quelques tessons à la pâte relativement fine, avec quelques inclusions de couleur blanche de petite taille et dont la couleur gris souris est extrêmement homogène, tant sur la surface que sur les tranches des tessons. Deux individus identiques (dont un graphiquement complet), peuvent se rapporter à ce groupe. Il s'agit de coupes basses à bord simple et paroi rectiligne. Le fond est annulaire et la surface extérieure ne semble pas avoir reçu de traitement particulier. Le groupe des pâtes grises ne semble pas correspondre aux catégories d'argile et de cuisson définies dans les études varoises de J. Bérato, nous pouvons cependant proposer un rapprochement morphologique entre nos exemplaires à pâte grise et la forme de coupe connue dans les productions du Var de type Bérato 3210.

La pâte, mais également le module, permettent de différencier ce groupe des productions de CNT varoises ; en effet, les coupes présentes dans la typologie de J. Bérato ont un diamètre d'ouverture inférieur à 20cm, ce qui n'est pas le cas pour les exemplaires du groupe à pâte grise de la Gavote. Nous avons la chance d'avoir dans ce contexte un exemplaire graphiquement complet, ce dernier permet de faire un rapprochement morphologique flagrant avec la coupe en campanienne A Arcelin 8Bc (Arcelin 2000, p. 319, fig. 9) dont nous connaissons par ailleurs deux bords dans le comblement de la fosse 2032. Nous pouvons ainsi percevoir une copie dans une production locale, d'une forme de céramique fine tournée importée d'Italie.

Le troisième groupe rassemble des fragments qui possèdent une pâte relativement grossière, très cuite, aux nombreuses inclusions de grandes tailles et dont la tranche indique une cuisson réductrice (gris sombre) et une post-cuisson oxydante puisque la surface des tessons adopte une couleur rose-orangée. Les parois extérieures sont finement peignées et présentent dans quelques cas, des traces d'oxyde de fer. Il est envisageable de rattacher ce groupe à la catégorie de pâte B distinguée par J. Bérato (Bérato 1993, p. 319), cependant la seule forme identifiée pour ce groupe ne semble pas se rapporter au répertoire défini par l'auteur ; tout comme le fond annulaire appartenant à cette catégorie (2048.7) (**Pl. 10**). La jatte 2048.6 (**Pl. 10**) présente un tenon de préhension situé directement sur la lèvre, ce type de préhension est relativement rare où la présence d'oreilles sur le flanc des vases est bien plus habituelle. Absente du répertoire des non tournées du Var, on connaît ce type de grande jatte dans d'autres productions régionales, citons la forme CNT-LORJ1f pour le Languedoc ou encore pour la Provence CNT-PROV J1c (qui est systématiquement décorée sur le dessus de sa lèvre).

Le dernier groupe que nous avons isolé concerne quelques tessons qui présentent une cuisson oxydante donnant un aspect uniforme de couleur orangée. La pâte, mal cuite et savonneuse, présente de nombreuses inclusions blanches bien visibles. Ce groupe se rapproche plus des céramiques tournées claires calcaires d'époque romaine, que des céramiques modelées, mais leur façonnage indique bien un montage sans l'aide du tour. Nous avons observé deux formes, la première est un plat à feu 2032.6 (**Pl. 11**) à la paroi épaisse, ce type de morphologie se rencontre dans bon nombre de productions modelées du midi gaulois, on

peut ainsi la rattacher aux céramiques non tournées de Provence occidentale sous le code CNT-PROV.C1a. Le second individu (2032.1) (**Pl. 11**), mal identifié, peut aussi bien se rattacher à une forme de coupe, mais aussi pourrait être identifié à un couvercle comme nous en connaissons dans les productions de modelées de la région de Marseille (CNT-MAS 3.3) mais également dans la catégorie des CNT de Provence (CNT-PROV V2d).

En excluant le premier groupe de CNT identifié que nous pouvons rapprocher des productions varoises de la fin de l'Age du Fer et du Haut-Empire ; les trois autres groupes ne présentent pas de caractéristiques spécifiques pour permettre de les rattacher à une autre aire de production précise à l'image de celles de l'étang de Berre ou des Alpilles. Le répertoire morphologique de ces céramiques adopte des caractéristiques communes à l'ensemble du midi méditerranéen et nous ne sommes pas en mesure d'assurer leur provenance géographique avec certitude, mais il nous semble que ces différents groupes de modelées découverts dans la fosse FS2032 proviennent de centres de production secondaires et locaux.

Datation de la fosse FS2032 :

Les relations stratigraphiques perçues lors de la fouille ont montré que la fosse FS2032 représentait le fait archéologique le plus ancien connu sur le site. L'analyse du mobilier archéologique contenu dans le comblement de cette fosse (US 2032 et 2048) permet de le confirmer.

Des indices de datation nous sont donnés avant tout par la céramique fine importée à vernis noir dont nous avons pu reconnaître la forme de coupe basse Arcelin 8bc. Ce type représente une forme de campanienne qui connaîtra un fort succès dans le midi Gaulois, elle apparaît dans la seconde moitié du II^e siècle avant notre ère dans des modules de taille réduite où l'essentiel des diamètres d'ouverture se trouve entre 13 et 18 cm, ce dernier va en augmentant au fur et à mesure du temps pour atteindre 22-25 cm à la fin de la production.

Nous avons observé que le groupe des céramiques modelées à pâte grise était représenté par deux coupes qui sont clairement des imitations de la forme de campanienne A Arcelin 8Bc, ce phénomène de copie indique clairement que ce type de production ne peut être que postérieur aux prémices de la diffusion du modèle original, lorsque le type copié connaît un succès auprès des populations indigènes. De plus, nous pouvons signaler que les deux individus en céramique non tournée présentent des diamètres d'ouverture importants (21,5cm pour le premier, et 23,5cm pour le vase graphiquement complet) qui peuvent indiquer que les modèles originaux de grandes dimensions sont déjà présents au moment de la fabrication de ces imitations. Si les coupes de petites tailles (entre 13 et 18 cm) arrivent dès la deuxième moitié du II^e siècle avant notre ère, les vases au gabarit plus important sont plus abondants dans les deux premiers quarts du I^{er} siècle avant J.-C. Ce type de coupe modelée, commune à différents groupes de productions de CNT connus dans le sud de la Gaule, se rencontre dans toute la Provence et le Languedoc. Ainsi nous la rencontrons dans le répertoire des productions de modelées des Alpilles (CNT-ALP 4a) où elle est produite entre 100 av. J.-C. et le début du I^{er} siècle de notre ère. Dans le répertoire des productions de non tournée varoise, les coupes 3210 se retrouvent dans de nombreux contextes du Var datés du II^e-I^{er} siècle avant J.-C (Bérato 2009). La forme Bérato F.2032.4, se rapportant au premier groupe que nous avons défini, semble produite dans le Var entre 100 av. J.-C. et le premier quart du I^{er} siècle ap. J.-C. L'ensemble de ces données et les comparaisons avec d'autres productions connues permettent de proposer une datation de cet ensemble entre de dernier quart du II^e siècle de notre ère et la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère.

Les autres contextes du secteur 2 :

Mise à part quelques tessons retrouvés pris dans les interstices de murs du secteur 2 (US 2005 et 2006), les autres niveaux archéologiques qui n'ont pas été pris en compte dans les ensembles que nous venons de décrire concernent d'une part le mobilier issu de la lentille charbonneuse US 2046 (7 tessons de céramiques non tournées du Var) et, d'autre part, du

comblement du petit caniveau CN2033 (US 2032) qui n'a livré que 3 tessons peu significatifs (**Annexe 3**).

Conclusion :

La fouille et l'étude du matériel céramique de la fouille de la Gavote a permis de constater deux phases d'occupation distinctes, d'une part une présence datée de la fin de l'Âge du Fer dans le secteur 2, avec la découverte de la grande fosse FS2032, et d'autre part, l'occupation romaine principale du site.

Les différents niveaux se rapportant à cette deuxième phase présentent une grande homogénéité globale dans la composition du mobilier céramique, ce matériel ne permettant pas d'établir une différence chronologique flagrante entre l'installation du secteur 1 et du secteur 2, du moins dans les niveaux de remblais inférieurs. Le seul décalage chronologique envisageable concerne quelques couches archéologiques du secteur 1 (US 1009, 1025, 1052, 1078 et 1082) qui sont les seuls à avoir livré de la céramique africaine, plaçant avec certitude ces strates dans le courant de la première moitié du II^e s. ap. J.-C., offrant la possibilité d'envisager une légère postériorité de ces niveaux (en particulier la couche 1009) par rapport à l'ensemble des remblais du site.

La composition des différents niveaux archéologiques que nous venons d'étudier se place tout à fait dans le vaisselier typique des petites installations de l'arrière pays varois. Le matériel est essentiellement représenté par des vases produits localement, avec les céramiques non tournées varoises mais surtout par les céramiques communes claires à pâte calcaire. Le répertoire reconnu sur le site de Brignoles correspond aux différentes séries de vaisselles produites dans les ateliers connus du Var qui ont sans ambiguïtés fourni l'installation romaine de la Gavote⁶. Des rapprochements pertinents ont pu être ainsi établis entre le site de consommation de Brignoles et l'officine de Fox Amphoux mais également celles du pourtour de Fréjus. Il est intéressant de noter que la céramique commune brune de Provence, produite très certainement dans la vallée de L'Arc, arrive dans des proportions non marginales sur le site, ce phénomène s'explique très probablement par la proximité de la *via Aurelia* avec le site antique de la Gavote.

Les sigillées du groupe de la Graufesenque sont relativement peu nombreuses au vue de la datation des contextes étudiés, c'est-à-dire principalement la fin du I^{er} et la première moitié du II^e siècle de notre ère, fourchette correspondant à une période d'exportation de masse de ces sigillées à travers l'Empire.

Les importations sont assez rares et largement représentées par les amphores dont celles de Bétique, très présentes sur le site. Ces importations sont également composées d'une série de campaniennes A tardives qui apparaissent comme résiduelles dans les niveaux de remblais, mais qui témoignent d'une présence sur le site, où à proximité immédiate, d'une occupation plus ancienne, comme en témoigne la découverte de la fosse FS2032 dans le secteur 2 du site.

3.2. Un type de contenant spécifique : les *dolia* (Pl. 4).

L'ensemble des niveaux archéologiques a révélé la présence assez significative de fragments épars de *dolia*. Nous avons choisi de prélever 80 tessons de ce type de contenant afin d'échantillonner ce matériel, en particulier des morceaux de fonds et des bords. Ces *dolia* présentaient une grande homogénéité au niveau de la composition de leur pâte, c'est-à-dire relativement grossière, avec une forte proportion d'inclusions blanches et de chamottes de grand diamètre. La pâte présente une couleur souvent brune-orangée, la surface extérieure

6 Ce constat peut également s'appliquer aux amphores gauloises.

semble systématiquement peignée. Dans quelques cas, nous avons constaté la présence de poix recouvrant la paroi interne de ces contenants.

Il est toujours délicat d'établir une typo-chronologie sur ce type de matériel qui présente peu de normalisation. Cependant nous pouvons constater que les formes reconnues sur le site de Brignoles peuvent se définir en deux groupes morphologiques, qui peuvent être les marqueurs d'un contenu ou d'une datation différents.

Le premier groupe concerne quelques fragments de bords horizontaux à la lèvre arrondie sur son extrémité (2004.1), nous pouvons rapprocher ce type de la catégorie de *dolium* bd7a du Dicocer. Nous ne connaissons pas la forme générale de contenant, ni la morphologie des fonds qui pourraient lui être associés. Il est cependant envisageable que cette catégorie de *dolia* présentait un col convergent, ce qui n'est pas le cas du deuxième groupe que nous avons constitué.

Les fragments du second groupe, bien plus nombreux, concernent un ensemble de lèvres de grand gabarit qui présentent un profil en quart de cercle (1047.1, 2019.1). Le bord a été fabriqué de manière indépendante et assemblé sur le bord du vase par la suite. Ce type de lèvre peut être classé sous le code Dicocer bd8f. La forme générale du contenant, est probablement très globulaire, comme le laisse présager le départ de la panse sous la lèvre. La morphologie globale des *dolia* de ce groupe est identique, mais la taille de la lèvre varie d'un exemplaire à l'autre. Les deux plus grands éléments ont été découverts en remplois dans la structure aménagée US1027 du secteur 1 (1027.1 et 1027.2).

Il est envisageable d'associer à cette même forme un groupe de fonds massifs (2031.2 et 2022.1). Ces derniers ont la particularité de présenter un fond plat ceinturé sur l'extérieur d'un gros cordon de renfort collé contre la paroi. La forme Dicocer bd8f semble être un type de *dolium* relativement répandu dans le midi gaulois, et plus spécifiquement dans la région varoise. Nous en connaissons de nombreux exemplaires identiques sur le site de la ferme de Taradeau (Brun, Congès, Pasqualini 1993, p. 224-229) ainsi que sur la villa de la Roquebrussanne. Si ce type de *dolium* se rencontre dès la fin de l'Âge du Fer, il semble particulièrement représenté au Haut-Empire.

3.3. L'Instrumentum (fig. 62 et 63)

L'étude portera sur l'ensemble du petit mobilier mis au jour sur le site de «La Gavote», à l'exception du mobilier céramique faisant l'objet d'une étude à part entière (cf. chapitre 3.1). Un total de cent-cinquante-quatre individus a été inventorié (**Annexe 3.2**). Pour chaque individu, le numéro d'inventaire attribué correspond au numéro d'unité stratigraphique de provenance de l'objet suivi d'une numérotation continue (pour chaque US, de 1 à x).

Les matériaux sont variés même si les métaux, avec plus de 77 % de l'ensemble, sont largement majoritaires. Le fer est représenté par quatre-vingt-dix-neuf individus (soit environ 64 % de l'ensemble), le bronze par treize individus (soit 8,5 %) et le plomb par sept individus (soit 4,5 %). Le nombre important de clou mis au jour sur le site explique la forte proportion du fer et donc du métal par rapport à l'ensemble des matériaux. D'autre part, dix-neuf individus (soit 12 %) sont en terre cuite, dix (soit 6,5 %) sont en verre, trois (soit 2 %) sont en pierre et enfin trois autres (soit 2 %) sont en os travaillé (**fig. 62**, graphique 2).

Le mobilier provient, pour l'essentiel, des remblais de nivellement (préparatifs au sol d'occupation antique) des différents secteurs de la fouille (**Annexe 3.2**). Notons toutefois que soixante-deux artefacts, soit plus de 40 % de la série inventoriée, ont été découverts hors stratigraphie (HS et décapage masse). Aucun élément mobilier n'est donc en relation avec un niveau d'occupation, ce qui limite l'analyse de la répartition spatiale de l'*instrumentum* et l'interprétation de la nature et de la fonction des espaces bâties desquels il provient.

Nous répartirons l'ensemble du mobilier à travers cinq grands domaines d'activités : le domaine domestique, économique, immobilier, personnel et indéterminé.

Le domaine domestique

Ce domaine regroupe les objets usuels de la vie domestique (vaisselle, élément d'ameublement, ustensile...). Avec vingt-sept individus, il représente environ 17,5 % de l'ensemble des domaines d'activités (**fig. 62**, graphique 1).

*Vaisselle en verre*⁷

La fouille a livré huit fragments de vases en verre parmi lesquels figurent cinq fragments de panse en verre incolore (inv. 1064.4 et H.S.13) et en verre bleuté (inv. 1078.2; H.S.14; H.S.15). Le fragment 1064.4 pourrait probablement appartenir à une ampoule de forme Isings 6 ou 8. Le fragment H.S.13 appartient à un pot (ou gobelet) Rütli AR 34 (Isings 12), daté entre 20 et 100/130. Les trois fragments en verre bleuté 1078.2, H.S.14 et H.S.15 semblent quant à eux correspondre à des panses de bouteille quadrangulaire.

Trois fragments de formes ont été recensés. Il s'agit d'un fragment de bord de coupe présentant une lèvre côtelée (inv. 1047.10), d'un fragment de bord d'assiette possédant un départ d'élément de préhension (inv. H.S.12) identifié comme une assiette Isings 43 (rebord avec anse), datée entre 50 et 120/200, et d'un fragment d'anse nervurée de bouteille ou de cruche (inv. 2019.3).

L'importante fragmentation des rares éléments de formes ne nous a pas permis d'aller plus loin dans leur identification.

Élément d'ameublement

Une tête de clou en bronze (diamètre 26 mm) présentant un décor incisé (inv. 1038.1) pourrait correspondre à un élément décoratif de meuble ou de coffret. Le décor, incisé et poinçonné, représente une colombe à droite. Le centre du disque porte les traces de l'arrachement de la tige utile. Un exemplaire en tout point similaire a été découvert en 2008 à Fréjus à l'occasion des fouilles du quartier des Moulins (Valmier) dans un contexte du I^{er} s. de notre ère (Lemoine 2009, p. 117). La parfaite similitude entre les deux exemplaires laisse penser à une production commune, par un même artisan. La perforation centrale visible sur l'exemplaire de la Gavote (**Pl. 13**, n° 1038.1) correspond à l'arrachement de la tige, bien visible sur l'exemplaire fréjussien.

Une applique discoïdale en tôle de bronze de 26 mm de diamètre, présentant une moulure périphérique réalisée au repoussé et une trace d'arrachement centrale (inv. 1029.2) pourrait également correspondre à un élément décoratif d'ameublement. Localement, une applique comparable a été découverte à l'occasion des fouilles de l'Ormeau à Taradeau (Brun, Congès, Pasqualini 1993, pp. 155-156 et fig. 117-3).

Outil/instrument

Signalons la découverte, dans le niveau de terre végétale, d'un petit grattoir (probablement néolithique) en silex blond (inv. 1001.1).

Un fragment de lame de couteau en fer (inv. H.S.22) et une pierre à aiguiser en grès de section quadrangulaire (inv. H.S.7), tout deux découverts hors stratigraphie, constituent les seuls instruments liés à la vie domestique.

Varia

Nous avons regroupé dans cette rubrique les objets dont la fonction n'est pas définie mais dont l'usage reste domestique.

Il s'agit d'un anneau en fer (inv. 2025.15), d'un crochet de préhension en plomb pourvu d'une patte de scellement (inv. H.S.16), d'un ensemble de cinq clous (inv. 1061.2; H.S.42; H.S.43; H.S.44; H.S.48), trois tiges (inv. 1055.6; H.S.49; H.S.54) et trois têtes de clou (inv. H.S.45; H.S.46; H.S.47) en fer dont les faibles dimensions impliquent un

7 Les identifications des fragments de vaisselle en verre sont proposées par M. Cruciani (C.A.V.), qui en a effectué généreusement l'examen.

usage domestique sans qu'il ne soit possible d'en préciser la fonction (à l'exception du clou H.S.48, identifié comme un clou de chaussure) et enfin d'un maillon de chaîne en huit également en fer (inv. 2019.2), dont le type semble apparaître à partir de la fin de La Tène (Guillaumet 2003, p.130).

Le domaine économique

Le domaine économique rassemble les témoins de diverses activités agricoles et artisanales. Ce domaine comprend vingt-sept individus, représentant plus de 17,5 % de l'ensemble des domaines d'activités (**fig. 62**, graphique 1).

Outillage agricole

Un outil aratoire a été mis au jour : il s'agit d'une houe à deux dents en fer (inv. 2004.7). D'après A. Duvauchelle, les fonctions d'une houe sont multiples : émousser la terre après le labourage, recouvrir les sillons après les semailles, sarcler un terrain... (Duvauchelle 2005, p. 90). Cet outil permet donc d'assurer la préparation et l'entretien d'un terrain à cultiver et témoigne ici de l'activité agricole de cette zone rurale.

Deux fragments de douille d'emmanchement d'outil en fer (inv. 1055.2) peuvent également être rattachés à cette rubrique même si la nature et la fonction précise de l'outil auquel ils appartenaient sont indéfinissables.

Couture

Une activité, probablement domestique plus qu'artisanale, de couture est attestée par la présence d'une aiguille à chas en os travaillé (inv. 2031.9). Il s'agit d'une aiguille de type Béal A XIX, n° 471 (Béal 1983, p.178). Sa section est circulaire vers la pointe puis s'aplatit à l'approche du chas. L'extrémité distale de l'aiguille manque ; seul un angle de la base inférieure du chas est visible (**Pl. 13**, n° 2031.9). La jonction entre la base et la paroi conservée du chas semble constituer d'une gouttière comme sur un exemplaire provenant de Lyon (fouilles du Verbe Incarné) et daté des I^{er}-II^e s. de notre ère (Béal 1983, p. 178 & pl. XXXII, fig. 471).

Travail du métal

Plusieurs éléments attestent une activité de travail du métal, couramment pratiqué en milieu rural. Notons tout d'abord la présence d'une scorie (inv. H.S.26). Une chute de découpe de tôle de bronze (inv. 1007.1) et trois coulures de plomb (inv. 2025.10 ; H.S.18 ; H.S.19), dont l'une (inv. 2025.10) porte une trace de découpe rectiligne, témoignent également du travail du métal. D'une technicité très simple de part sa faible température de fusion (327°C), le travail du plomb est bien représenté. Ainsi, outre les déchets de coulures précédemment citées, notons la présence d'une agrafe de réparation de vase, en plomb, arborant la forme d'un double rivet et sur laquelle subsistent quelques traces de céramique commune à pâte claire (inv. H.S.17). Ce type d'agrafe, coulée dans un trou en vue de réparer un vase perforé, se rencontre tout au long de l'antiquité.

Rondeaux : cales ou pesons circulaires ? (Emilie Porcher)

La fouille du site de la Gavote a livré dix-huit fragments d'objets en terre cuite modelés dont la fonction reste à définir. Il s'agit d'éléments circulaires, dont le diamètre extérieur est compris entre 8,5 et 11 cm avec toutefois une majorité d'entre eux à 9,5 cm. Ils sont tous, sans exception, percés d'un orifice central plus ou moins circulaire d'un diamètre compris entre 2,2 et 3 cm. Outre leurs modules, ces objets se distinguent par la présence ou non d'une rainure ou d'un bourrelet sur une de leurs faces. Dans 70 % des cas, nous pouvons observer une rainure en creux, plus ou moins profonde et régulière (**Pl. 15**, n° 1025.1, 1016.1, 2020.2, 2025.1 et H.S.2), dans un cas seulement, cette rainure est remplacée par un bourrelet en relief (**Pl. 15**, n° 2020.1). Dans 23% des cas, les deux surfaces sont parfaite-

ment plates. L'observation des différents fragments montre que l'épaisseur (entre 1,7 et 2,5 cm) de ces éléments ne semble pas proportionnelle à leur diamètre. Nous ne connaissons sur le site qu'un seul exemplaire complet d'un diamètre de 11 cm, son poids est de 378 g (Pl. 15, H.S.1). Ces objets sont relativement mal conservés sur le site de Brignoles : ils présentent de nombreuses traces d'usures et de « coups » sans pouvoir établir clairement s'ils sont symptomatiques d'une utilisation particulière ou liés à leurs conditions d'enfouissement. L'analyse macroscopique des pâtes fait apparaître l'utilisation d'une argile relativement épurée, qui semble locale. La mauvaise cuisson de ces objets leur apporte une couleur souvent jaunâtre, les exemplaires mieux cuits sont de couleur beige-rosée.

La fonction de ces artefacts reste encore quelque peu floue, et la désignation adoptée pour qualifier ces derniers varie d'une publication à l'autre, marquant les hésitations quant à sa fonction précise. Ces différentes nomenclatures sont généralement liées au contexte de découverte, en effet, en milieu domestique c'est sous le terme de peson de tisserands que nous les rencontrons, alors que dans des contextes d'ateliers de production ils sont désignés comme cales de potier ou rondeaux.

Les découvertes de ce type de disque circulaire sur le site de la Gavote ne semblent pas isolées dans le département du Var. Des pesons sont ainsi signalés sur la ferme de Taradeau (Brun, Congès, Pasqualini 1993), qui a livré plusieurs dizaines d'exemplaires. Si la majorité d'entre eux sont de forme classique en pyramide, les chercheurs y ont également associé une série de pesons circulaires proches de ceux de la Gavote (type 1a et 1b de Taradeau). Il est important de noter que dans ce contexte, plusieurs exemplaires comportaient des graffiti et pour l'un d'entre eux, une estampille de potier, malheureusement illisible (Saliceti 1993, fig. 156). Toujours dans le département du Var, les fouilles de la *villa* du Grand-Loou, sur la commune de la Roquebrussanne, semble également avoir livré un lot de ce type (Saliceti 1993).

Outre les contextes de découverte en milieu domestique, on retrouve également des pesons de tisserands pyramidaux et ces objets circulaires dans des sites de fabrication de céramiques où ils sont systématiquement associés à une production principale (céramiques, amphores ou tuiles), c'est le cas par exemple des pesons pyramidaux découverts dans l'atelier de Sallèles d'Aude, près de Narbonne, dont certains étaient estampillés (Laubenheimer 1990).

L'étude des ateliers de potiers et les fouilles de ces derniers livrent souvent des déchets et autres rebus de production de céramiques ou de tuiles, et il n'est pas rare de découvrir ce type d'objets dans le comblement des fours ou dans les dépotoirs qui sont liés au fonctionnement des ateliers. Des artefacts assez proches, mais de diamètre plus important (16 cm) ont été découverts en grand nombre dans les ateliers de Velaux (13), associés à des bobines modelées qui participaient clairement à l'opération de cuisson des amphores et des céramiques dans les fours (Porcher 2009, p. 236, fig. 4). Ce type est également identifié comme cale de potier à Aix-en-Provence dans un contexte d'atelier de vaisselles et d'amphores (Nin 1997, p. 380, fig. 8, n° 1).

L'exemple le plus pertinent nous provient d'un atelier de potier romain, abandonné au tournant du I^{er} – II^e s. de notre ère, qui se trouve sur la commune de Fox-Amphoux, soit à une trentaine de kilomètres du site de la Gavote. La fouille a permis de mettre au jour 71 fragments de disques circulaires (Michel 2009). Ces derniers, parfaitement identiques, tant dans leurs formes, que dans leurs modules à ceux de la Gavote, sont désignés par l'auteur comme des cales ou pesons. Il indique également que si certains individus paraissent neufs, d'autres, en revanche, présentent des stigmates d'usure indiquant clairement une utilisation au sein même de l'officine. Certains de ces disques présentaient les marques d'une intaille en relief et pour un exemplaire, un graffiti (Michel 2009, p. 54, fig. 18). Un deuxième four, à proximité de Brignoles, découvert en prospection sur la commune de Lorgues (site du Château de Berne), a également livré plusieurs fragments de ces mêmes disques (Saliceti 1993).

La question de la fonction de ces objets circulaires reste entière, car il semble effectivement que ces derniers aient été utilisés comme cales dans des fours de potier, mais leur

présence en contexte domestique amène une toute autre interprétation. Dans l'état actuel des recherches, il semble qu'un rapprochement avec une fonction de poids utilisés sur des métiers à tisser verticaux soit le plus pertinent. Les spécialistes dans ce domaine restent pour beaucoup septiques, comme le démontre de nombreuses publications qui ne reconnaissent, pour la période romaine, que les pesons pyramidaux ou en forme triangulaire à trois orifices comme témoins indiscutables d'une activité de tissage (Roche-Bernard 1993, p. 84-87 et Béal 1996). Cependant la découverte d'autres types d'objets dans des contextes bien précis a permis à certains chercheurs d'élargir le répertoire morphologique des objets en terre cuite pouvant servir comme pesons. C'est le cas par exemple sur le site de Lattes, dans des contextes anciens, ou plusieurs fragments de panse de céramique, récupérés et retaillés, percés en leur centre, ont pu servir sur des métiers à tisser (Gardeisen, Raux 2000, p. 92). Des éléments, similaires à ceux du site de la Gavote, ont également été découverts à plusieurs reprises dans des contextes plus anciens, citons l'exemple Languedocien du site de la fin de la Protohistoire de Mautlaurès, où un disque plat, percé en son centre a été découvert et classé comme peson circulaire par l'auteur (Chazelle 2000), la morphologie, les dimensions sont identiques à l'exemplaire graphiquement complet que nous avons retrouvé sur le site de Brignoles (H.S.1). Les pesons circulaires sont bien connus pour des périodes bien plus anciennes, ainsi en Grèce, on utilisait des pesons circulaires rudimentaires, mais de taille et de poids bien inférieurs aux modèles plus récents que nous évoquons ici.

L'attribution au domaine de la fabrication des tissus de ces objets reste pour le moment l'hypothèse la plus séduisante, il reste cependant de nombreuses questions sur l'interprétation fonctionnelle de ces disques : comment expliquer la présence de plusieurs diamètres et poids ? Pourquoi certains de ces pesons ont une rainure, un bourrelet ou sont-ils plats ? Les études concernant le tissage en général se multiplient depuis plusieurs années, mais les travaux de références concernant les pesons sont rares, et lorsqu'ils existent, concernent majoritairement les pesons en forme de pyramide, bien plus courants dans l'ensemble du monde romain (Alarcão *et alii* 1979, p. 52-80 et Ferdière 1984).

La question, non résolue, de la fonction de ces objets découverts sur le site de Brignoles comme pesons de tisserands revêt son importance puisque ces poids sont très souvent les uniques témoins qui nous parviennent d'une activité de tissage ; la difficulté est renforcée pour le site de la Gavote car contrairement à l'ensemble des contextes ayant livré ce type de disque, aucun peson pyramidal n'a été retrouvé, nous empêchant d'attester avec certitude la présence de métier à tisser sur le site.

Le domaine immobilier

Les éléments mobiliers liés à la construction, au bâti, sont regroupés dans ce domaine. Représentant plus de 46,5 % de l'ensemble des domaines d'activités, le domaine immobilier est le plus représenté avec un total de soixante-douze individus (**fig. 62**, graphique 1). Le nombre important de clou mis au jour explique la forte proportion d'objets liés au domaine immobilier ; en effet soixante-neuf clous ou fragments de clous, soit près de 45 % de l'ensemble de l'*instrumentum*, ont été découverts sur le site. Il s'agit de clous présentant une section carrée de 5 à 9 mm, la plupart du temps fragmentaire et dont la longueur des exemplaires complets atteint jusqu'à 140 mm. Les têtes sont généralement rondes et légèrement bombées. Leurs fonctions dans l'habitat sont multiples : clou de construction, de charpente, de menuiserie ou d'huissierie (Guillaumet 2003, pp. 132-133).

D'autre part, notons la découverte de trois éléments appartenant au domaine immobilier : il s'agit d'un petit fragment de verre plat incolore (inv. 2002.2) pouvant correspondre à un fragment de verre à vitre, d'un fragment de canalisation en terre cuite (inv. 2020.18) et d'un fragment de marbre blanc à grains fins identifié comme un élément d'*opus sectile* (inv. 2027.1).

Le domaine personnel

Ce domaine est représenté par les divers éléments de parure et objets de toilette retrouvés sur le site. Huit individus font partie du domaine personnel, soit environ 5 % de l'ensemble (fig. 62, graphique 1).

Éléments de parure

Six individus entre dans la rubrique des éléments de parure. Parmi eux, figurent deux fibules en bronze. L'une d'elle (inv. H.S.5), dont ne subsiste que le ressort et l'ardillon, présente un ressort bilatéral à dix spires et corde externe (Pl. 14, H.S.5) que l'on retrouve sur les fibules de type 1b1 (Feugère 1985, pp. 186-188 et pl. 3, fig. 53-60) dites « type de La Tène II ». Ce type est essentiellement répandu en Haute-Garonne mais M. Feugère mentionne également la découverte d'une fibule de ce type sur l'oppidum de La Cloche, commune des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône) et propose une datation autour de 120-80 av. J.-C. (Feugère 1985, pp. 187-188). La seconde fibule (inv. 2025.11) présente un ressort unilatéral à deux spires et corde interne. Comme pour la précédente, seuls le ressort et l'ardillon sont conservés. L'absence de l'arc et le mauvais état de conservation de cette fibule ne nous permet pas de la rapprocher d'un type particulier.

Une épingle en bronze (inv. 2020.7), présente une tige droite de section circulaire et dont la tête est formée par un enroulement concentrique de la tige aplatie par martelage (Pl. 14, n° 2020.7). Il s'agit d'une épingle caractéristique du groupe « O » définie par F. Audouze et J.-C. Courtois (Audouze, Courtois 1970, pp. 35-38). Ce type est daté du Bronze final III b et du Hallstatt ancien (Audouze, Courtois 1970, p. 38).

Un fragment de tige de section circulaire de 3 mm de diamètre correspond à un fragment mésial d'épingle ou d'aiguille en os (inv. 2025.12). Notons que cet artefact peut entrer dans le domaine personnel (éléments de parure) ou dans le domaine économique (couture) selon qu'il s'agisse d'une épingle ou d'une aiguille ; aucun élément ne nous permet de trancher en faveur d'une interprétation ou d'une autre sur le fragment découvert.

Un pendentif, ou amulette, phallique en bronze (inv. 1030.1) représente des parties génitales masculines au repos placées sous un anneau de suspension (Pl. 14, n° 1030.1). La représentation est très stylisée : le sexe est marqué par un simple renflement, tandis qu'au dessus, deux traits incisés constituent une représentation schématique de la pilosité pubienne. De part et d'autre, des traces de cassures témoignent de la présence de phallus comme sur un exemplaire similaire découvert dans le Var à l'occasion des fouilles du quartier de Villeneuve à Fréjus (Feugère 2009, p. 110 fig. 13). Ce type de pendentif est généralement daté du début du I^{er} au milieu du III^e s.

Enfin, une petite perle sphérique en verre bleu (inv. H.S.11) de 6 mm de diamètre présentant une surface lisse a été découverte hors stratigraphie. Un collier antique constitué de petites perles similaires a été découvert à Arles (Foy 2010, pp. 490-491, n° 1033)

Objets de toilette

Les objets de toilette sont représentés par deux individus. Il s'agit de trois fragments de palette de miroir en bronze (inv. 1064.5) et d'une cuillère à parfum en os travaillé (inv. 2017.1). Cette dernière correspond au type Béal A XXIV, 2a fréquent au deux premiers siècles de notre ère (Béal 1983, pp.246-247 et pl. XLIV fig. 772). Sa longueur est de 106 mm, la section du manche est circulaire (diamètre 5 mm) et le cuilleron, en forme de goutte d'eau, présente une rainure longitudinale formant le fond de ce dernier et débordant légèrement sur le manche (Pl. 14, n° 2017.1). Un exemplaire similaire a été mis au jour à Fréjus, à l'occasion des fouilles du quartier de Villeneuve (Feugère 2009, pp. 160-161, fig. 52, n° 678).

Les indéterminés

Les éléments dont l'état de conservation ou de fragmentation ne permet aucune attribution à un domaine précis ou dont la nature nous échappe sont regroupés dans cette partie. Cela concerne vingt individus, soit près de 13 % de l'ensemble (**fig. 62**, graphique 1).

Parmi eux, signalons la présence de divers éléments en fer répartis en fragments plus ou moins informes et concrétionnés, de deux petits fragments de tôle de plomb (inv. H.S.20 et H.S.21), quatre fragments de bronze (inv. 2022.2, H.S.8, H.S.9 et H.S.10) dont un élément de tôle de bronze (inv. H.S.8) présentant des vestiges de décor incisé (indéterminé) et des traces d'argenture, et enfin un disque de tôle de bronze de 30 mm de diamètre recouvert d'une couche de plomb sur une face (inv. 2019.4).

Conclusion

L'*instrumentum* du site de La Gavote à Brignoles n'a livré que de rares éléments de datation. Toutefois, certains de ces éléments témoignent d'une fréquentation du site, ou de ses abords, bien antérieure à l'Antiquité. Ainsi, la présence d'un petit grattoir en silex blond (inv. 1001.1) constitue un indice d'occupation dès le Néolithique. L'épingle à tête enroulée en bronze (inv. 2020.7) date, comme nous l'avons vu, du Bronze final III b / Hallstatt ancien (Audouze, Courtois 1970, p. 38). Quant à la fibule en bronze de « type de La Tène II » (inv. H.S.5), elle remonte à la fin du II^e – début du I^{er} s. av. J.-C. et pourrait être mis en relation avec l'occupation protohistorique dont témoigne la fosse FS2032.

Pour l'essentiel, les objets sont chronologiquement peu significatifs. Quelques éléments, comme la tête de clou décorative en bronze (inv. 1038.1), l'aiguille à chas en os (inv. 2031.9), le pendentif phallique (inv. 1030.1), ou encore la cuillère à parfum en os (inv. 2017.1), nous incitent toutefois à orienter vers les I^{er} – II^e s. de notre ère la datation des artefacts antiques provenant des remblais liés à la mise en place des constructions. Aucun élément ne semble postérieur au Haut-Empire.

La répartition spatiale des objets sur le site n'a aucune signification dans la mesure où, à de rares exceptions près, les artefacts proviennent de remblais hétérogènes constitués d'apports visant à niveler le site.

L'*instrumentum* issu du site de La Gavote évoque quelques aspects des activités du monde rural au cours du Haut-Empire. Sont bien attestées sur le site les activités domestiques et agricoles ainsi que la pratique de la couture (aiguille à chas en os - inv. 2031.9) et la fabrication locale d'objets usuels de faible technicité (agrafe de réparation de vase - inv. H.S.17 ; scorie métallique - inv. H.S.26 ; chute de découpe de tôle de bronze - inv. 1007.1 ; coulures de plomb - inv. 2025.10, H.S.18, H.S.19).

3.4. Les monnaies

Quatre monnaies ont été mises au jour à l'occasion des fouilles préventives menées au lieu-dit La Gavote sur la commune de Brignoles. Deux d'entre elles proviennent de niveaux caractérisés tandis que les deux autres ont été découvertes hors stratigraphie.

L'US 2004, remblai de nivellement du secteur 2D, a livré un denier fourré (**Pl. 16**, fig. 2004.6) dont l'état d'usure et d'oxydation ne permet pas l'identification précise. Il s'agit d'une monnaie dont l'âme en bronze présente sur son pourtour quelques vestiges ponctuels d'un fin plaquage d'argent (*cf.* détail planche **Pl. 16**). En dépit de l'absence totale de lisibilité liée à l'altération des surfaces d'avvers et de revers, le module de la monnaie (diamètre 17 mm ; poids 1,66 g) nous permettent de la rapprocher des deniers républicains ou impériaux sans qu'il soit possible de plus de précision.

L'US 2026, couche de colluvionnement du secteur 2F, a quant à elle livré un petit bronze extrêmement altéré (**Pl. 16**, fig. 2026.1). L'oxydation de la monnaie a entraîné l'al-

tération définitive de ses surfaces, empêchant toute identification. Là encore, seules les données métrologiques de cette monnaie (11 mm ; 1,05 g) permettent un rapprochement avec les petits bronzes tardifs de Marseille, produits du I^{er} s. av. J.-C. au début du I^{er} s. ap. J.-C. (Py 2006, pp. 357-365).

Un petit bronze d'*Antipolis* (Antibes) provient du secteur 1H (découvert hors stratigraphie). Il représente à l'avvers une tête couronnée à droite, assimilée à Vénus et au revers, une Victoire debout à droite, couronnant un trophée (**Pl. 16**, fig. H.S.3). A l'avvers, seule la première lettre de la légende (Λ) est lisible, ce qui nous interdit tout rapprochement à un type précis de ce monnayage. La légende de revers comprend à l'exergue [ANTI ou ANTIII], ici hors champ, et verticalement à droite $\Lambda\text{E}\Pi$ (cf. détail planche **Pl. 16**). Ces frappes semblent avoir débutées sous le gouvernement de Lépide, en 44 av. J.-C. et pourraient s'être poursuivies jusqu'aux réformes augustéennes de 27 av. J.-C. (Py 2006, p. 367). La découverte d'une monnaie de ce type sur la commune de Brignoles concorde avec la carte de diffusion, essentiellement locale (départements des Alpes-Maritimes et du Var), de ce monnayage (Py 2006, p. 369 fig. 68). Notons que cent soixante quatre petits bronzes de ce type ont été découverts lors des fouilles du quartier de Villeneuve à Fréjus (Brentchaloff 2009, pp. 90-92).

Une monnaie royale française a été découverte hors stratigraphie. Il s'agit d'une pièce de six deniers dite «Dardenne» (**Pl. 16**, fig. H.S.4). Ce type de monnaie de laiton a été frappé sous le règne de Louis XIV, entre 1710 et 1712 par les ateliers monétaires de La Rochelle, Montpellier et Aix-en-Provence (Duplessy 1999, p. 317). L'exemplaire mis au jour a été frappé à Aix-en-Provence, comme l'indique le différent d'atelier (&) situé au centre de l'avvers. Cette monnaie d'époque moderne semble contemporaine du drain DR1007 traversant le site et pourrait être à mettre en relation avec l'exploitation agricole de la parcelle au cours du XVIII^e siècle.

4. SYNTHÈSE

4.1. Une occupation du deuxième âge du Fer.

L'occupation la plus ancienne est matérialisée par la fosse **FS2032**. Celle-ci a été repérée en limite de fouille, dans la partie sud-est de l'emprise. Le creusement de cette structure s'ouvre dans une couche de colluvionnement argileuse scellant un banc calcaire sub-affleurant sur l'ensemble du site et atteint le substrat argileux sous-jacent. L'ensemble du mobilier céramique recueilli dans le comblement semble dater l'abandon de cette fosse entre le dernier quart du II^e siècle et la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère. Située en limite d'emprise, la fosse **FS2032** n'a été que partiellement fouillée. Aucune structure d'habitat contemporaine n'ayant été repérée à ses abords, la fonction de cette fosse demeure difficile à définir. Peut-être était-elle liée à une extraction d'argile destinée à la fabrication de céramiques ou à la construction.

4.2. Une occupation du Haut-Empire (seconde moitié du I^{er} - début du II^e siècle) (fig. 15 et 64)

Entre la seconde moitié du I^{er} siècle et le début de II^e siècle de notre ère, l'occupation principale du site est caractérisée par l'implantation d'un ensemble de deux bâtiments et d'aires ouvertes structurés par deux espaces de circulation (fig. 64 - 1). L'état de conservation des vestiges est relativement médiocre. Si le plan de cet habitat est correctement lisible, les niveaux de sol et les couches de destruction sont en revanche absents.

Concernant les espaces de circulation, l'axe principal est défini par une rue (**2A**) d'orientation nord-sud (NL 4° 5' O) aménagée dès la construction des **bâtiments A** et **B** à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Il s'agit d'un espace linéaire, dépourvu de structure bâtie de 2,90 m de large et constitué par des apports de remblais déposés entre les murs des deux bâtiments principaux. Ces remblais en place assuraient probablement la préparation et le nivellement de l'espace de circulation. Toutefois l'érosion générale du site a entraîné la disparition totale des niveaux supérieurs et donc du niveau de circulation et de la bande de roulement de la rue. Aucune trace d'ornières n'a été décelée dans cet espace. Un axe secondaire (**1E**) se développait perpendiculairement en direction de l'ouest, il est défini par l'intervalle compris entre les murs sud du **bâtiment A** au nord et l'amorce d'un mur (**MR1020**) au sud. A quelques mètres vers l'ouest au milieu de cet espace, des matériaux (pierres, fragments de tuiles et de *dolia*, fragments de plaques de béton de tuileau) déposés sur une largeur de 2,10 m évoquent un dispositif de préparation du sol de cette ruelle. Le mobilier céramique livré par les US de ce dispositif fournit une datation au début du II^e ap. J.-C.

Le **bâtiment A** se développe dans le grand quart nord-ouest de l'emprise. Bâti en plusieurs phases, il semble avoir été achevé à l'orée du II^e siècle ap. J.-C. Son plan, tel qu'il apparaît, comprend quatre grandes pièces (**1A**, **1B**, **1C** et **1D**), deux d'entre elles possèdent des subdivisions (**1G**, **1H**). Deux de ces pièces ont été identifiées dans leur intégralité. Les limites occidentales des pièces **1C** et **1D** n'ont en revanche pas été reconnues, soit qu'elles sont à rechercher plus à l'ouest en dehors de l'emprise de fouille, soit qu'elles ne sont pas conservées.

Divers éléments contribuent à la distinction de plusieurs phases de construction et/ou de réaménagement de ce bâtiment. On peut ainsi discerner les pièces **1B/1H** et **1C** comme appartenant à l'état initial (fig. 64 - 1). Ces pièces ont livré très peu d'éléments de datation, mais en revanche le mode de construction des fondations de leurs murs est identique

à celui des murs du **bâtiment B**. La datation du **bâtiment B** est fournie par le mobilier contenu dans les remblais de nivellement employés pour compenser la pente naturelle du substrat. Ce qui permet de proposer une datation simultanée pour la construction des **bâtiments A** et **B** dans la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. La pièce **1B**, d'une surface de près de 20 m², possédait une porte **PR1094** de 93 cm de large ouvrant vers le sud. Un aménagement de quatre *tegulae* posées à plat et à l'envers et calées avec des fragments de lèvres de *dolia* était partiellement conservé contre le mur ouest de la pièce. Toutefois en l'absence de niveaux de sol, l'interprétation de ce dispositif demeure difficile. Nous n'avons ni trouvé de couche cendreuse, ni identifié de traces de rubéfaction à la surface des tuiles. Il pourrait s'agir de la sole d'un foyer. L'établissement rural antique de *Baresse* (Le Muy - Var) possédait un foyer comparable. Appuyé contre un mur à même le sol, ce foyer de plan carré d'environ 1 m de côté, disposait d'une sole formée de fragments de *tegulae* posées à plat et délimitée par des pierres plantées de chant (Bérato, Vasseur 2003, p. 73.)⁸. Dans une moindre mesure, on peut également citer le four 372 de l'établissement rural de Saint-Martin à Taradeau (Var). Ce four appuyé contre un mur disposait d'une sole constituée de six *tegulae* posées à plat crochets vers le bas (Bérato 2004, p. 67.)⁹. La présence d'un dispositif de la sorte dans la pièce **1B** pourrait suggérer que cette pièce était destinée à un usage domestique. La pièce **1C** d'une superficie minimum de 35 m² disposait peut-être également d'une porte ouvrant vers le sud aménagée dans le mur **MR1017**. Dans le prolongement **MR1017** le mur **MR1018** se singularise par l'emploi de mortier dans sa construction. L'absence de niveaux de sols associés ne permet pas de définir si la construction de ce mur est postérieure à celle de **MR1017**. On peut en revanche se demander si ce mur n'est pas lié à un dispositif particulier justifiant l'emploi du mortier pour en assurer la cohésion et la solidité. Approximativement au centre de la pièce, un aménagement de pierres posées à plat (**US 1081**) pourrait faire songer à un sol. Toutefois l'absence de mobilier piégé dans les interstices entre les pierres plaide plutôt en faveur d'un dispositif visant à combler une petite dépression au sommet du remblai de nivellement de la pièce tout en contribuant à en assainir et raidir le sol.

La seconde phase de construction du **bâtiment A** comprend l'adjonction d'une pièce (**1D**) supplémentaire au sud de la pièce **1C**, l'aménagement d'un caniveau enterré (**CN1022**) et la construction d'une annexe (**1G**) contre la façade sud de la pièce **1B** (fig. 64 - 2). La distinction de ce phasage est exclusivement le résultat de la déduction des liens de chronologie relative entre les différentes structures du **bâtiment A**. Contrairement aux pièces **1B/1H** et **1C** qui ne recélaient que peu de mobilier, les remblais de nivellement de la pièce **1D** ont fourni des éléments de datation identiques à ceux du **bâtiment B**, ceci signifie que cette seconde phase de construction fut probablement très proche dans le temps de la première. Les murs de la pièce **1D** se distinguent par un mode de construction légèrement différents de ceux des premières pièces du **bâtiment A**. Si les pierres sont toujours liées à la terre, celles-ci possèdent des modules plus petits, sont parfois soigneusement équarris et disposées en assises plus ou moins régulières. En revanche le procédé est toujours le même, les murs sont établis directement sur le banc calcaire sub-affleurant et des remblais sont déployés pour compenser la pente naturelle du substrat. A l'ouest un caniveau couvert (**CN1022**) traversait le sous-sol des pièces **1C** et **1D** accusant une déclivité moyenne de 6%. La construction de cette structure est soignée, le fond du conduit est aménagé avec des *tegulae* posées à plat, les pierres des piédroits sont liées au mortier et la couverture est assurée au moyen de grandes dalles non taillées. A l'angle des pièces **1B** et **1D**, les murs **MR1053** et **MR1080** créent un petit espace carré (**1G**) de 1,30 m de côté hors œuvre et d'une quarantaine de centimètres de profondeur. Le fond de cette cellule atteint la strate marneuse sous-jacente au banc calcaire. Il est peu aisé de fournir une interprétation de ce dispositif. Dans un premier temps son comblement avec des remblais semble aller de paire avec le bouchage de la porte **PR1094**, à moins que le seuil de cette porte ait tout

8 Pièce 2 du bâtiment du sondage 2, Bérato, Vasseur 2003, p. 73.

9 Four 372 dans la pièce 157-166, Bérato 2004, p. 67.

simplement été exhausé. Dans un deuxième temps, un mur de pierres liées au mortier de chaux (**MR1066**) est bâti contre la porte, ce qui semble condamner définitivement la porte. Cette petite cellule pourrait faire penser à l'aménagement d'une cuve, mais aucune trace d'étanchéité n'a été décelée sur les parois internes des murs périphériques. On pourrait songer également à la fosse d'un contrepoids de pressoir, à l'instar de l'aménagement qui existait dans l'angle sud-ouest de la pièce 2 de l'établissement rural de *Barresse* au Muy (Var) (Bérato 1995, p. 220-221), toutefois aucun élément ne permet d'étayer sérieusement cette hypothèse.

On peut également s'interroger sur la signification de l'emploi du mortier dans le mur **MR1066** mais également dans la reprise (**US 1096**) du mur **MR1016** contre lequel est appuyée la pièce **1G**.

Au tout début du II^e siècle ap. J.-C. une dernière pièce (**1A**) est construite à l'angle sud-est du **bâtiment A** donnant sa morphologie définitive au bâtiment (**fig. 64 - 3**). C'est à la même période que sont aménagés l'espace de circulation **1E** et l'espace **1F**. Dans le quart sud-ouest l'espace non bâti **1F** couvre une superficie d'au moins une quarantaine de m². Sa structuration est suggérée par l'angle que forment les murs **MR1020** et **MR1021**. Cette surface est nivelée par plusieurs remblais qui scellent le banc rocheux sub-affleurant et qui ont livrés les éléments permettant cette datation. L'absence dans cet espace de vestiges bâtis, hormis à sa périphérie et le développement généralisé sur toute sa surface d'un remblai, pourrait signifier qu'il s'agissait d'une aire ouverte. Les murs (**MR1020** et **MR1021**) qui isolent cet espace de la rue (**2A**) et partiellement de l'espace de circulation (**1E**) suggèrent qu'il pourrait s'agir d'un espace privatif ou du moins d'un espace dont l'usage pouvait être restreint.

Une dernière phase non datée est peut-être caractérisée par un remaniement de l'espace de circulation **1E** avec la construction à son extrémité est du mur **MR1075** (**fig. 64 - 4**). La construction de ce mur réduit considérablement la largeur de l'accès à l'espace de circulation **1E**. Il est en effet restreint à une largeur de 92 cm, dimension peu ou prou équivalente à celle des portes identifiées dans les autres pièces. La restriction du passage, de surcroît en façade de la ruelle **2A**, pourrait être associée à un changement de destination et pourquoi pas également de statut des espaces **1E** et **1F**.

Le **bâtiment B** se développe à l'est de la rue **2A**. A l'instar du **bâtiment A** plusieurs phases de construction et de réaménagement sont discernables dans ce bâtiment. En revanche, ces différents états n'apparaissent qu'au travers de liens de chronologie relative. Les remblais employés au sein de ces espaces, de même que dans le **bâtiment A**, pour compenser la pente naturelle du terrain recelait un mobilier offrant une datation postérieure à la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.C.

Le **bâtiment B** était à l'origine probablement constitué d'un grand corps de bâtiment long et étroit, de 15,90 m de long et 3,20 m de large, couvrant une superficie supérieure à 50 m² (**2B+2C**) (**fig. 64 - 1**). Cette vaste pièce possédait initialement deux larges portes en vis-à-vis (**PR2011** et **PR2024**). La porte **PR2024** clairement identifiée à l'ouest entre les murs **MR2006** et **MR2008** mesurait 2,20 m de large. Une assise de moellons disposée dans cette largeur constituait peut-être le soubassement d'un seuil. A l'est la porte **PR2011** partiellement aperçue ne possédait pas de soubassement bâti, ce qui ne signifie pas qu'elle ait été dépourvue de seuil. La présence de ces deux larges portes desservant cette vaste pièce invite à interpréter cet espace (**2B+2C**) comme un lieu destiné au stockage ou bien comme une écurie, étable ou bergerie. Interprétation au demeurant limitée par l'absence des niveaux de sols et de tous autres vestiges fonctionnels. A l'est contre la porte **PR2011** subsistaient les vestiges d'un petit caniveau (**CN2033**). Grossièrement établi, celui-ci était constitué de petites dalles calcaires non taillées disposées de chant et inclinées vers le centre du conduit. Une dalle de couverture également non taillée demeurait en place au sommet des parements. L'écoulement des eaux devait être dirigé librement vers le sud le long du mur est de la pièce **2B+2C** (**MR2013**). En effet, bien qu'aucun aménagement n'ait été identifié au-delà de la porte, un espace libre d'une trentaine de centimètres de large

semble avoir été intentionnellement réservé entre le mur **MR2013** et le mur perpendiculaire **MR2014 (2E)**, laissant ainsi les flux libres de s'écouler vers le bas de la pente.

Dans un deuxième état, la grande pièce **2B+2C** est cloisonnée par la construction d'un mur de refend d'orientation est-ouest (**MR2012**) (fig. 64 - 2). Ce réaménagement est probablement concomitant à un remaniement des circulations avec la condamnation et le bouchage des portes **PR2024** et **PR2011**. A moins que les seuils de celles-ci n'aient été exhausés. Cette restructuration est en tout état de cause significative d'une réaffectation du bâtiment. Une petite annexe (**2E**) d'environ 8 m² est également bâtie sur le flan est de la pièce **2B**. Le mur nord de cet espace (**MR2014**) est interrompu pour laisser libre l'écoulement du caniveau **CN2033** (cf. *supra*), montrant ainsi que ce caniveau était probablement encore en usage dans cette deuxième phase de construction. Au sud et au nord de la pièce **2E** se développent deux espaces (**2D** et **2F**) dont l'interprétation demeure délicate. Ces deux espaces sont en effet situés en bordure de la limite de l'emprise de fouille et n'ont par conséquent pas pu être identifiés dans leur intégralité. S'agit-il d'espaces bâtis ou d'aires ouvertes ? Dans les limites de cette fouille aucun élément ne nous permet de répondre à cette interrogation. Nous avons seulement pu observer que le mur **MR2014** semblait se poursuivre au-delà de l'emprise, signifiant que le **bâtiment B** pouvait peut-être se développer vers l'est. Les sondages (4, 8 et 9 du secteur 6) du diagnostic (Borréani 2009, p.26-32) n'ont cependant pas révélés la présence de vestiges dans cette direction.

Nous pouvons formuler quelques remarques concernant les procédés de construction. La fondation des murs est généralement établie sans tranchée et repose sur le terrain naturel. Globalement les murs des bâtiments sont construits avec des blocs de calcaire non taillés ou très grossièrement équarris¹⁰. Ils sont liés à la terre et très exceptionnellement avec du mortier, les calages de pierraille, fragments de tuiles ou fragments de *dolia* sont fréquents. La plus part du temps les murs sont liés aux angles. Dans les murs de la première phase de construction les blocs sont disposés indifféremment à plat, de chant ou en boutisse et montés avec un double parement. Pour les phases suivantes la taille des blocs se réduit et ils sont plutôt disposés à plat en assises relativement régulières avec un double parement. L'usage du mortier est marginal¹¹. A l'instar des établissements ruraux de l'*Ormeau*, *Tout-Egau* ou de *Saint-Martin* à Taradeau (Var), l'usage de la chaux apparut dans la deuxième moitié du I^{er} siècle de notre ère « n'était utilisée que dans les ouvrages techniques où elle était indispensable à l'étanchéité » (Brun, Pasqualini 1993, p. 245) et dans les murs « où des contraintes techniques nécessitaient une meilleure cohésion » (Brun, Pasqualini 1993, p. 116). Il nous est toutefois, ici, peu aisé d'estimer à quel usage étaient associées ces structures dans lesquelles fut employée la chaux. Par ailleurs, nous n'avons trouvé aucun élément permettant de présumer de la nature des élévations. Même si la proximité de nombreux affleurements rocheux sur ce versant de la plaine de la rivière *Caramy* incite à penser qu'elles ont pu être construites en pierre, nous ne pouvons cependant pas exclure non plus qu'elles aient été construites en terre (adobe, pisée, bauge...), éventuellement associée à des matériaux périssables. Une fois les fondations ou les murs construits, de vastes remblais ont été déployés au sein des pièces et des espaces afin de compenser le pendage du substrat.

Ces remblais de natures variées renfermaient de nombreux matériaux de destruction (*tegulae*, fragments de mortier, moellons, ainsi qu'un fragment de placage de marbre dans l'**US 2027** de l'espace **2A**). Ils ont livré un ensemble relativement modeste de 1264 fragments de céramiques dont la datation offre globalement un *terminus post quem* à la construction de cet habitat entre la seconde moitié du I^{er} siècle et le début du II^e siècle de notre ère. La composition de cet ensemble est tout à fait représentative du vaisselier typique des petites

10 Probablement extrait des bancs calcaires Rhétien ou Hettangien environnant.

11 C'est le cas pour le mur **MR1018 (1C/ 1D)**, le mur **MR1066** et la reprise du mur **MR1016**, le caniveau **CN1022**, pour la reprise des joints dans les murs des deux bâtiments qui bordent la rue (**2A**) et enfin pour le mur **MR1075**.

installations de l'arrière pays varois. Le matériel est essentiellement représenté par des vases produits localement, avec les céramiques non tournées varoises mais surtout par les céramiques communes claire à pâte calcaires. Le répertoire reconnu sur le site de Brignoles correspond aux différentes séries de vaisselles produites dans les ateliers connus du Var qui ont sans ambiguïtés fournis l'installation romaine de *La Gavote*¹². Des rapprochements pertinents ont pu être ainsi établis entre le site de consommation de Brignoles et l'officine de Fox Amphoux mais également celles du pourtour de Fréjus. Il est intéressant de noter que la céramique commune brune de Provence, produite très certainement dans la vallée de *L'Arc*, arrive dans des proportions non marginales sur le site, ce phénomène s'explique très probablement par la proximité de la *via Aurelia* avec le site antique de *La Gavote*.

Les sigillées du groupe de la Graufesenque sont relativement peu nombreuses au vue de la datation des contextes étudiés, c'est-à-dire principalement la fin du I^{er} et la première moitié du II^e siècle de notre ère, fourchette correspondant à une période d'exportation de masse de ces sigillées à travers l'Empire.

Les importations sont assez rares et largement représentées par les amphores dont celles de Bétique, très présentes sur le site. Ces importations sont également composées d'une série de campaniennes A tardives qui apparaissent comme résiduelles dans les niveaux de remblais, mais qui témoignent d'une présence sur le site, où à proximité immédiate, d'une occupation plus ancienne, comme en témoigne la découverte de la fosse **FS2032** dans le secteur 2 du site.

Ces remblais recelaient également un petit panel d'objets appartenant aux domaines domestique, économique, immobilier et personnel (métal, verre, tabletterie...).

Cet *instrumentum* n'a livré que de rares éléments de datation. Certains de ces éléments témoignent d'une fréquentation du site, ou de ses abords, bien antérieure à l'Antiquité. Comme une épingle à tête enroulée en bronze (inv. 2020.7) datant du Bronze final III b/Hallstatt ancien et une fibule en bronze de « type de La Tène II » (inv. H.S.5), datée entre la fin du II^e et le début du I^{er} s. avant notre ère et qui pourrait être mise en relation avec l'occupation protohistorique dont témoigne la fosse FS2032. Pour l'essentiel, les objets sont chronologiquement peu significatifs. Quelques éléments, comme une tête de clou décorative en bronze (inv. 1038.1), une aiguille à chas en os (inv. 2031.9), un pendentif phallique (inv. 1030.1), ou encore une cuillère à parfum en os (inv. 2017.1), incitent toutefois à orienter vers les I^{er} – II^e s. de notre ère la datation des artefacts antiques provenant des remblais liés à la mise en place des constructions. La répartition spatiale des objets sur le site n'a en revanche aucune signification dans la mesure où, à de rare exception près, les artefacts proviennent de remblais hétérogènes constitués d'apports visant à niveler le site.

L'insuffisance de la stratigraphie conservée n'a pas permis en revanche de déterminer la datation de l'abandon du site.

4.3. Un fossé de drainage de l'époque moderne

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, au plus tôt, le creusement d'un fossé de drainage empierré de plus d'un mètre de large et 70 cm de profondeur, enfouis sous 50 cm de terre arable, atteint la strate marneuse du *substratum* Rhétien, perforant la totalité des vestiges antiques situés dans son axe. Cet aménagement va probablement de paire avec la construction de la muraille de soutènement bordant au sud la parcelle 282. Ces ouvrages sont probablement liés aux travaux d'épierrement et d'égalisation des champs. Les pierres retirées des champs étaient employées à la construction des murs, les excédents pouvaient être entassés en bordure de champ en *clapiers* ou enfouis dans des fosses ou des fossés permettant ainsi de ne pas empiéter sur les surfaces cultivables (Blanchemanche 1990, p. 229-236). Le volume des matériaux jetés dans le fossé **FO1007** (une moyenne d'un m³ de pierres par mètre linéaire) atteste probablement ici de cette pratique.

12 Ce constat peut également s'appliquer aux amphores gauloises.

5. Conclusion

L'organisation de deux bâtiments autour d'un espace que l'on a qualifié de rue suscite l'interprétation de ces vestiges comme ceux d'un habitat groupé. Toutefois le site de *La Gavote* est peu comparable par exemple aux hameaux de l'*Ormeau* à Taradeau (Brun, Pasqualini 1993, p. 108-250) ou de *Baresse* au Muy (Bérato, Vasseur 2003) qui se caractérisent plutôt par la juxtaposition de plusieurs établissements ruraux. Compte tenu de l'étroitesse de l'emprise, il n'est pas aisé non plus d'établir des comparaisons avec des sites comme l'agglomération secondaire de *Forum Voconii* située au lieu-dit *Les Blais* dans la commune du Cagnet-des-Maures (Brun, Borréani 1999, p. 301-305 ; Congès, Martos 2002, p. 129-135) ou comme l'agglomération rurale de *Berthoire* à Pignans (Brun, Borréani 1999, p. 556-560). Si l'on peut souligner l'argument de la distribution de bâtiments de part et d'autre d'un axe de circulation, ces deux agglomérations citées en exemple se caractérisent en revanche par une extension attestée ou présumée de plusieurs hectares. A *La Gavote*, le plan qui apparaît structuré suggère cependant que cet habitat, quoique modeste, s'inscrit peut-être dans un projet architectural défini. Outre la distribution des deux bâtiments de part et d'autre d'une rue, nous pouvons souligner que la plupart des angles des murs sont droits et que toutes les pièces s'inscrivent dans des quadrilatères réguliers. De plus, nous pouvons également relever la symétrie de l'axe des murs transversaux entre le bâtiment A et le bâtiment B¹³. Le sens de ces remarques incite à penser, avec toutefois certaines précautions, qu'une trame architecturale a pu présider à l'édification des ces bâtiments. Et qui de surcroît, aurait été respectée lors des différentes phases de construction ou de remaniement (*cf. supra*). Si les procédés de construction semblent traduire une certaine persistance des traditions préromaines, on peut toutefois objecter que « les techniques de construction utilisées sur les sites des *Blais*, par leur rusticité, ne sont pas différentes de celles que l'on peut observer sur les habitats ruraux du Var comme l'*Ormeau* à Taradeau ou *Pardigon 3* à Cavalaire » (Congès, Martos 2002, p. 133). De plus comme le souligne J. Bérato : « Les critères architecturaux de l'habitat sont liés au monde rural et sûrement à la modestie des possibilités financières des habitants » (Bérato 2007, p. 137).

Ce faisant, on peut tenter de s'interroger sur le statut de cet habitat et celui de ses occupants. Cependant peu d'éléments permettent d'engager sûrement ce type de démarche. Rappelons que l'essentiel des artefacts livrés par cette fouille sont issus de remblais, et que nous présumons qu'ils proviennent de l'environnement immédiat ou proche des bâtiments mis au jour. La présence significative de fragments de *dolia* pourrait peut-être attester d'activités agricoles telles que la viticulture ou l'oléiculture. Nous savons avec l'exemple de Pignans (Brun, Borréani 1999, p. 556-560), que ces types d'activités pouvaient être présents dans les petites agglomérations rurales. La présence non moins significative d'objets singuliers comme les rondeaux¹⁴ pourrait également attester d'une activité artisanale, que la caractérisation encore vague de ces objets ne permet pas de déterminer avec précision : fabrication de céramique ou tissage ? La composition du mobilier céramique montre une prédominance des productions de céramiques communes varoises plaçant cet ensemble dans le vaisselier typique des petites installations de l'arrière pays varois. La présence notable de la céramique commune brune de Provence engage à penser cependant que dans une certaine mesure le site de *La Gavote* s'insère dans les circuits d'échanges régionaux. Constat que l'on peut également établir avec la présence dans l'*instrumentum* de catégories d'objets comme de la vaisselle en verre ou comme d'éléments d'ameublement. La comparaison d'une tête de clou en bronze à décor incisé (inv. 1038.1) avec un exemplaire en tout

13 MR1013 / MR2009 ; MR1018, MR1017 / MR2012 ; MR1019 / MR2014 ; MR1010, MR1011 / MR2016

14 Terme générique pour nommer ces objets circulaires parfois désignés comme cales de potier en contexte d'atelier et comme pesons de tisserands en milieux domestiques.

point similaire découvert au quartier des *Moulins* à Fréjus dans un contexte du I^{er} s. de notre ère est à ce titre presque inespérée.

Les qualités formelles des vestiges mis au jour dans le cadre de cette fouille nous incitent à formuler l'hypothèse que ces bâtiments ont pu se développer au sein d'un habitat groupé réunissant peut-être activités agricoles et activités artisanales. La question du statut de cet habitat et celui de ses habitants conduisent également à interroger celui de son « insertion dans le réseau de communications et dans la trame de l'habitat contemporain » (Bertoncello 2002, p.50). Bien que la documentation archéologique disponible sur le contexte local soit la plupart du temps le résultat de prospections (Brun, Borréani 1999 ; Borréani, Laurier et Ollivier 2008 ; Borréani et al. 2009 ; Borréani 2010), cette question mérite au moins d'être posée. Dans ce sens nous pouvons exposer plusieurs éléments qui pourraient peut-être contribuer à amorcer cette réflexion. Le site de *La Gavote* est, tout d'abord, établi à environ 300 m au nord de la voie aurélienne dont on situe communément le tracé sous l'actuelle DN7 dans cette partie du bassin de Brignoles et de plus il est approximativement situé à mi chemin entre les stations routières de *Ad Turrem* que l'on situe sous le village actuel de Tourves et de *Matavo* dont l'implantation est désormais attesté au lieu-dit *La Grande Pièce* dans la commune de Cabasse. Si l'on peut présupposer du caractère structurant de la voie aurélienne, qui comme la *via domitia* ou la voie dite « voie d'Agrippa » « inscrivent leur tracé dans la continuité des grands itinéraires de liaisons qui remontent à la protohistoire (les voies « héracléennes ») » (Leveau 2002, p. 10), en revanche la forme de la *mansio* est initialement associée à l'organisation du *cursus publicus*. Cependant comme le souligne Ph. Leveau, si *mutationes*, *mansiones* et plus généralement *stationes* pouvaient avoir à l'origine des sens spécifiques, la réalité de ces stations routières et plus précisément de ces localités a pu glisser vers une autre catégorie de forme par l'agrégation « d'édifices de nature divers sans qualité juridique particulière, dans une incertitude qui en justifie précisément l'emploi [*mansio*] et en fait un équivalent du terme « agglomération » » (Leveau 2002, p. 10-11). Dans cette perspective on peut présumer que ces « agglomérations » aient pu interagir avec leur environnement.

Par ailleurs le site de *La Gavote* s'insère au sein d'un semi d'établissements (*cf. supra*), que l'empirisme¹⁵ des prospections range dans les catégories courantes d'habitat ou de *villa*. Si la qualité de la documentation est aujourd'hui insuffisante pour qualifier ces catégories d'établissement et caractériser leurs dynamiques, on peut d'ores et déjà s'interroger sur la forme et la composition du réseau de peuplement auquel participent ces établissements et sur les relations hiérarchiques existant entre ces établissements (Bertoncello 2002, p.51).

Cette fouille archéologique préventive inscrite dans une emprise restreinte a permis de mettre au jour une partie d'un habitat rural. Nous ne disposons pas d'éléments permettant d'affirmer qu'il y ait eu une continuité de l'occupation entre le deuxième âge du Fer et le Haut-Empire. Toutefois, au regard de la nature et de la qualité des matériaux contenus dans les remblais, on peut cependant raisonnablement envisager l'antériorité de l'occupation à la période romaine. Dans ces conditions on peut s'interroger sur les limites de l'extension de cet habitat. La plupart des structures mises au jour semblent se poursuivre au-delà des limites de fouille. Les résultats des sondages du diagnostic ont révélé l'absence de vestiges en direction de l'est et de l'ouest (Borréani et al. 2009), en revanche la parcelle dans laquelle s'est tenue la fouille recèle de nombreux fragments de tuiles et de *dolia* vers le nord suggérant ainsi une extension septentrionale. Il n'est pas non plus interdit de songer à une extension vers le sud en direction de la voie Aurélienne dont on situe communément le tracé sous l'actuelle DN7. Ainsi, on peut présumer que des prospections géophysiques permettraient d'évaluer l'étendue du site de *La Gavote* et pourraient en faire progresser l'interprétation.

15 A l'exception peut-être de l'habitat groupé de *La Margillière* (Borréani, 2008, fiche d'inventaire n° 20 ; Borréani 2009, p. 34-49 ; Borréani 2010, p. 58-77).

Bibliographie

Abel 1987 : ABEL (V.), La céramique commune à Marseille au XVII^e siècle : l'exemple de dépotoirs domestiques du site de la Charité, *Archéologie du midi médiéval*, 5, 1987, p. 153-165.

Alarcão et alii 1979 : ALARCÃO (J.), ETIENNE (R.), MOUTINHO ALARCÃO (A.), DA PONTE (S.), *Fouilles de Conimbriga, Trouvailles diverses et conclusion générale*, VII, Musée monographique de Conimbriga, 1979, 331 p., 65 planches, 1 plan H.T.

Arcelin 2000 : ARCELIN (P.), Les importations de vaisselle italique à vernis noir au I^{er} siècle avant J.-C. sur la façade méditerranéenne de la Gaule, *La ceramica de vernis negre dels segles II i I ac : Centres productors mediterranis i comercialització a la Península Ibèrica*, Mataró, 2000, p. 293-332.

Audouze, Courtois 1970 : AUDOUZE (F.), COURTOIS (J.-C.), *Les épingles du sud-est de la France*. München, 1970, 74 p. (Prähistorische Bronzefunde XIII, 1).

Béal 1983 : BEAL (J.-C.), *Catalogue des objets de tabletterie du musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon*. Lyon, Boccard, 1983, 421 p., 71 pl. (Centre d'études romaines et gallo-romaines de l'Université Jean Moulin Lyon III, nouvelle série, 1).

Béal 1996 : BEAL (J.-C.), Instrumentum et production textile en Gaule romaine : l'exemple des pesons en terre cuite, *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Egypte, Grèce, Monde romain)*, vol. 2, Coll. Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité, Université Lyon 2, De Brocard, 1996, p. 121-134.

Bérato 1993 : BERATO (J.), Evolution de la céramique non tournée de la fin de l'Age du Fer à la période gallo-romaine dans le département du Var, *D.A.M.*, 16, 1993, p. 317-336.

Bérato 1995 : BERATO (J.), Le Muy, Baresse, *BSR - PACA*, 1995, p. 220-223.

Bérato 2004 : BERATO (J.), L'établissement rural de Saint-Martin à Taradeau, Var, I^{er} s. av. J.-C. - VII^e s. ap. J.-C., *R.A.N.*, 37, 2004, p. 35-108.

Bérato 2007 : BERATO (J.), Petits établissements ruraux antiques dans le Var, *Les formes de l'habitat gallo-romain, terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, Colloque AGER VIII - Toulouse 2007, Aquitania, 17, 2009, p. 123-140.

Bérato 2009 : BERATO (J.), Typologie diachronique et diffusion de la céramique modelée du Var du II^e s. av. au III^e s. ap. J.-C. .), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, II^e s. av. J.-C. - III^e s. ap. J.-C.*, Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 375-442.

Bérato, Borreani, Laurier 1994 : BERATO (J.), BORREANI (M.), LAURIER (F.), Un habitat de l'Age du Fer sur les pentes du Mont-Aurélien (Pourrières, Var), *D.A.M.*, 17, 1994, p. 267-280.

Bérato, Vasseur 2003 : BERATO (J.), VASSEUR (R.), Etablissements ruraux antiques de Baresse, Le Muy, Var, *Centre Archéologique du Var*, 2003, p. 71-77.

Bertoncello 2002 : BERTONCELLO (F.), *Villa/vicus* : de la forme de l'habitat aux réseaux de peuplement, *Villa et vicus en Gaule Narbonnaise*, *R.A.N.*, 35, 2002. p. 39-58.

Bertrand et alii 1997 : BERTRAND (E.), ELAIGNE (S.), DESBAT (A.), SCHMITT (A.), L'atelier de la Butte, *Gallia*, 54, 1997, p. 5-43.

Blanchemanche 1990 : BLANCHEMANCHE (Ph.), *Bâtisseurs de paysages : terrassement, épierrement et petite hydraulique agricoles en Europe (XVII^e-XIX^e siècles)*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris, 1990, 340 p.

Borréani 2010 : BORREANI (M.), *Société du Canal de Provence. Liaison hydraulique Verdon-Saint-Cassien (Communes des Arcs, Brignoles, Cabasse, Le Cannet-des-Maures, Le Muy, Taradeau*

et Vidauban). Rapport de diagnostic archéologique, (Phase II, tranche 2), 25 janvier/31 mai 2010. Service Départemental d'Archéologie DAC, Conseil Général du Var, juillet 2010, 154 p.

Borréani et al. 2009: BORREANI (M.), DIGELMANN (P.), LAURIER (Fr.), MERCURIN R.), OLLIVIER (V.), *Société du Canal de Provence. Liaison hydraulique Verdon-Saint-Cassien (Communes de Tourves, Brignoles, Cabasse et Flassans-sur-Issole)*. Rapport de diagnostic archéologique, (Phase II, tranche 1), 1^{er} juillet/25 septembre 2009, Service Départemental d'Archéologie DAC, Conseil Général du Var, 2009, 122 p.

Borréani, Laurier, Ollivier 2008: BORREANI (M.), LAURIER (Fr.), OLLIVIER (V.), *Société du Canal de Provence. Liaison hydraulique Verdon-Saint-Cassien (Communes de Tourves, Brignoles, Cabasse, Flassans-sur-Issole, Le Luc, Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Taradeau, Les Arcs, Le Muy et Roquebrune-sur-Argens)*. Rapport de diagnostic archéologique (Phase 1), 23 juin/23 septembre 2008. Service Départemental d'Archéologie DAC, Conseil Général du Var, 2008, 166 p.

Brentchaloff 1980: BRENTCHALOFF (D.), L'atelier du *Pavadou*, une officine de potiers Flaviens à Fréjus, *R.A.N.*, 13, 1980, p. 73-114.

Brentchaloff 2009: BRENTCHALOFF (D.), Bilan numismatique. In: GOUDINEAU (C.), BRENTCHALOFF (D.) (dir.), *Le camp de la flotte d'Agrippa à Fréjus, les fouilles du quartier de Villeneuve*. Paris, Errance, 2009, 69-103 p.

Brun, Congès, Pasqualini 1993: BRUN (J.-P.), CONGES (G.), PASQUALINI (M.) (dir.), Les fouilles de Taradeau. Le Fort, l'Ormeau et Tout-Egau, *R.A.N.*, supplément 28, CNRS Editions, 1993, 283 p.

Brun, Pasqualini 1993: BRUN (J.-P.), PASQUALINI (M.), Les habitats ruraux antiques de l'Ormeau, in: Les fouilles de Taradeau. Le Fort, l'Ormeau et Tout-Egau, *R.A.N.*, supplément 28, CNRS Editions, 1993, p. 108-250.

Brun 1999: BRUN (J.-P.) avec la collaboration de BORREANI (M.), *Le Var 83/1 et 2*, Carte Archéologique de la Gaule, Paris, 1999, 984 p.

Chazelle 2000: CHAZELLE (de) (C.-A.), Eléments archéologiques liés au traitement des fibres textiles en Languedoc occidental et Roussillon au cours de la Préhistoire, Archéologie des textiles des origines au Vème siècle, *Instrumentum*, 14, Lattes, 2000, p. 115-130.

Congès, Martos 2002: CONGES (G.), MARTOS (F.), *Forum Voconii au Blaïs (Le Cannet-des-Maures, Var): le cas d'une agglomération secondaire sur la voie Aurélienne, Villa et vicus en Gaule Narbonnaise*, *R.A.N.*, 35, 2002. p. 129-135.

Dicocer 1993: PY (M.) (Ed.), Dictionnaire des céramiques antiques (VIIème s. av. n. è.-VIIème s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan), *Lattara*, 6, 1993, 624p.

Dumont, Gébara 2009: DUMONT (A.), GEBARA (CH.), Les productions de céramiques des ateliers de Saint-Lambert/Valescure et de Sainte-Croix2 (Fréjus, Var) *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, IIème av. J.-C. – IIIème ap. J.-C.*, Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 191-232.

Duplessy 1999: DUPLESSY (J.), *Les monnaies françaises royales, de Hugues Capet à Louis XVI*. Paris, Maison Platt, 1999, tome II, 377 p.

Duvauchelle 2005: DUVAUCHELLE (A.), *Les outils en fer du Musée Romain d'Avenches*. Avenches, Association Pro Aventico, 2005, 232 p. (Documents du Musée Romain d'Avenches, 11).

Ferdière 1984: FERDIERE (A.), Le travail du textile en région Centre de l'Âge du fer au Haut Moyen-Age, *R.A.C.F.*, 23, 1984, p. 209-275.

Feugère 1985: FEUGERE (M.), Les fibules en gaule méridionale, de la conquête à la fin du Ve siècle après J.-C. *R.A.N.*, supplément 12, Editions du CNRS, 1985, 509 p., 174 pl.

Feugère 2009: FEUGERE (M.), Militaria, objet en os et en métal. In: GOUDINEAU (C.),

BRENTCHALOFF (D.) (dir.), *Le camp de la flotte d'Agrippa à Fréjus, les fouilles du quartier de Villeneuve*. Paris, Errance, 2009, pp. 107-177.

Foy 2010: FOY (D.), *Les verres antiques d'Arles, la collection du Musée départemental Arles antique*. Paris, Editions Errance / Musée départemental Arles antique, 2010, 525 p.

Gardeisen, Raux 2000: GARDEISEN (A.), RAUX (S.), Les données archéologiques liées au textile à Lattara (Hérault, France), Archéologie des textiles des origines au V^e siècle, *Instrumentum*, 14, Lattes, 2000, p. 89-106.

Garmy, Leveau 2002: GARMY (P.), LEVEAU (Ph.) (dir.), *Villa et vicus en Gaule Narbonnaise*, *R.A.N.*, 35, 2002. 402 p.

Génin 2007: GENIN (M.), *La Graufesenque (Millau, Aveyron), Vol. II, Sigillées lisses et autres productions*, Collection Etudes d'archéologie urbaine, Pessac, 2007, 589p.

Goudineau 1977: GOUDINEAU (Ch.), Note sur la céramique commune grise gallo-romaine de Vaison-la-Romaine, *R.A.N.*, X, 1977, p. 153-170.

Goudineau, Gras 1978: GOUDINEAU (Ch.), GRAS (M.), La céramique commune grise gallo-romaine, note complémentaire, *R.A.N.*, XI, 1978, p. 195-212.

Guillaumet 2003: GUILLAUMET (J.-P.), *Paléomanufacture métallique, méthode d'étude*. Gollion, Infolio éditions, 2003, 156 p. (Vestigia).

Laubenheimer 1985: LAUBENHEIMER (F.), *La production des amphores en Gaule Narbonnaise sous le Haut-Empire*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Centre de Recherche d'Histoire Ancienne, 66, Belles-Lettres, Paris, 1985, 446p.

Laubenheimer 1990: LAUBENHEIMER (F.), Sallèles d'Aude, un complexe de potiers gallo-romain: le quartier artisanal, *D.A.F.*, 26, 1990, 157 p.

Lemoine 2009: LEMOINE (Y.), Le petit mobilier. In: AUJALEU (A.), PASQUALINI (M.), SAVANIER (M.), Un quartier de *Forum Iulii* aux I^{er} – VI^e s. ap. J.-C., quartier des Moulins, ancien terrain *Valmier* (Fréjus, Var). (*Revue du Centre Archéologique du Var*, 2009, pp. 81-122).

Leveau 2002: LEVEAU (Ph.), Présentation du dossier: *Villa et vicus en Gaule Narbonnaise*, un débat, *Villa et vicus en Gaule Narbonnaise*, *R.A.N.*, 35, 2002. p. 39-58.

Mayet 1975: MAYET (F.), *Les céramiques à parois fines dans la péninsule ibérique*, publication du Centre Pierre Paris, édit. De Broccard, Paris, 1975, 191p., 84pl.

Michel 2009: MICHEL (J.-M.), L'atelier de potier antique d'Amphoux (Fox Amphoux, Var), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, II^eme av. J.-C. – III^eme ap. J.-C.*, Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 33-56.

Michel 2009: MICHEL (J.-M.), L'atelier de potier antique d'Amphoux (Fox Amphoux, Var), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, II^eme av. J.-C. – III^eme ap. J.-C.*, Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 33-56.

Nin 1997: NIN (N.), Témoins de la présence d'une officine de potiers augustéenne à Aix-en-Provence, *S.F.E.C.A.G.*, 1997, p. 375-397.

Nin 2001: NIN (N.), La céramique brune de Provence Occidentale, *S.F.E.C.A.G.*, Actes du congrès de Lille-Bavay, 2001, p. 233-264.

Pasqualini 1993: PASQUALINI (M.), *Les céramiques utilitaires locales et importées en basse Provence (I^{er}-III^e siècle de notre ère)*, Doctorat, Université de Provence, 1993, 4 vol.

Pasqualini 2009: PASQUALINI (M.), Classification es céramiques communes provençales romaines, productions des bassins d'Arles et du Rhône, de l'Arc (Aix-en-Provence) de l'Huveaune (Marseille), de l'Argens (Fréjus) et de la Siagne (Cannes/Mandelieu) au I s. av. n. e.-III s. ap. J.-C.),

Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, IIème av. J.-C. – IIIème ap. J.-C., Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 347-374.

Porcher 2009 : PORCHER (E.), Les officines de Velaux (13), *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise, structures de production, typologies et contextes inédits, IIème av. J.-C. – IIIème ap. J.-C.*, Collection du centre Jean Bérard, 30, Naples, 2009, p. 233-250.

Py 2006 : PY (M.), *Les monnaies pré-augustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*. Lattes, Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2006, 607 p. (Lattara, 19, 1).

Rivet 1996 : RIVET (L.), Fonction et faciès : étude de quelques lots de céramiques de Provence, *Céramiques communes de Campanie et de Narbonnaise, la vaisselle de cuisine et de table*, Collection du centre Jean Bérard, 14, Naples, 1996, p. 327-350.

Roche-Bernard 1993 : ROCHE-BERNARD (G.), *Costumes et textiles en Gaule Romaine*, Coll. des Hespérides, Errance, 1993, 175 p.

Saliceti 1993 : SALICETI (P.), Les pesons en céramique et les objets en pierre, *in* : Les fouilles de Taradeau. Le Fort, l'Ormeau et Tout-Egau, *R.A.N.*, suppl. 28, 1993, p. 229-232.

Rapport final d'Opération d'Archéologie Préventive

Volume II/III – Figures et planches

Caissargues, octobre 2011

RÉGION PACA-DÉPARTEMENT DU VAR (83)

LA GAVOTE

BRIGNOLES - VAR



Code INSEE : 83 023
Code opération Patriarche : 83 023 0061
Arrêté de prescription : n° 1540
Arrêté de désignation : n° 5437

Sous la direction de **DAVID BALDASSARI**

Ministère de la culture et de la communication
Préfecture de la région PACA
Direction des Affaires Culturelles
Service Régional de l'Archéologie
Archeodunum
Société de Canal de Provence



SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE



Avertissement

*Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10)
Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.*

LA GAVOTE (Brignoles - Var)

Rapport d'Opération d'Archéologie Préventive

Illustration de couverture: Vue générale de l'emprise de fouille (PN 830230061 - 1091).

Sous la direction de
David Baldassari

Rédaction
David Baldassari
Julien Collombet

Avec les contributions de
Julien Collombet et Emilie Porcher

Mise en page
Luc Freymond

Liste des figures et des planches

Figures

Fig. 1 : Localisation du site à l'échelle régionale (1/250000) - Fond de carte IGN-Géoportail (avril 2011).

Fig. 2 : Localisation du site à l'échelle locale (1/25000) - Fond de carte IGN-Géoportail (avril 2011).

Fig. 3 : Localisation du site sur la carte géologique (1/50 000) - Fond de carte infoterre.brgm.fr (avril 2011)

(DAO : D. Baldassari).

Fig. 4 : Localisation du site sur le plan cadastral (Var, Brignoles, section AM, échelle : 1/2000).

Fig. 5 : Localisation de l'emprise sur le cadastre napoléonien - Var, Brignoles, section A 3ème feuille, (archives.var.fr) (DAO : D. Baldassari).

Fig. 6 : Contexte archéologique de l'âge du Fer et de l'Antiquité autour du site de *La Gavote* dans le territoire de la commune de Brignoles. (DAO : D. Baldassari).

Fig. 7 : Plan des secteurs de fouille et codes des pièces et des espaces (DAO : D. Baldassari).

Fig. 8 : Localisation des sondages et des axes de coupes (DAO : D. Baldassari).

Fig. 9 : Plan général des vestiges, éch. 1/100. (DAO : D. Baldassari).

Fig. 10 : Emprise de fouille vue du nord (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 11 : Stratigraphie générale du site (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 12 : **1** Vue générale du sondage S.17. **2** Vue en coupe de la fosse FS2032 dans le sondage S.17 (Auteur : J. Collombet).

Fig. 13 : **1** Coupe ouest-est des remblais de la pièce 2B et de la fosse FS2032. **2** Coupe nord-sud de la fosse FS2032 (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet) (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 14 : Détail de la lentille charbonneuse US 2046 dans l'espace 2B (Auteur : J. Collombet).

Fig. 15 : Plan phasé des vestiges de la période gallo-romaine, (Ech. 1/100) (DAO : D. Baldassari).

Fig. 16 : **1** Vue en coupe des remblais de la rue (2A) et substrat rocheux au premier plan (S.11) (Auteur : L. Deye). **2** Vue de l'US 2027 dans le sondage S.11. (Auteur : J. Collombet).

Fig. 17 : Relevé de la coupe ouest-est dans le sondage S.11 de la rue 2A (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 18 : **1** Vue du soubassement de la porte PR2024 (Auteur : L. Deye). **2** Vue du soubassement de la porte PR2024 (Auteur : L. Deye).

Fig. 19 : **1** : Vue de l'extrémité est du mur MR2012 (Auteur : L. Deye). **2** Vue de la porte PR2011 (Auteur : E. Porcher).

Fig. 20 : **1** Vue de l'assise de fondation du mur MR2006. **2** Vue du mur MR2006 et de l'assise (US 2043) (Auteur : L. Deye).

Fig. 21 : **1** Vue de l'extrémité sud de la fondation du mur MR2013 dans le comblement de la fosse FS2032 (Auteur : J. Collombet). **2** Vue du mur MR2013 (Auteur : L. Deye).

Fig. 22 : **1** Assises de fondation du mur MR2041 dans le comblement de la fosse. **2** Vue du mur MR2041 (Auteur : J. Collombet).

Fig. 23 : **1** Vue du soubassement de la porte PR2024 et du mur MR2012 (L. Deye). **2** Vue de l'extrémité ouest du mur MR2012 (Auteur : L. Deye).

Fig. 24 : Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S.2 de la pièce 2B (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 25 : **1** Lentille charbonneuse contenue dans le remblai (US 2022) de la pièce 2B (Auteur : L. Deye). **2** Vue du remblai d'assainissement (US 2031) au sud de la pièce 2B (S.17) (Auteur J. Collombet).

Fig. 26 : **1** Arrachement de l'extrémité nord du mur MR2008 par le fossé de drainage moderne (Auteur : L. Deye). **2** Vue du mur

MR2008 (Auteur : L. Deye).

Fig. 27 : 1 Vue du mur MR2010 (Auteur : J. Collombet). 2 Vue du mur MR2009 (Auteur : L. Deye).

Fig. 28 : Relevé de la coupe est-ouest dans le sondage S.1 de la pièce 2C (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 29 : 1 Vue de la fondation du mur MR2014 et de l'assise de réglage (US 2037). 2 Vue du mur MR2014 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 30 : 1 Vue de la reprise du mur MR2014 (US 2037). 2 Vue de la reprise du mur MR2014 (US 2037) (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 31 : Interruption du mur MR2014 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 32 : Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S.5 de la pièce 2D (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 33 : 1 Vue de la porte PR2011 et du caniveau CN2033. 2 Vue de détail du caniveau CN2033 (Auteur : E. porcher).

Fig. 34 : Coupe ouest-est du caniveau CN2033, pièce 2F sondage S.3 (Ech. : 1/20), (Relevé : J. Collombet) (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 35 : 1 Vue du mur MR1012. 2 Vue zénithale partielle du mur MR1012. 3 Vue de détail de la première assise de fondation du mur MR1012 et du jointoiement au mortier de chaux (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 36 : 1 Vue partielle du mur MR1014 au nord du fossé de drainage et du mur MR1071. 2 Vue partielle du mur MR1014 et du mur MR1015 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 37 : 1 Vue zénithale du mur MR1019. 2 Vue de la porte PR1094 après l'enlèvement de son bouchage US 1098 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 38 : Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S.7 dans la pièce 1B (Ech. : 1/20) (Relevé : D. Baldassari), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 39 : Vue (Auteur : V. Jacob) et photorelevé de l'aménagement de *tegulae* (US 1027) (Ech.: 1/20). (DAO : V. Jacob).

Fig. 40 : 1 Vue zénithale du mur MR1013. 2 Vue zénithale du mur MR1017 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 41 : 1 Vue zénithale du mur MR1018. 2 Vue zénithale de l'aménagement de blocs US 1081 dans la pièce 1C (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 42 : 1 Vue du mur MR1016 après dépose partielle des moellons de la reprise US 1096. 2 Vue du parement est du mur MR1016 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 43 : Vue du mur MR1016 après dépose partielle des moellons de la reprise US 1096 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 44 : 1 Vue des murs MR1023 et MR1010. 2 Vue zénithale du mur MR1010 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 45 : 1 Vue de l'extrémité sud du caniveau CN1022 (Auteur : J. Collombet). 2 Vue de l'extrémité est du mur MR1010 et du bloc de tuf en débord (Auteur : V. Jacob).

Fig. 46 : 1 Vue partielle du parement sud du mur MR1010 (Auteur : V. Jacob). 2 Vue du parement nord du mur MR1010 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 47 : Relevé de la coupe du caniveau CN1022 et de la stratigraphie de la pièce 1D (S.12) (Relevé : V. Jacob) (Ech. : 1/20), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 48 : 1 Vue de la couverture du caniveau CN1022 (Auteur : Julien Collombet). 2 Vue de la partie septentrionale du caniveau CN1022 (Auteur : E. Porcher).

Fig. 49 : 1 et 2 Vue zénithale de la partie septentrionale du caniveau CN1022 après dépose des dalles de couverture (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 50 : 1 Vue du parement est du mur MR1053. 2 Vue du parement nord du mur MR1016 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 51 : 1 Vue de la stratigraphie de la pièce 1G (S.15) et du mur MR1066. 2 Vue de la pièce 1G en cour de fouille (S.15) et du mur MR1066 (Auteur : E. Porcher).

Fig. 52: Relevé des coupes nord et est du sondage S.15 dans la pièce 1G (Ech. : 1/20) (Relevé : E. Porcher), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 53 : **1** Vue zénithale du mur MR1076. **2** Vue du parement est du mur MR1076 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 54 : **1** Vue zénithale du mur MR1011. **2** Vue de la coupe nord-sud dans la pièce 1A (S.9). (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 55 : Relevé des coupes nord et est dans l'espace 1E (S. 21) (Ech. : 1/20) (Relevé : V. Jacob), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 56 : Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S.9 dans la pièce 1A (Ech. : 1/20) (Relevé : D. Baldassari), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Fig. 57 : **1** Vue des murs MR1020 et MR1021 (Auteur : L. Deye). **2** Vue de la stratigraphie des remblais déployés dans l'espace 1F (S.10) (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 58 : Vue du log G1003 dans la berme sud (Auteur : J. Collombet). **2** Vue de la première assise de fondation du mur MR1021 (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 59 : **1** Vue de l'épandage de matériaux US 1025 (Auteur : D. Baldassari). **2** Vue de l'aménagement US 1084 dans l'espace de circulation 1E (Auteur : V. Jacob).

Fig. 60 : **1** Vue de la coupe nord-sud dans l'espace de circulation 1E (S.21) (Auteur : V. Jacob). **2** Vue zénithale du mur MR1075 (Auteur : L. Deye).

Fig. 61 : Vue en coupe du fossé de drainage FO1007 dans le sondage profond à l'ouest de l'emprise de fouille (Auteur : D. Baldassari).

Fig. 62 : Graphiques de répartition de l'*instrumentum* par domaine d'activité et par matériau (DAO : J. Collombet).

Fig. 63 : Tableau de présence/absence de matériaux par US (DAO : J. Collombet).

Fig. 64 : Chronologie relative des phases de construction et de réaménagement des bâtiments A et B, Ech. 1/250, (DAO : D. Baldassari).

Fig. 65 : Diagramme stratigraphique (DAO : D. Baldassari).

Planches

Pl. 1 : US 2005, céramique non tournée du Var. (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 2 : Camp. A, **2028.3** et **2028.4**, Sig. SG, **2025.5**, **2025.6**, **2025.7**, Com. engobée, **2020.5** et **2025.8**, A. Gaul. G5, **2020.6**, A. Bet. Dressel 20, **2004.3** (éch : 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 3 : Kaol, **2025.9**, Com. Ita., **2028.5**, CNT Var, **2004.4**, **2004.5**, **2025.10**, **2025.11**, **2028.6**. (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 4 : *Dolium* (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 5 : A. Gaul., **1008.1**, Kaol., **2003.1**, **2003.2**, CNT Var, **2003.1**, **2003.2**, Com. Claire, **2003.3**, **2003.4**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 6 : A. Gaul., **2031.3**, **2031.4**, Com. Engobée, **2031.6**, Com. Claire, **2031.5**, **2031.7**, **2031.9**, Sig. SG. Drag. 27, **2031.8**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 7 : Sig. SG, **1082.1**, **1052.1**, **1009.1**, Par. Fine, **1025.2**, Claire A, **1009.2**, Af. Culinaire, **1052.2**, Com. Claire, **1078.1**, **1082.2**, **1082.2**, Com. Brune, **1082.3**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 8 : Sig. SG, **1061.1**, **1055.1**, **1047.1**, Com. Engobée, **1069.1**, **1047.3**, Com. Claire, **1044.1**, **1047.4**, **1064.1**, **1079.1**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 9 : Com. Claire, **1047.5**, A. Bet. **1047.6**, **1047.7**, Com. Brune, **1069.2**, **1047.8**, CNT Var, **1069.3**, **1047.9**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 10 : Camp. A, **2048.3**, **2032.7**, CNT Grise, **2048.4**, **2048.5**, CNT, **2048.6**, **2048.7**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 11 : CNT, **2032.1**, **2032.6**, CNT Var, **2032.2**, **2048.1**, **2032.3**, **2032.4**, **2032.5**, **2048.2**, (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 12 : Céramique commune à pâte claire (Com. Claire), (éch.: 1/3, dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 13 : **1038.1** Tête de clou en bronze à décor incisé, **2031.9** Aiguille à chas en os Béal A XIX, n° 471 (éch. : 1/1.). (Dessins et DAO : J. Collombet).

Pl. 14 : **1030.1** Amulette phallique en bronze, **H.S. 5** Fibule en bronze, **2017.1** Cuillère à parfum en os Béal A XXIV, **2020.7** Epingle en bronze (éch. : 1/1.) (Dessins et DAO : J. Collombet).

Pl. 15 : Cales/pesons de métiers à tisser (éch. : 1/3.). (Dessin et DAO : E. Porcher).

Pl. 16 : **2004.6** Denier fourré, **2026.1** Petit bronze, **H.S.3** Petit bronze d'Antipolis, **H.S.4** Monnaie royale française, six deniers dite « Dardenne». (éch. : 1/1.). (DAO : J. Collombet).

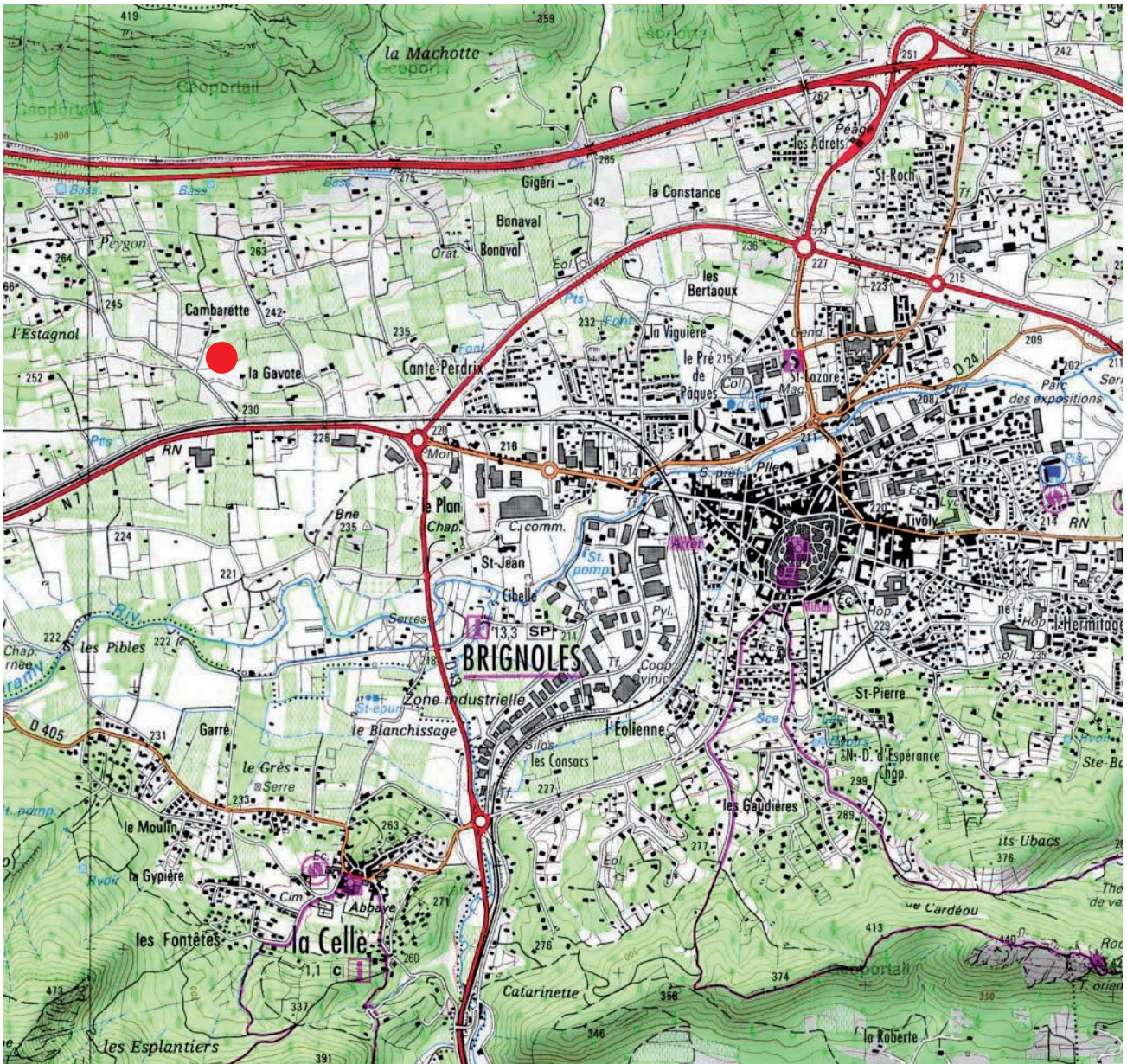
FIGURES



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

Fig. 1 : Localisation du site à l'échelle régionale
(1/250000) - Fond de carte IGN-Géoportail (avril 2011)
(DAO : D. Baldassari).



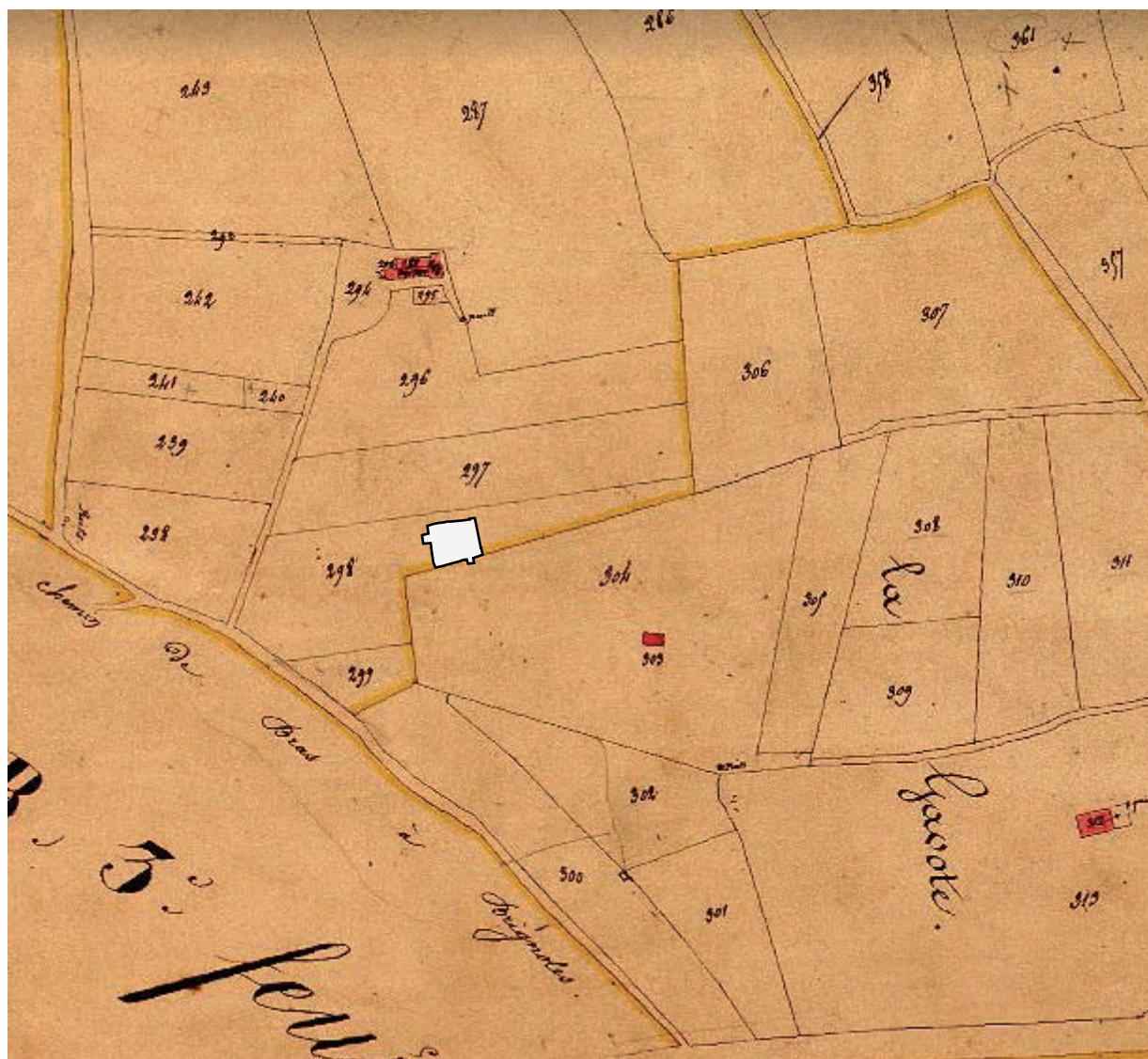
 Localisation de la zone de fouille



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

**Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061**

Fig. 4 Localisation de l'emprise sur le plan cadastral (1/2000) - Var, Brignoles, section AM, (cadastre.gouv.fr, 2010) (DAO : D. Baldassari).



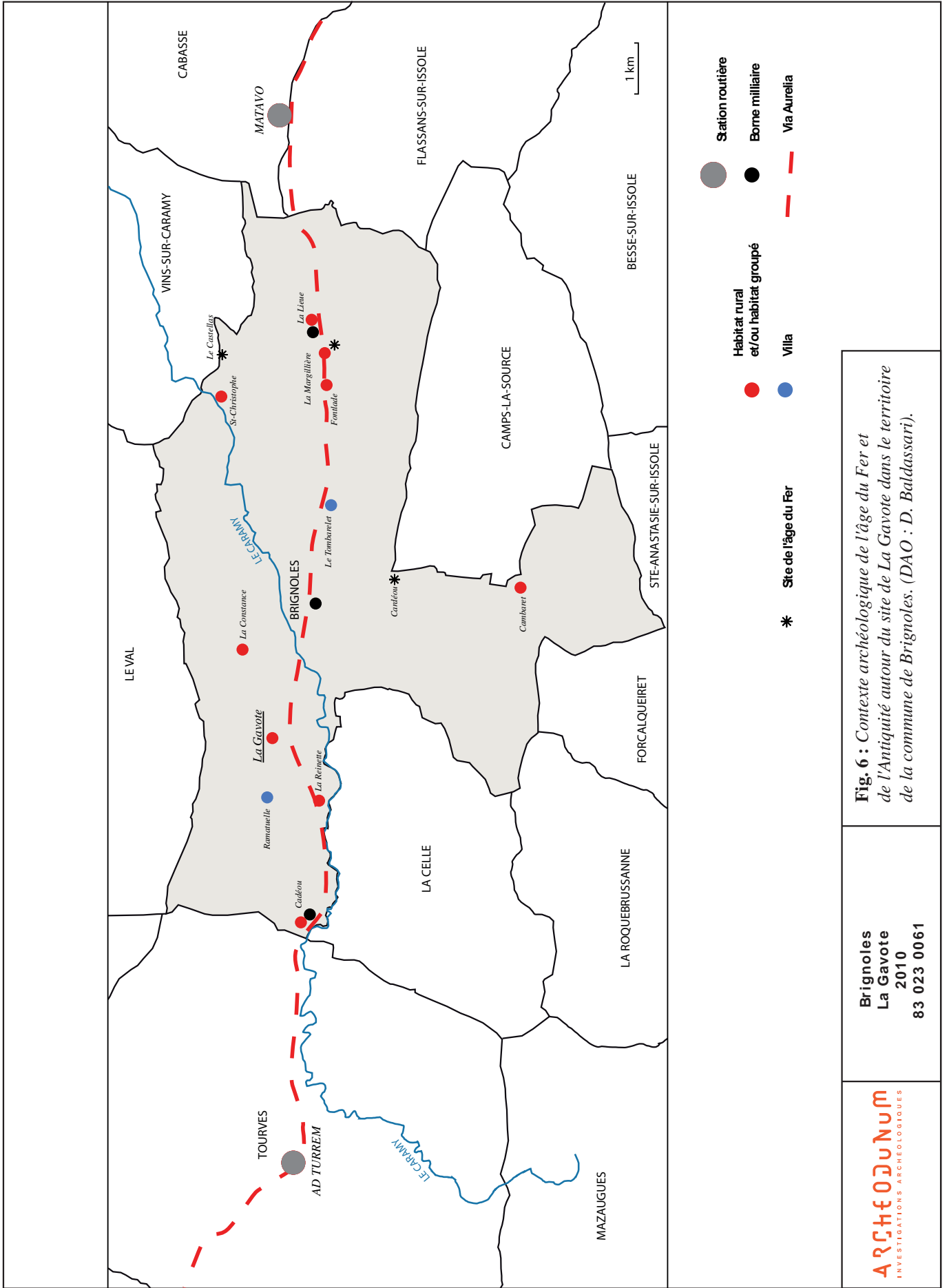


Fig. 6 : Contexte archéologique de l'âge du Fer et de l'Antiquité autour du site de La Gavote dans le territoire de la commune de Brignoles. (DAO : D. Baldassari).

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

1945580

1945590

1945600

1945610

2250160

2250150

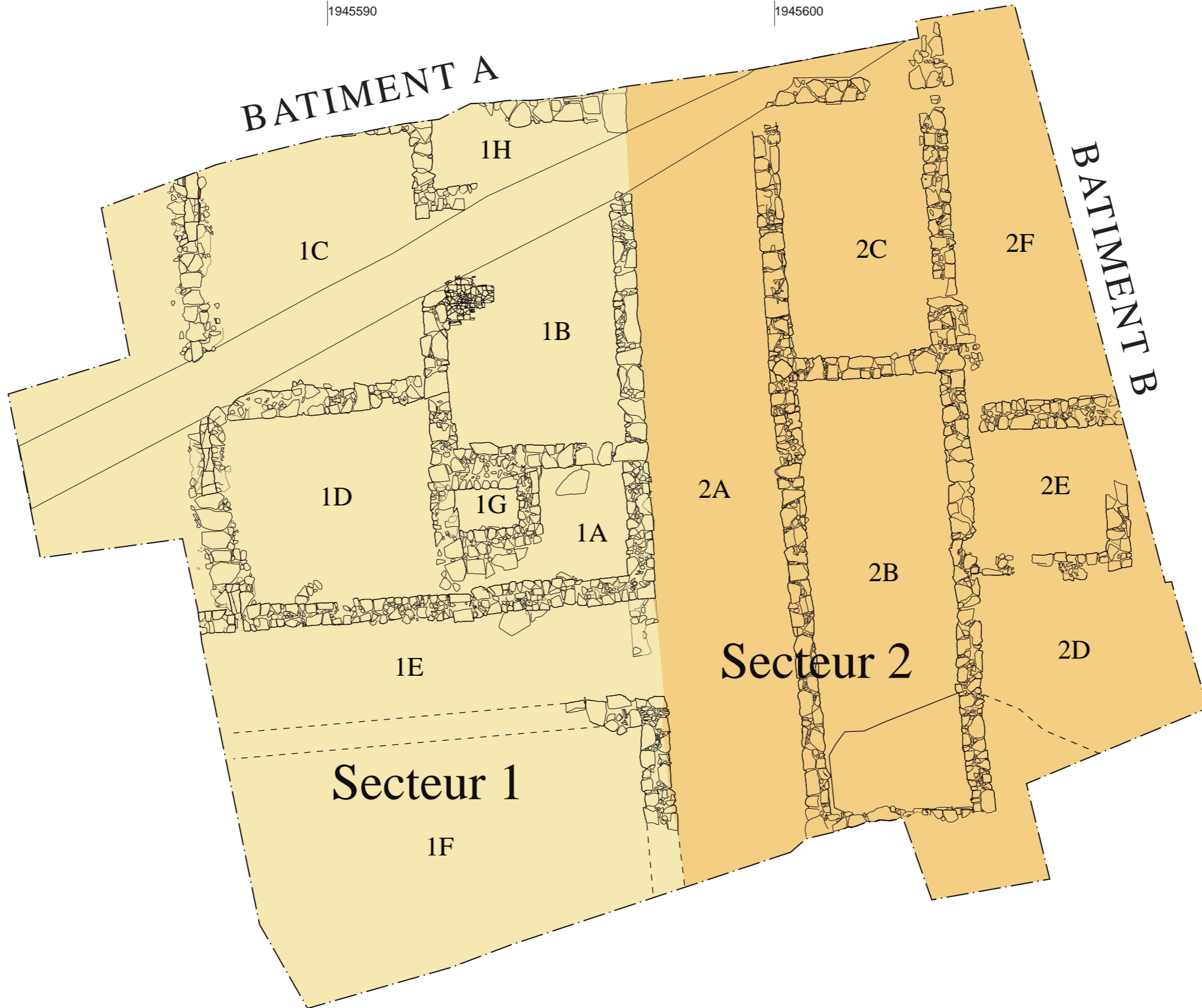


Figure 7



Ech. 1/100 0 5m 10m

Figure 8

1945580

1945590

1945600

1945610

2250160

2250150



	Périod p o b sto iqe
	Périod g llø rm aiø
	Périod md rø



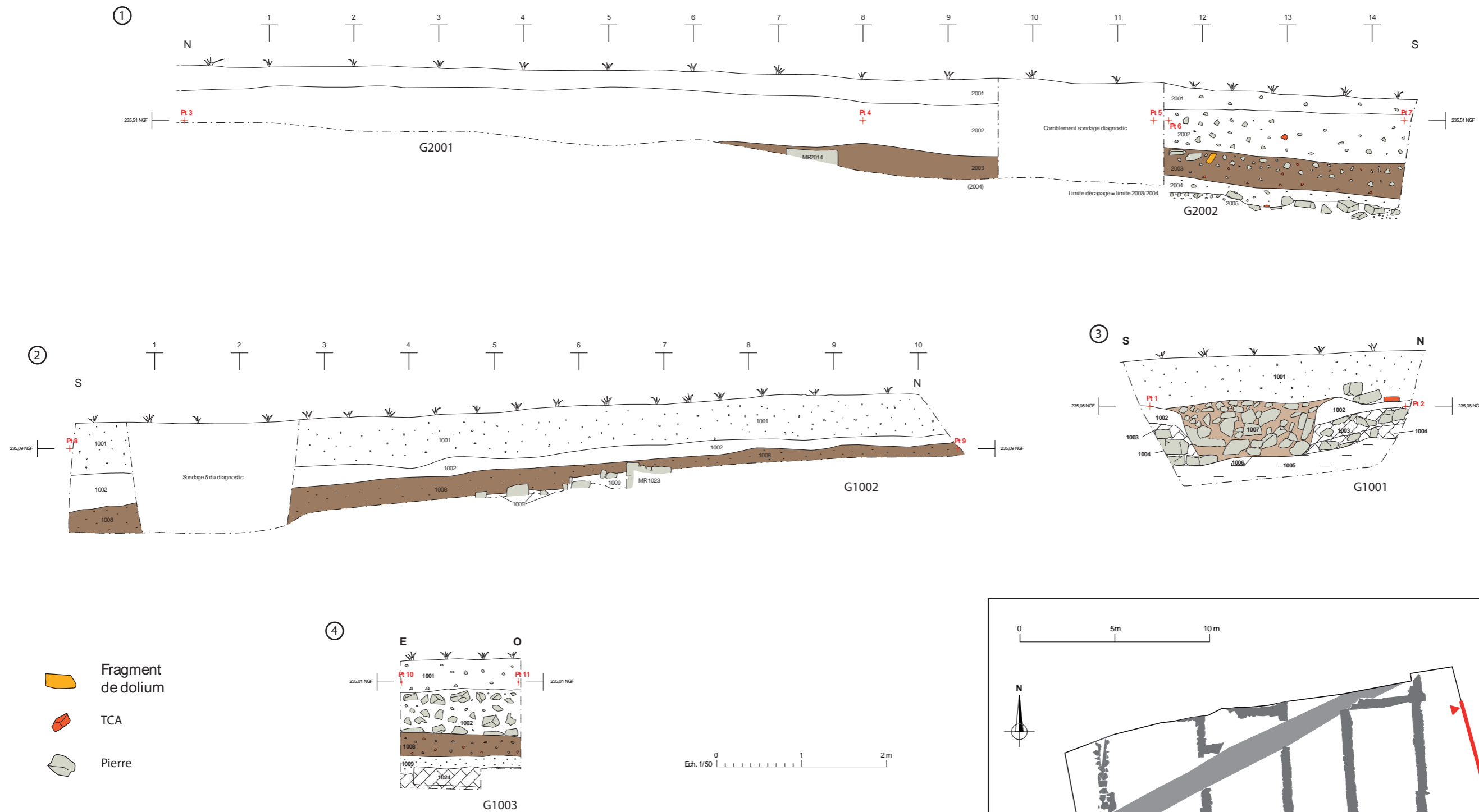
Figure 9



Fig. 10 : Emprise de fouille vue du nord
(Auteur : D. Baldassari).

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

ARCHÉODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES



- 1 - Stratigraphie de la berme est de l'emprise (G2001-2002) (Relevé : J. Collombet),
- 2 - Stratigraphie de la berme ouest de l'emprise (G1002) (Relevé : D. Baldassari),
- 3 - Relevé de la coupe sud/nord du fossé drainant FO1007 (G1001) (Relevé : D. Baldassari),
- 4 - Relevé partiel de la stratigraphie de la berme sud de l'emprise (G1003) (Relevé : J. Collombet)

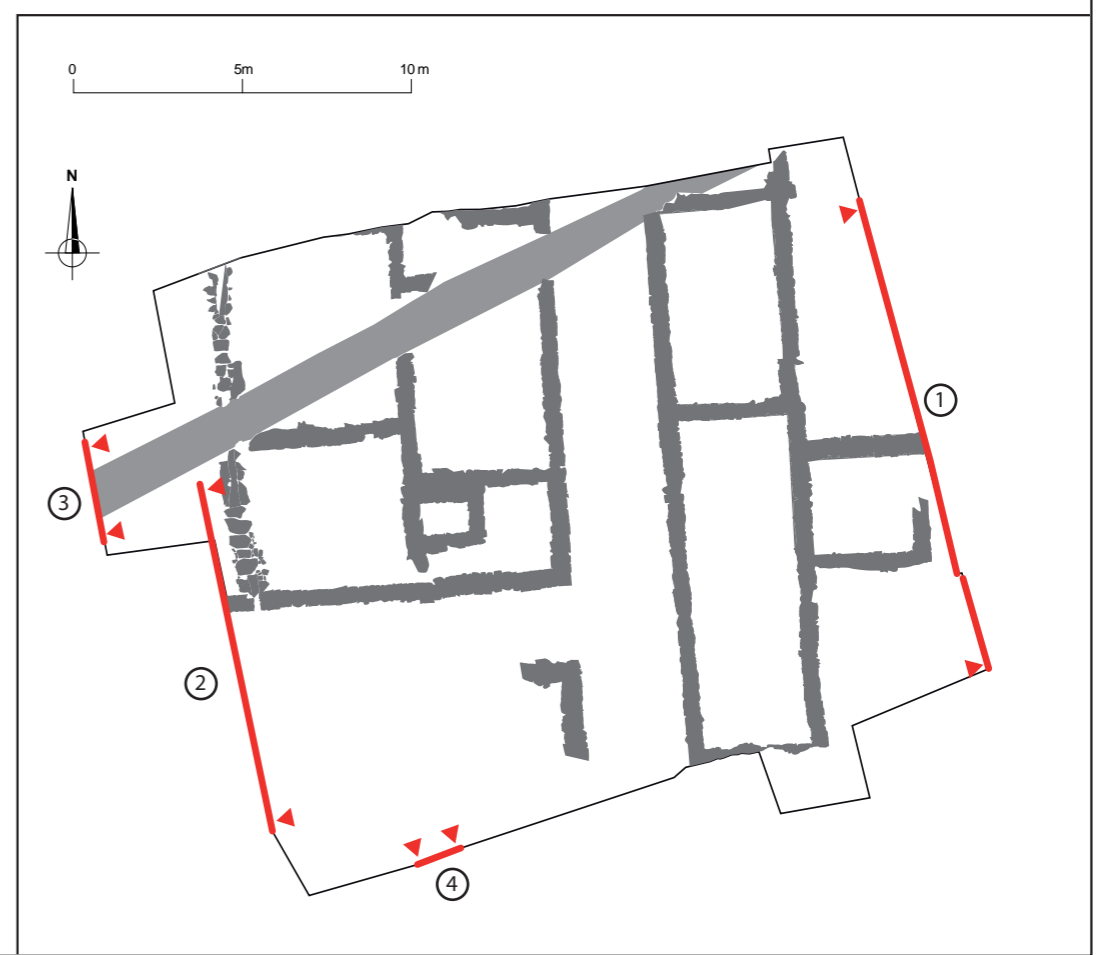
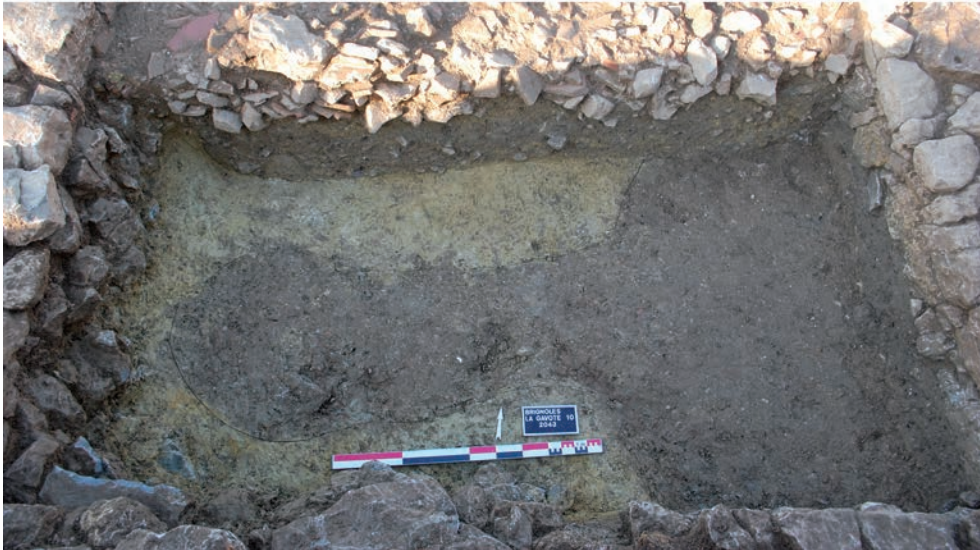


Fig. 11 : Stratigraphie générale du site
 (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Figure 11



1



2

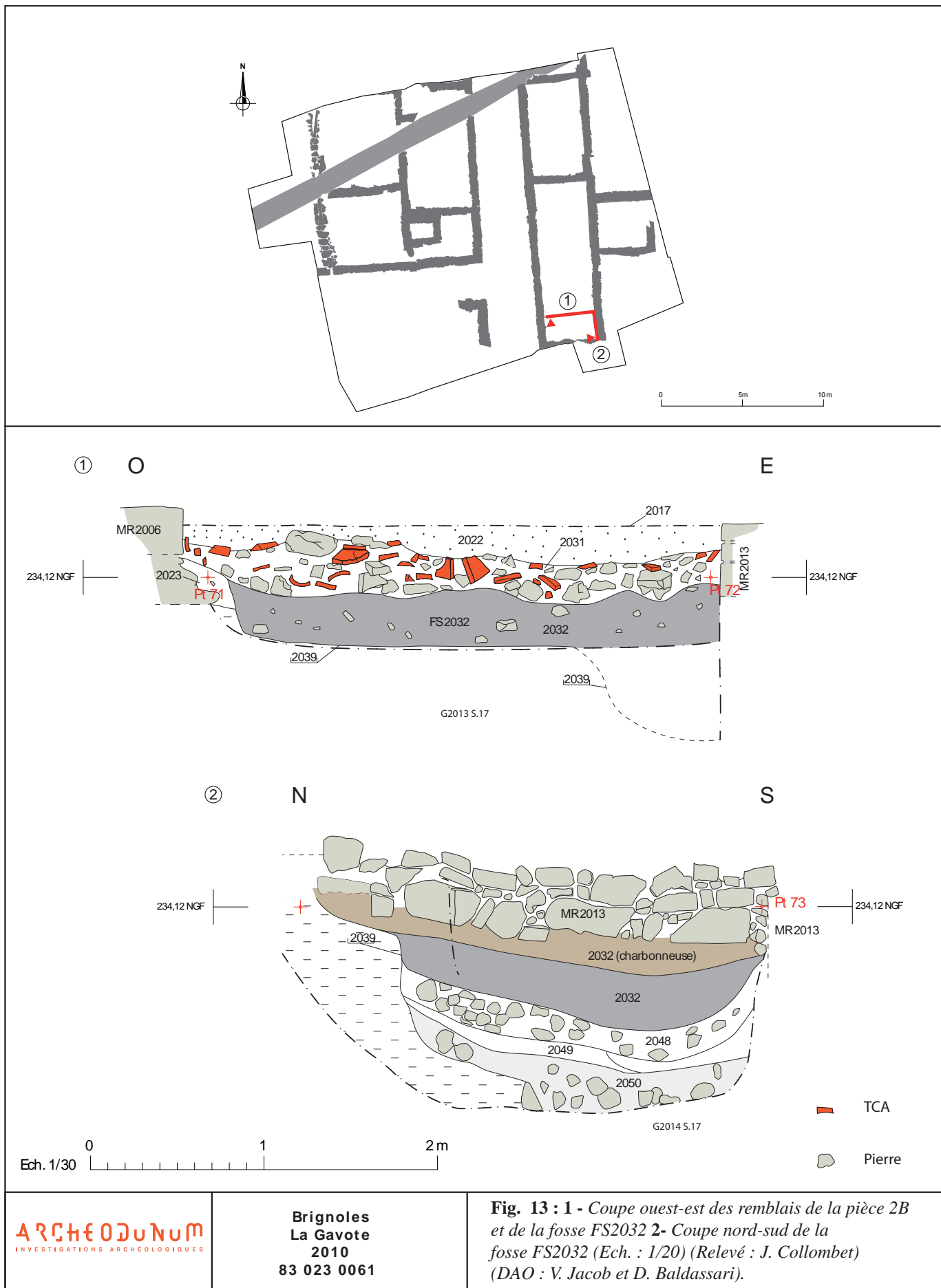


Fig. 13 : 1 - Coupe ouest-est des remblais de la pièce 2B et de la fosse FS2032 2- Coupe nord-sud de la fosse FS2032 (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collombet) (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).



1945580

1945590

1945600

1945610

2250160

2250150



Deuxième moitié Ier siècle ap. J.-C.
 Première moitié IIème siècle ap. J.-C.

Ech. 1/100 0 5 m 10 m

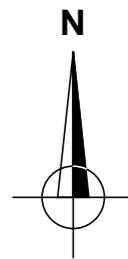


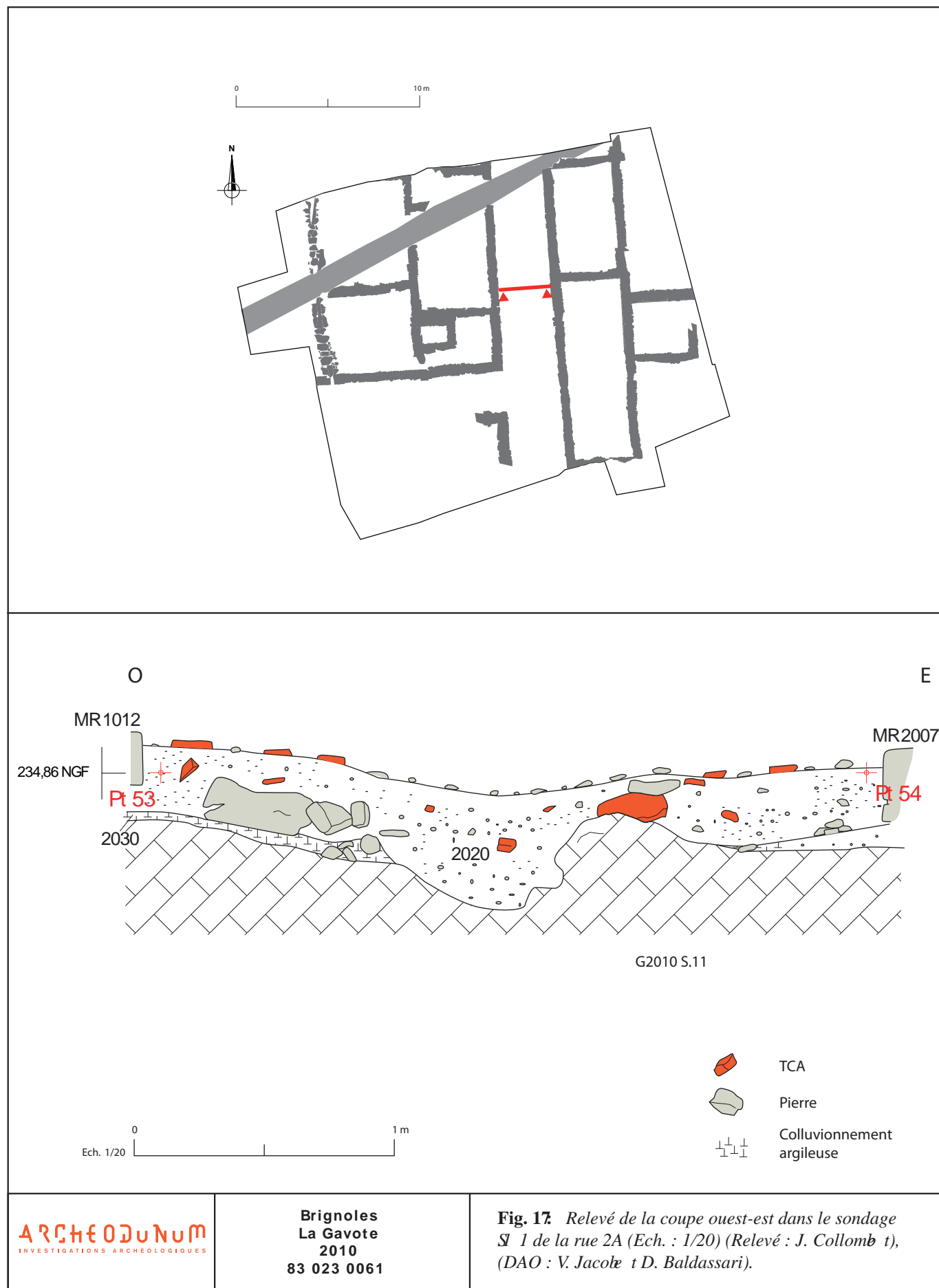
Figure 15



1



2

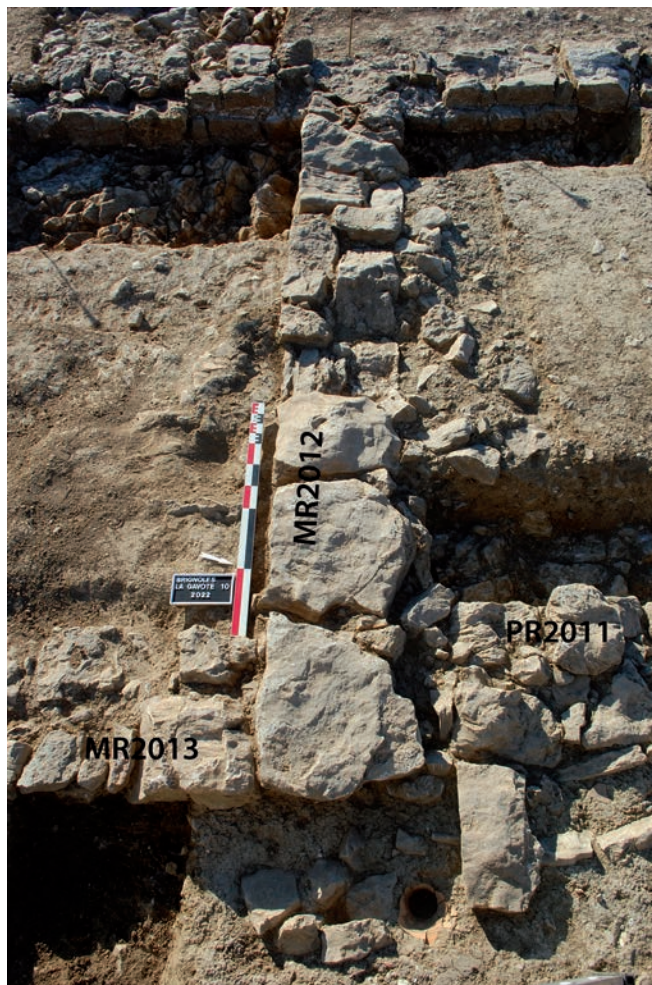




1



2





1



2



1



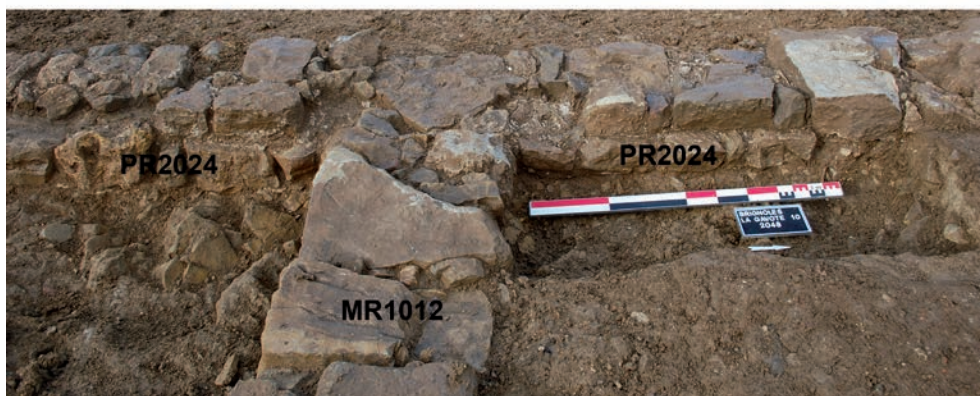
2



1



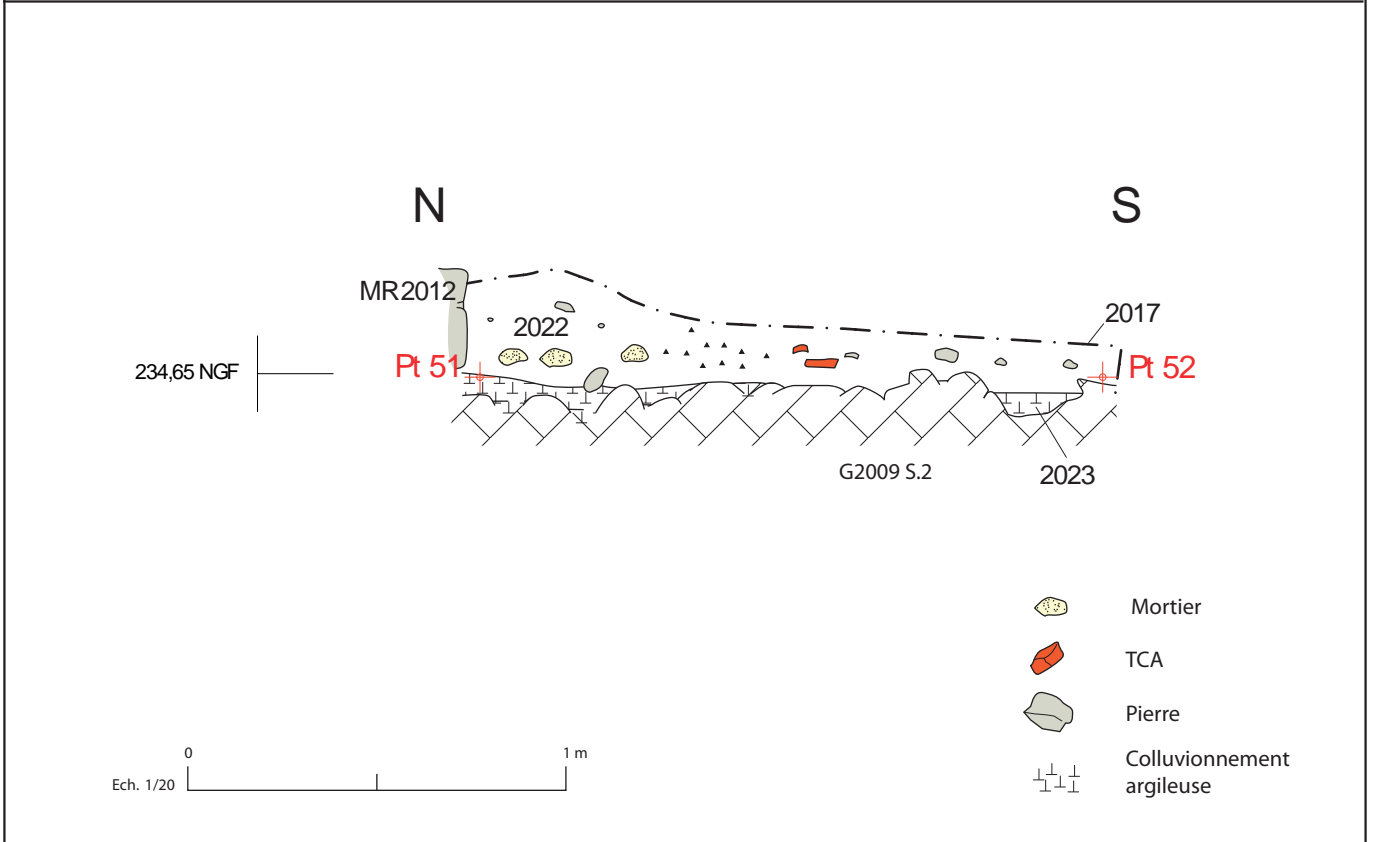
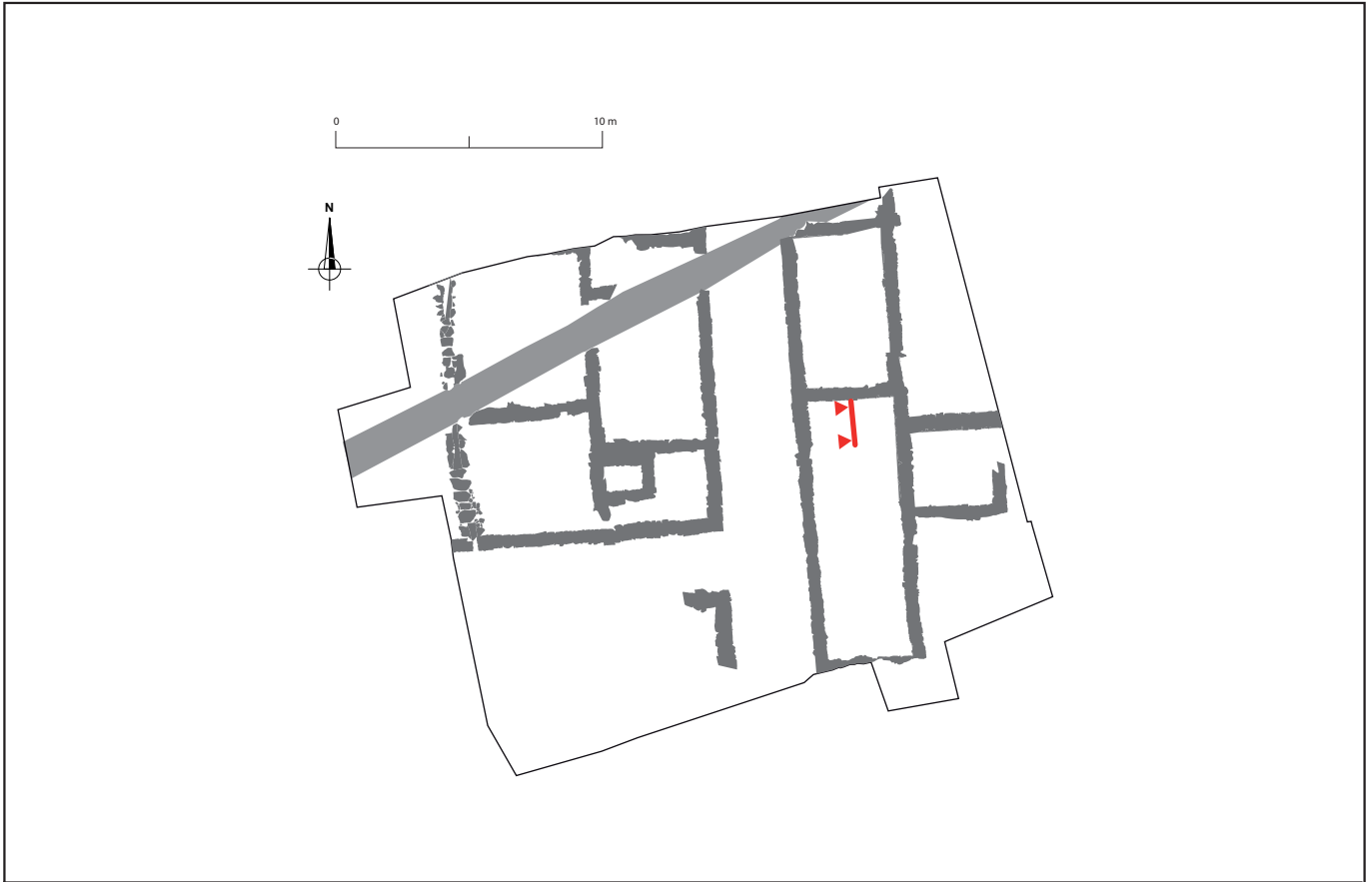
2



1



2





1



2

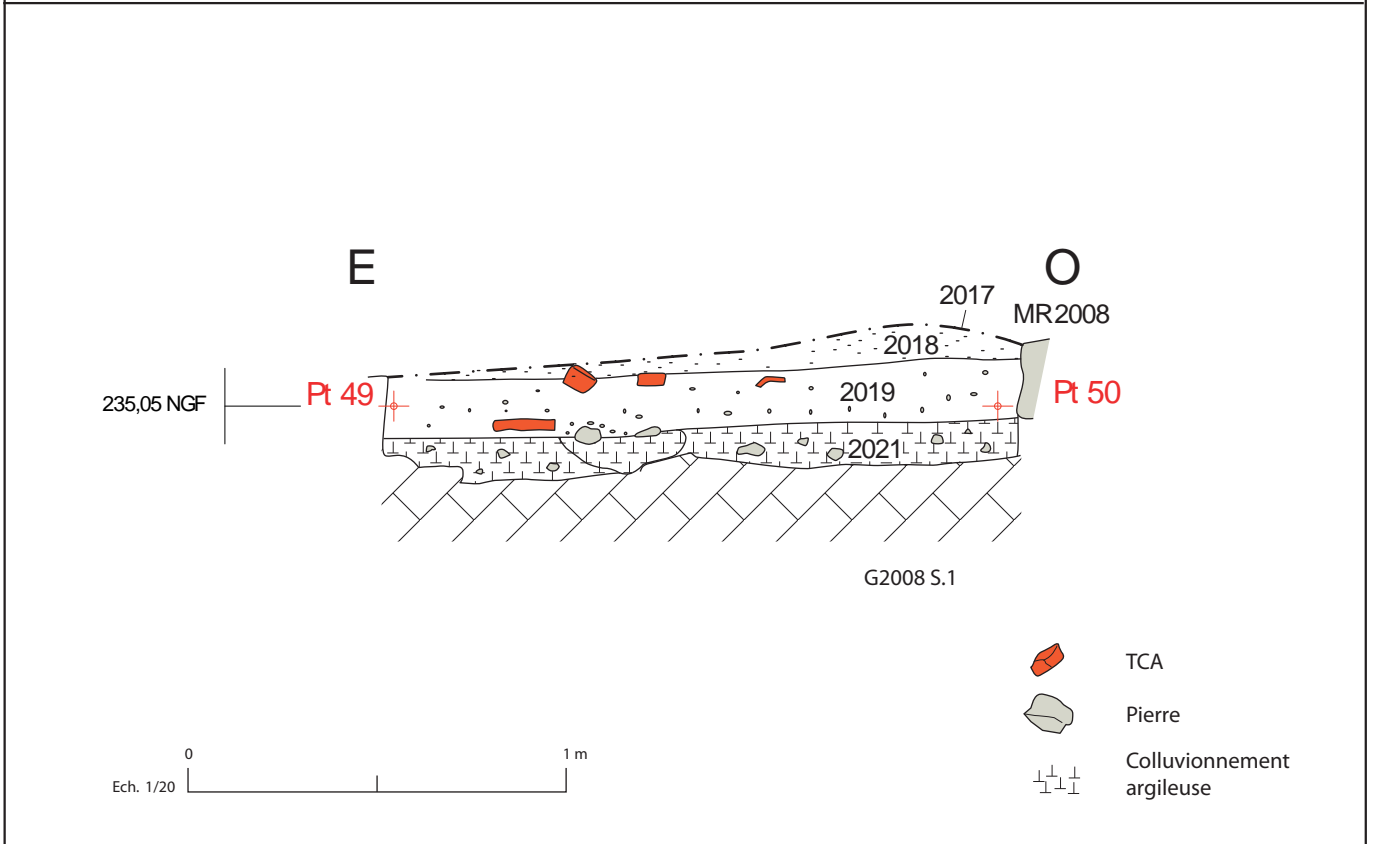
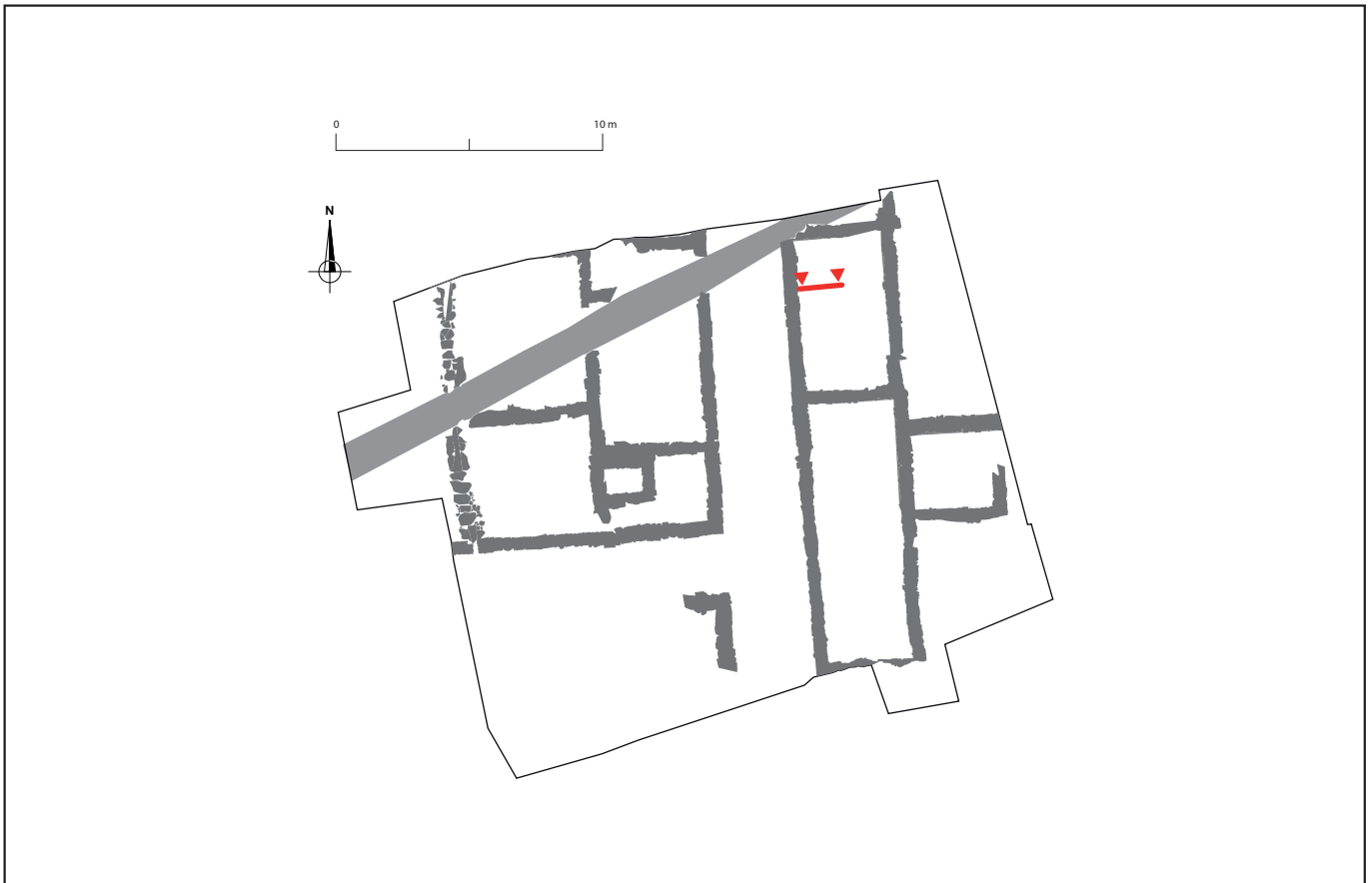


1



2







1



2

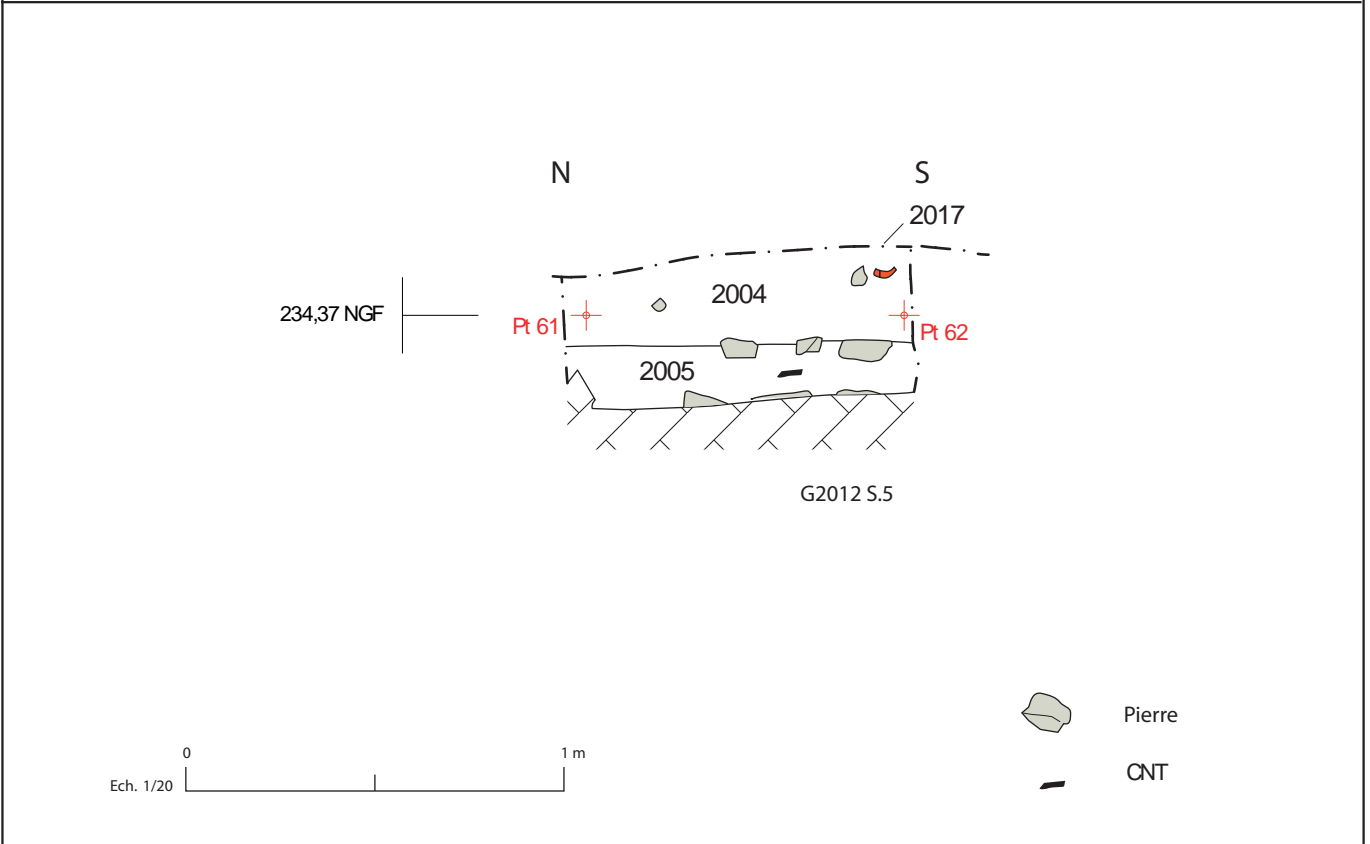
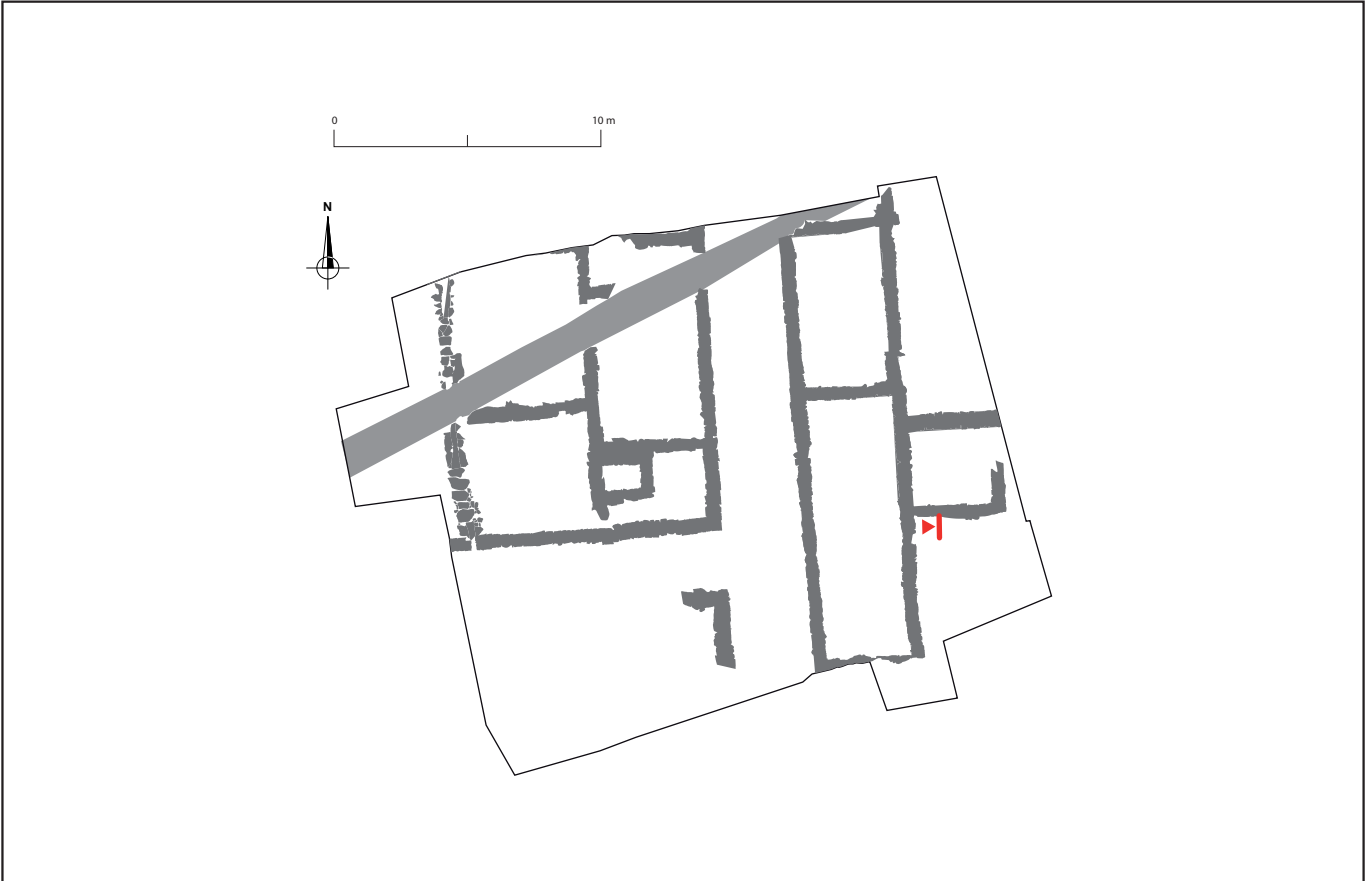


1



2





ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

**Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061**

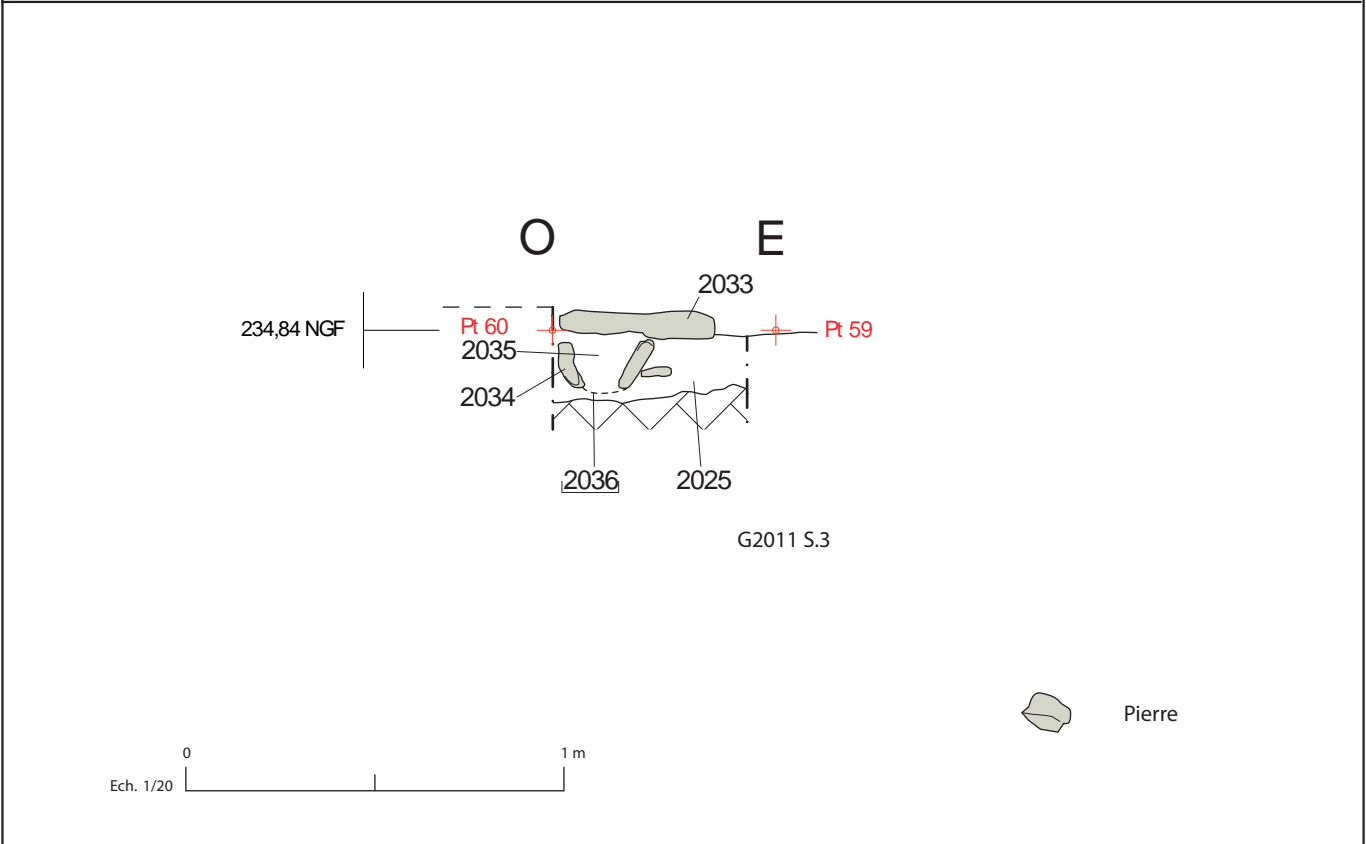
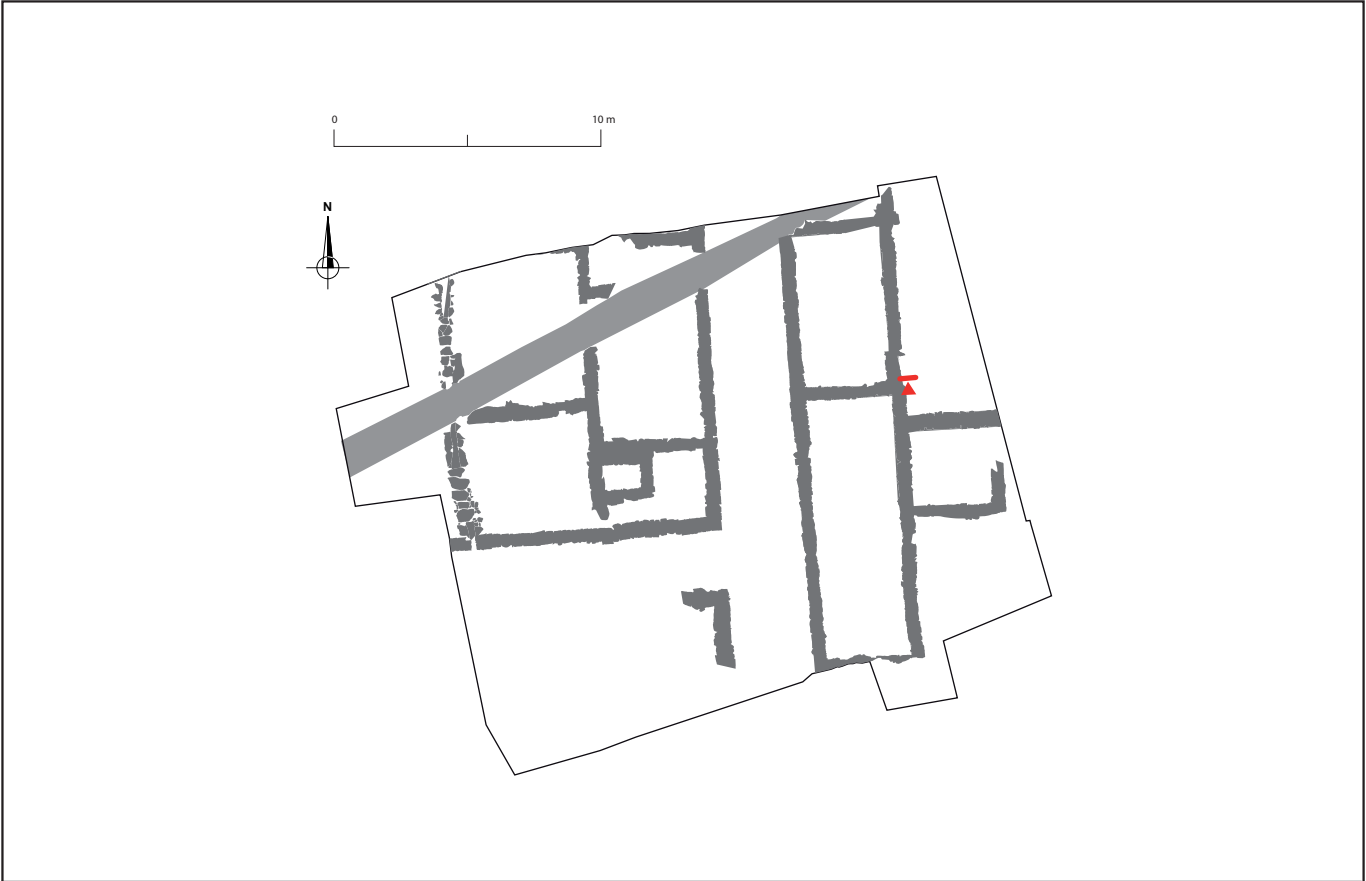
Fig. 3 Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S5 de la pièce 2D (Ech. : 1/20) (Relevé : J. Collomb t), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).



1



2





1



2



3

Fig. 35 : 1 *Vue du mur MR1012. 2 Vue zénithale partielle du mur MR1012. 3 Vue de détail de la première assise de fondation du mur MR1012 et du jointolement au mortier de chaux* (Auteur : D. Baldassari).

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

ARCHÉOJUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

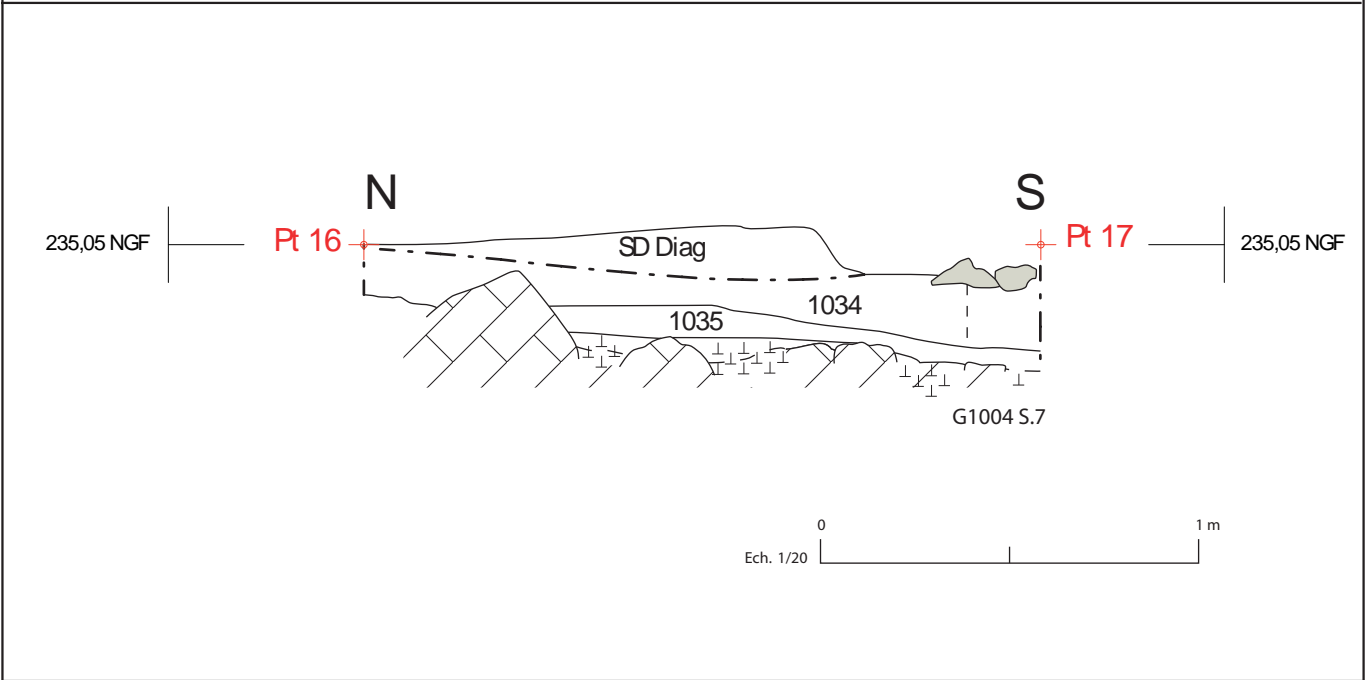
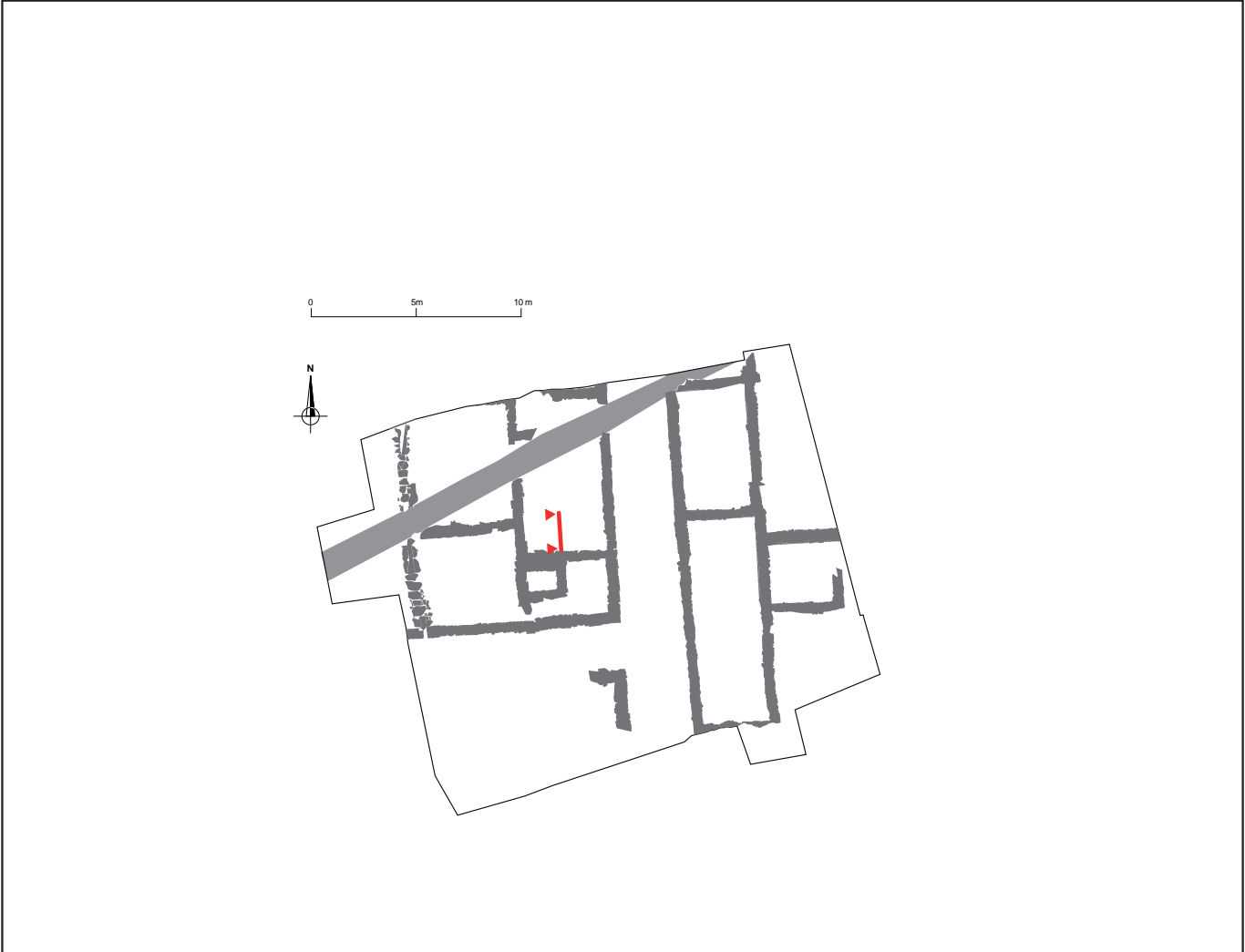




1



2



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES

**Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061**

Fig. 8 Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S dans la pièce 1B (Ech. : 1/20) (Relevé : D. Baldassari), (DAO : V. Jacoté t D. Baldassari).



Fig. 39 : *Vue (Auteur : V. Jacob) et photorelevé de l'aménagement de tegulae (US 1027) (Ech.: 1/20). (DAO : V. Jacob).*

**Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061**

ARCHÉOLOGUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES



1



2



1



2



1



2





1



2



1



2



1



2

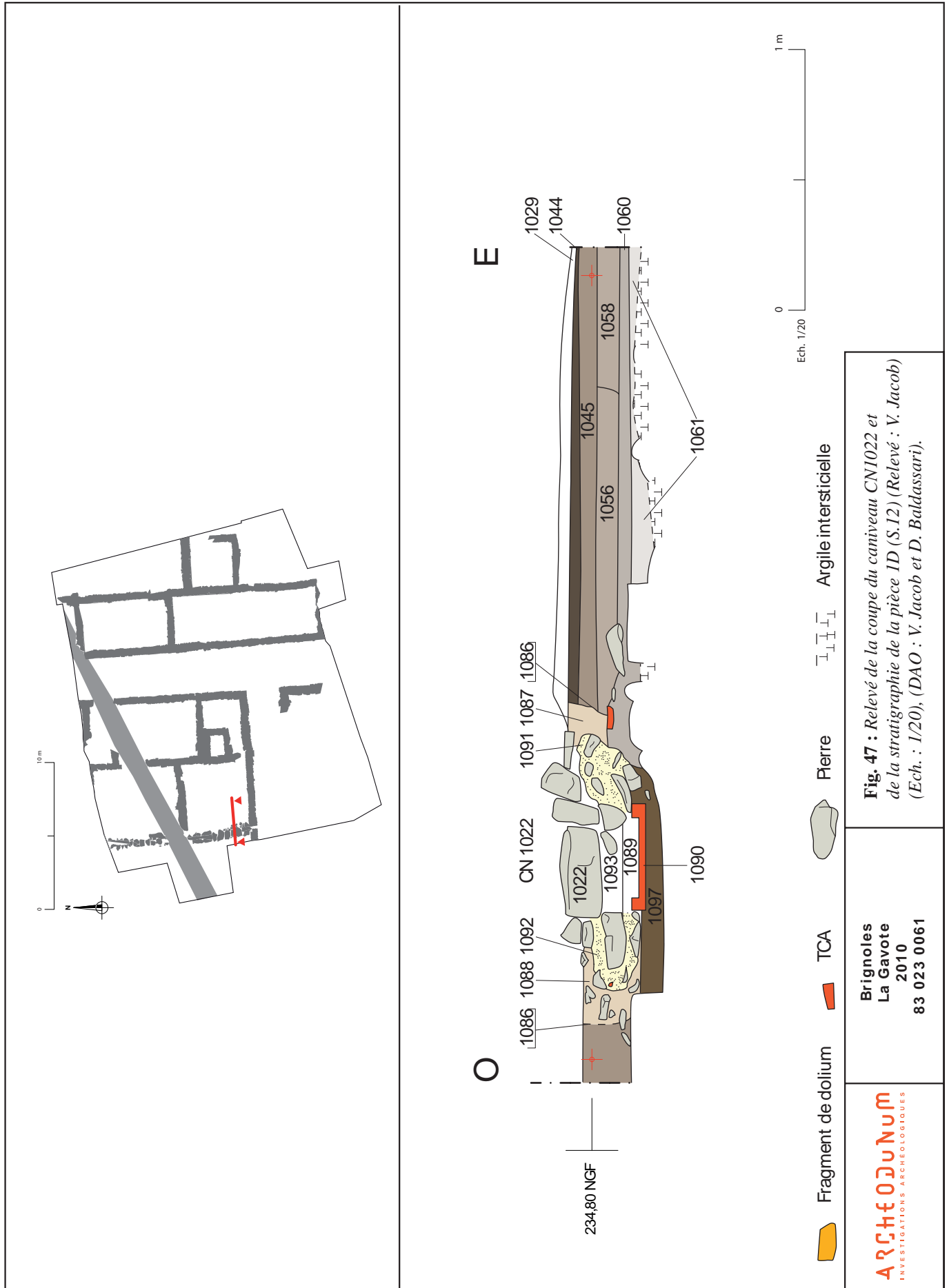


Fig. 47 : Relevé de la coupe du caniveau CN1022 et de la stratigraphie de la pièce 1D (S.12) (Relevé : V. Jacob) (Ech. : 1/20), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

ARCHÉODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES





1



2



1



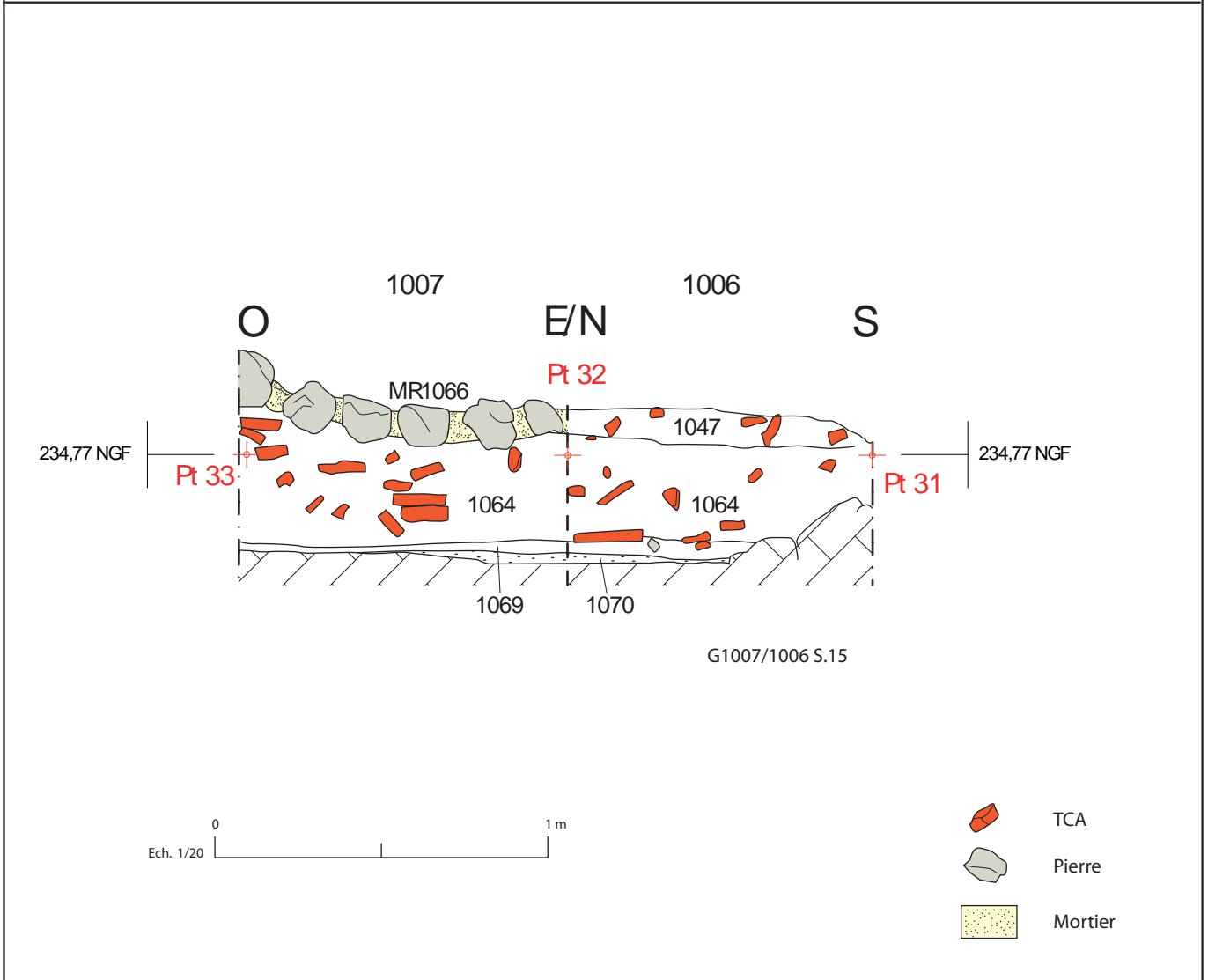
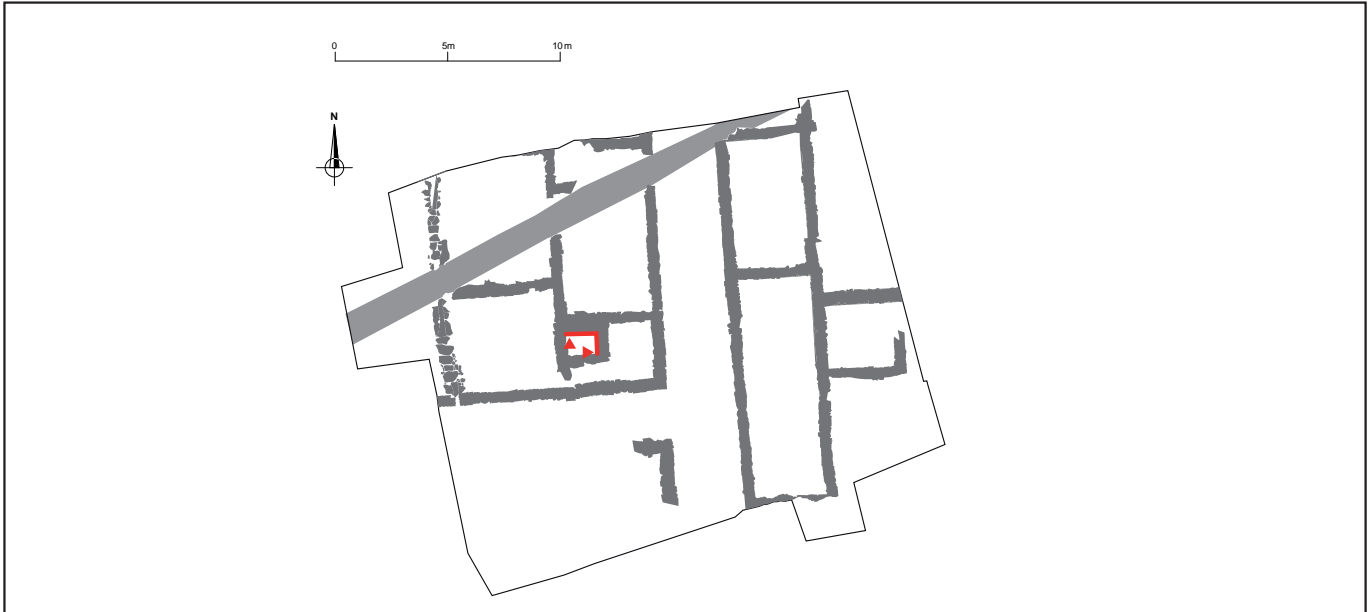
2



1



2



ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES

**Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061**

Fig. 3 Relevé des coupes nord et est du sondage S15 dans la pièce 1G (Ech. : 1/20) (Relevé : E. Porcher), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).



1



2



1



2

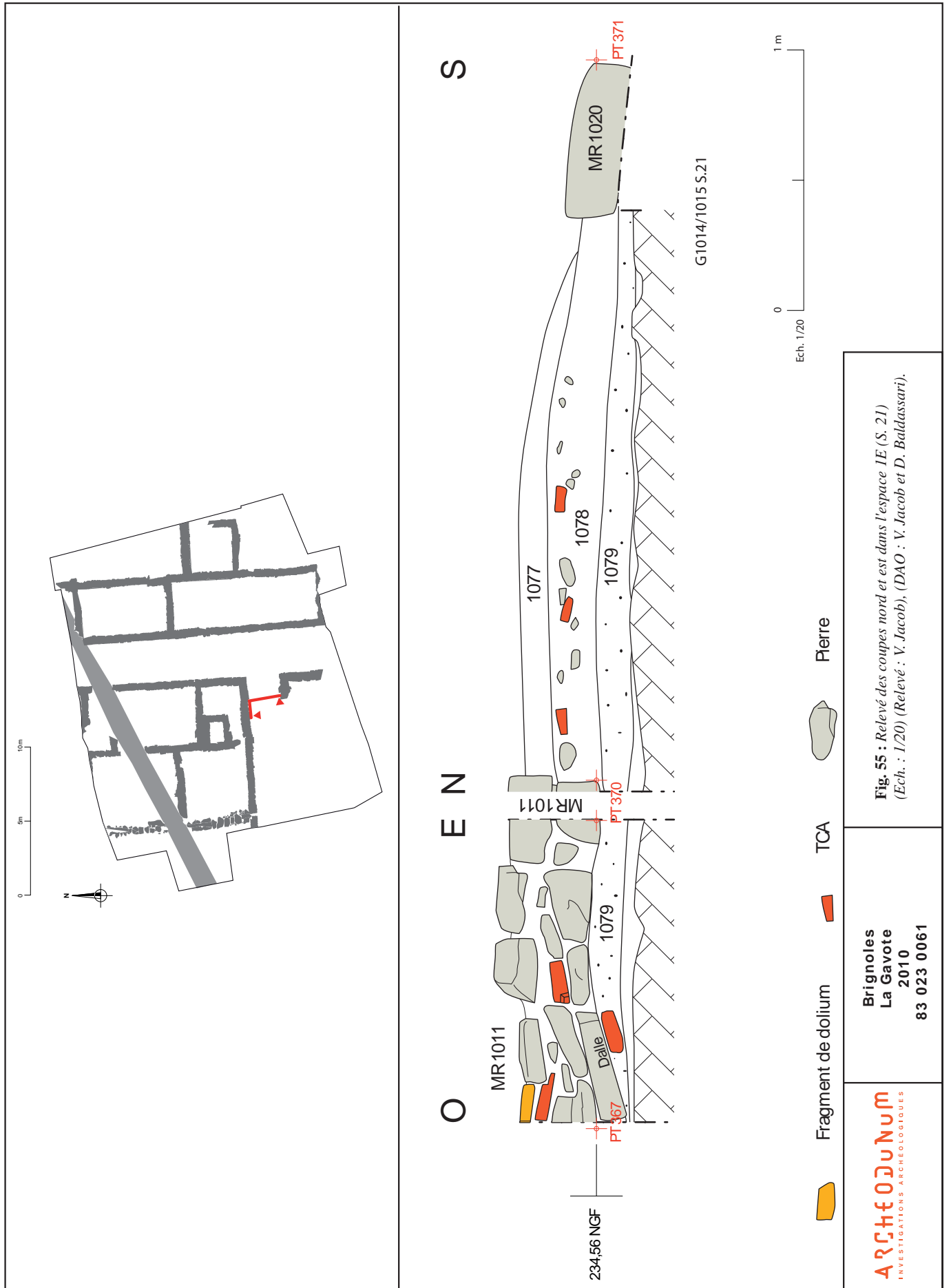


Fig. 55 : Relevé des coupes nord et est dans l'espace IE (S. 21)
(Ech. : 1/20) (Relevé : V. Jacob), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

ARCHÉODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

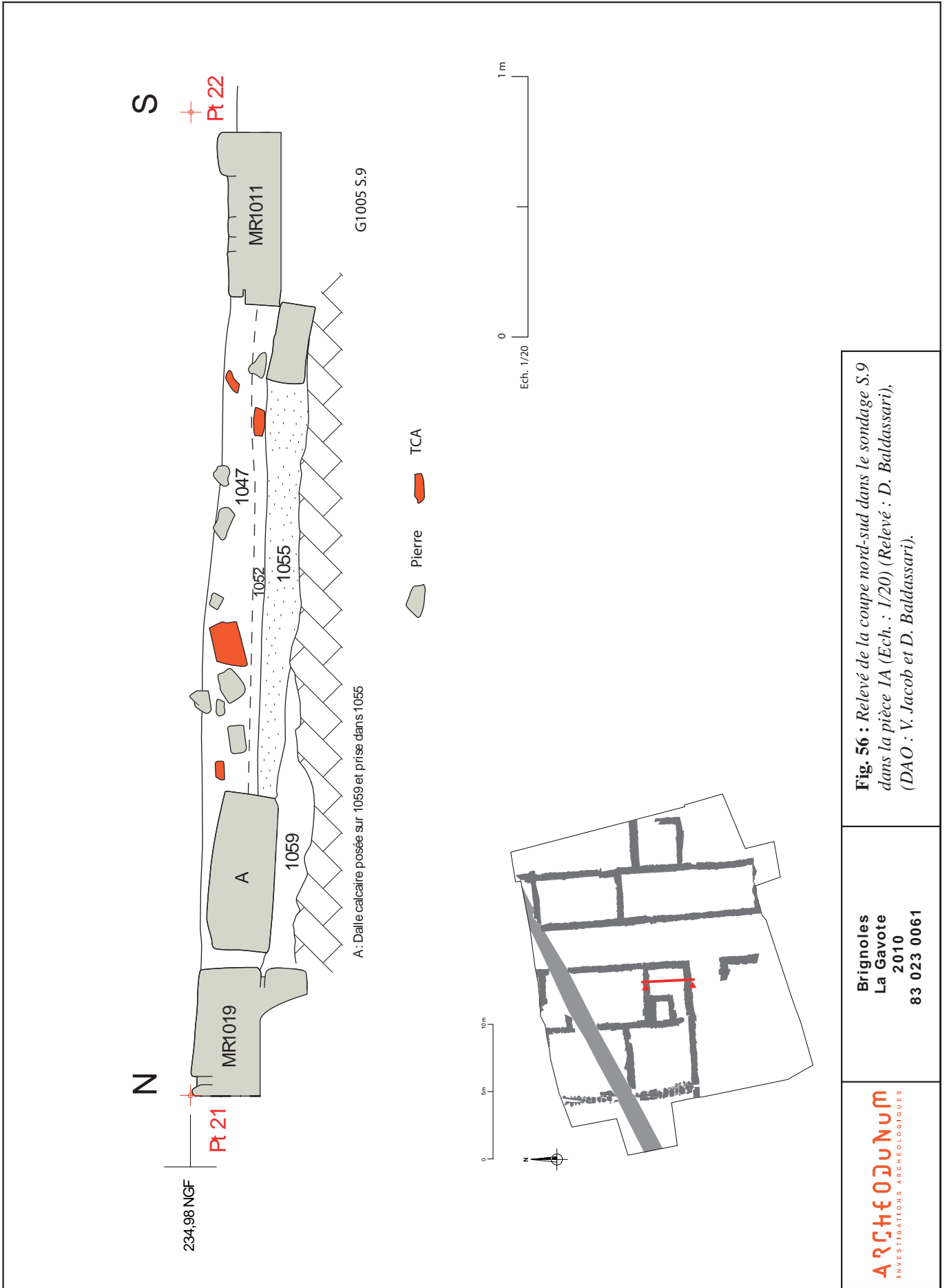


Fig. 56 : Relevé de la coupe nord-sud dans le sondage S.9 dans la pièce 1A (Ech. : 1/20) (Relevé : D. Baldassari), (DAO : V. Jacob et D. Baldassari).



1



2



1



2



1



2

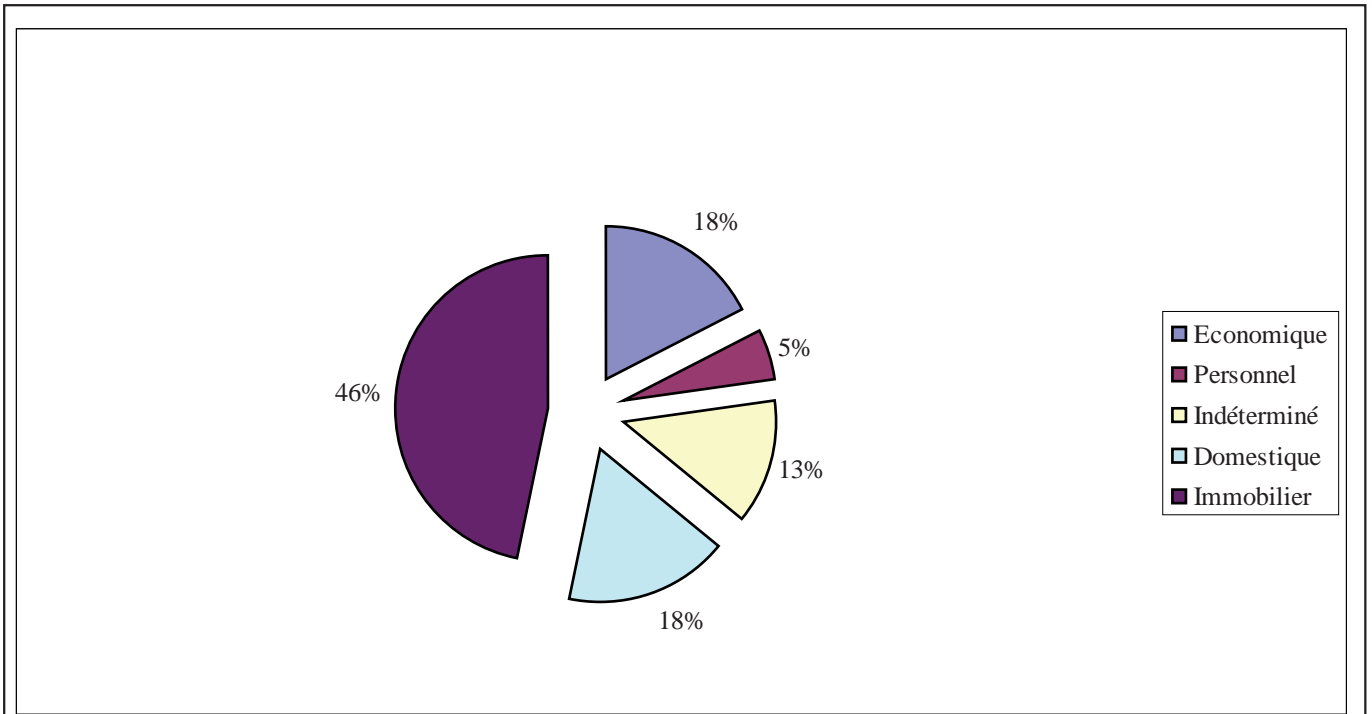


1

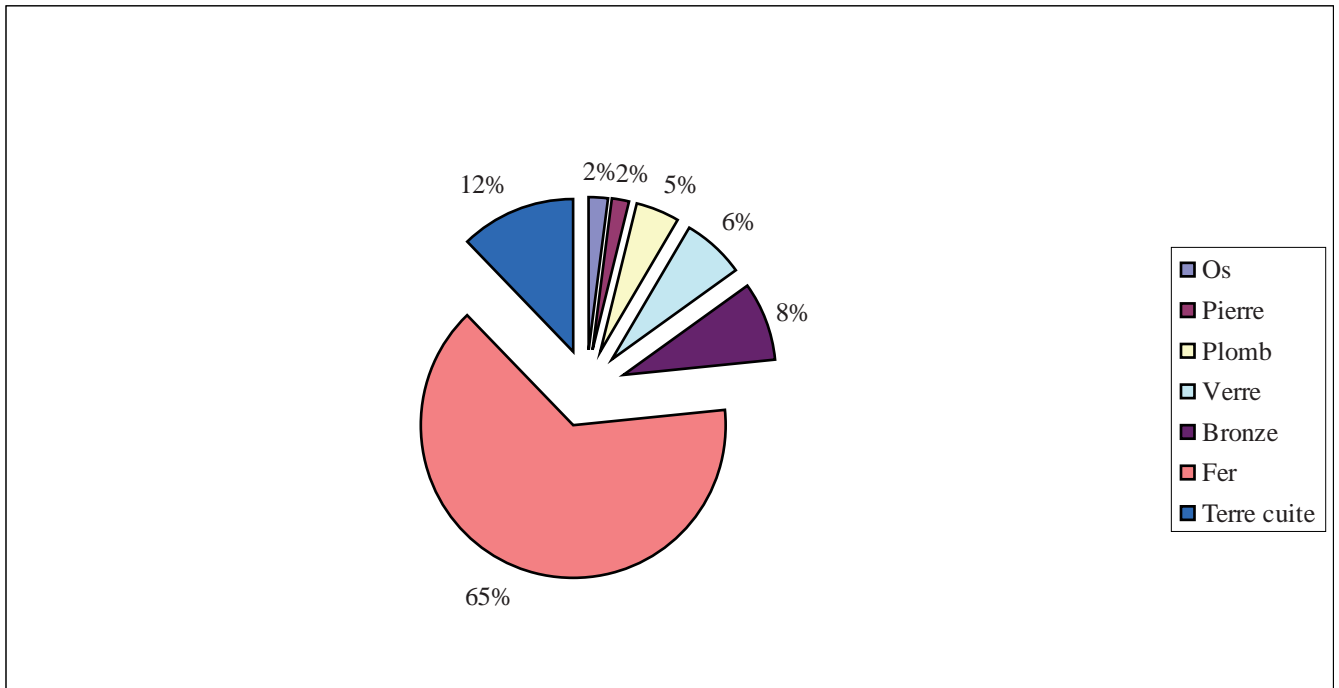


2





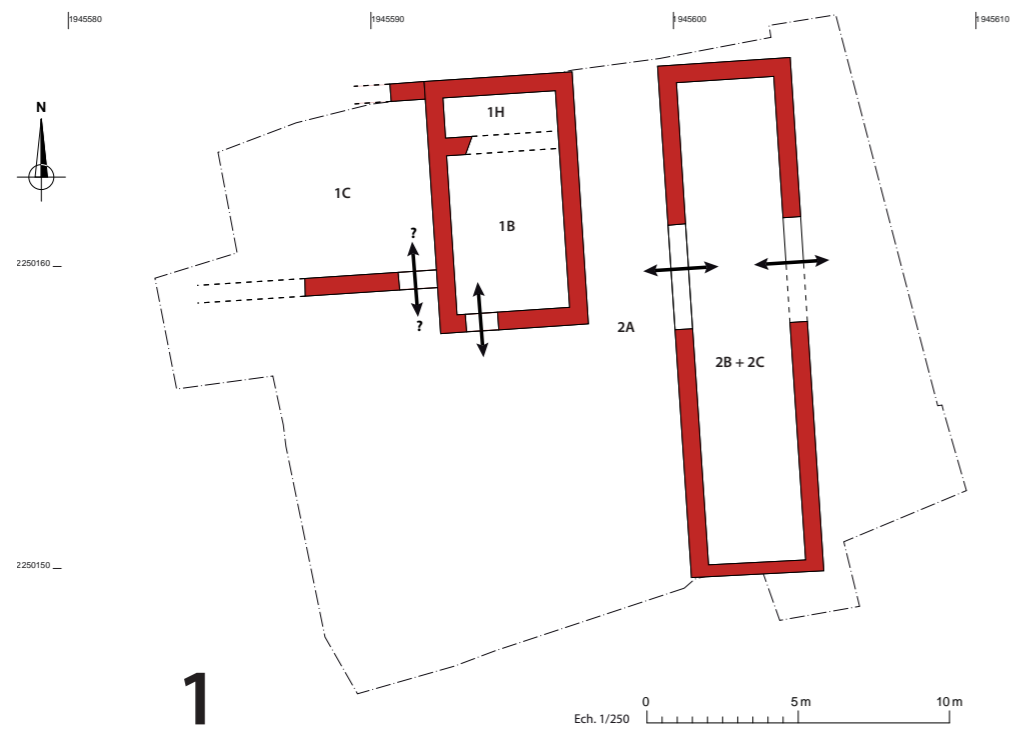
Graphique 1 : répartition de l'instrumentum par domaines d'activités



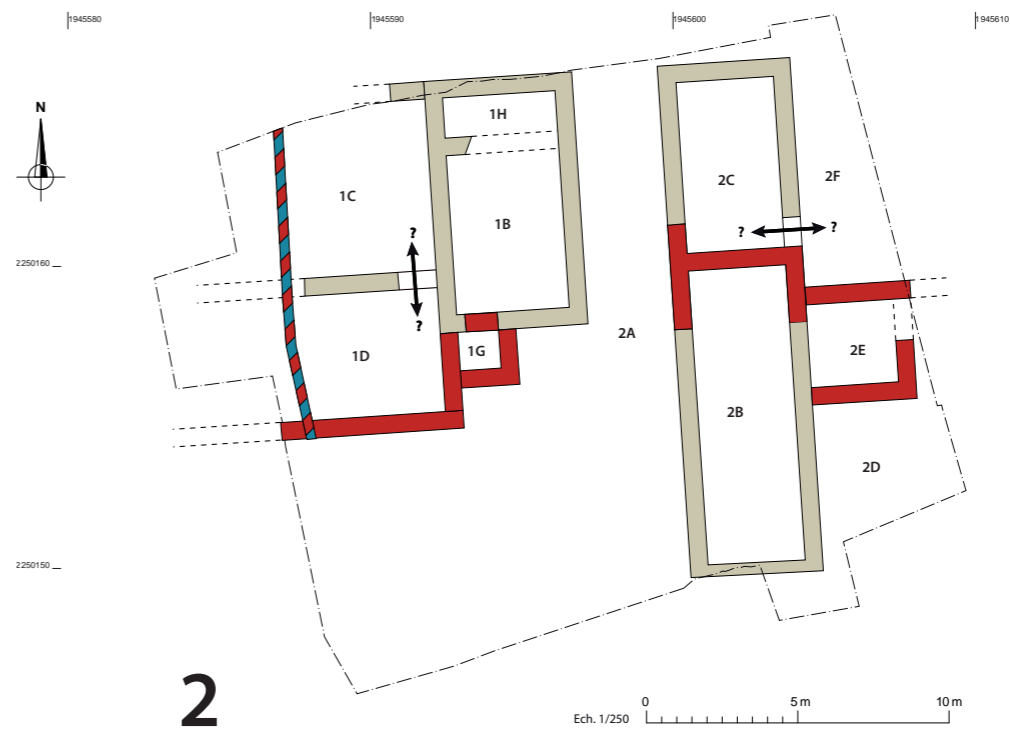
Graphique 2 : répartition de l'instrumentum par matériaux

US	Fer	Bronze	Plomb	Os	Verre	Pierre	Terre cuite
1001						x	
1007		x					
1009	x						
1016							x
1021							x
1025							x
1029	x	x					
1030		x					
1033	x						
1038		x					
1047	x				x		
1055	x						
1061	x						
1064	x	x					
1067							x
1069	x						
1078					x		
1082	x						
2002					x		
2003	x						
2004	x						
2008	x						
2018							x
2019	x	x			x		
2020	x	x					x
2022	x	x					
2025	x	x	x	x			x
2027						x	
2028	x						
2031				x			x
HS	x	x	x	x	x	x	x

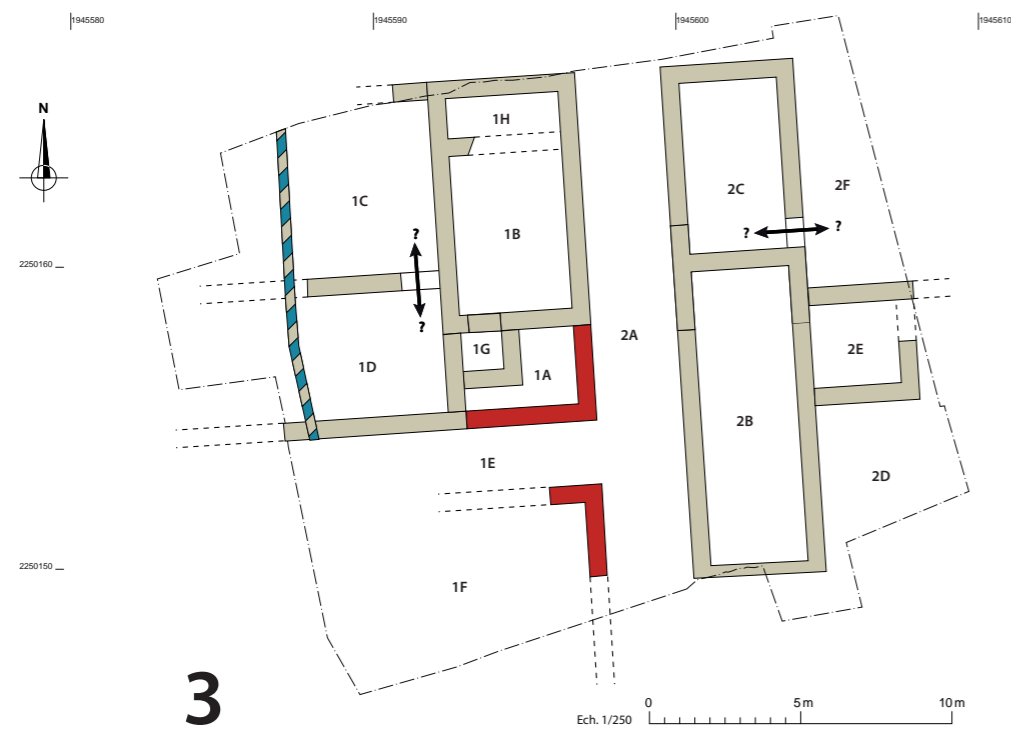
Tab eau d p é sence/ab en e d matériau p r US



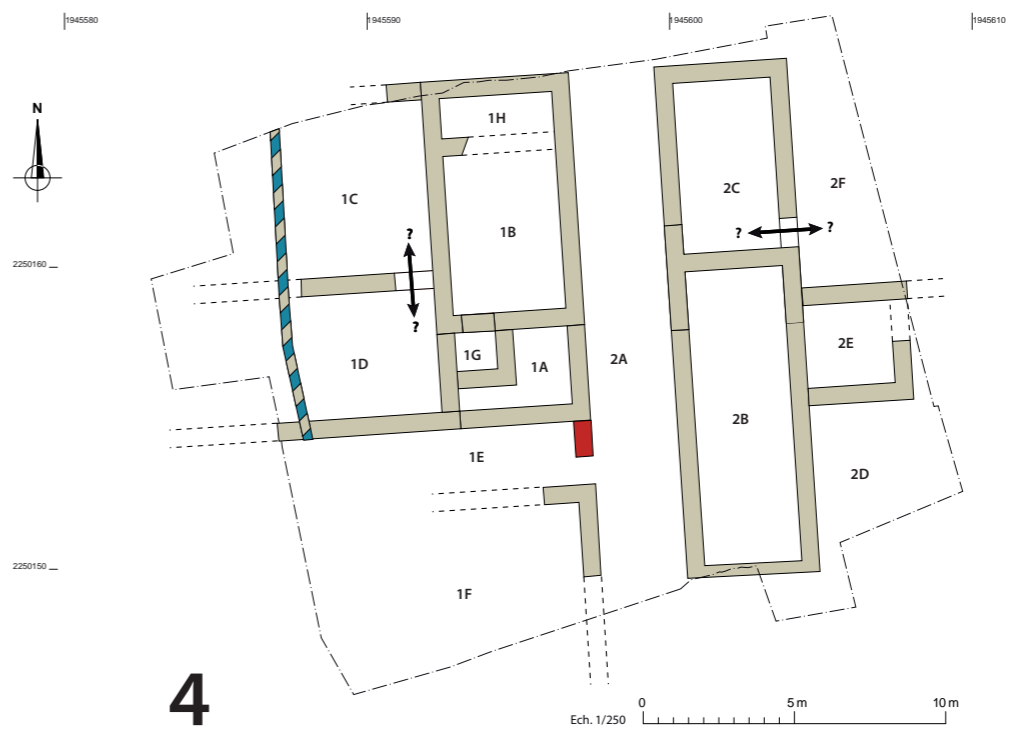
1



2



3

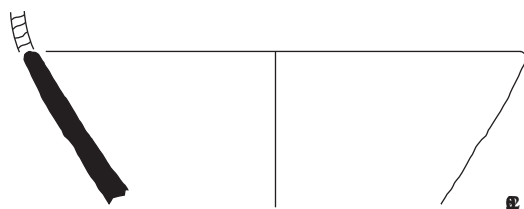
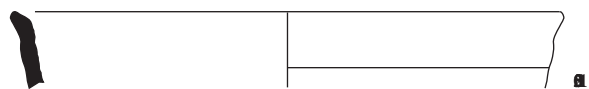


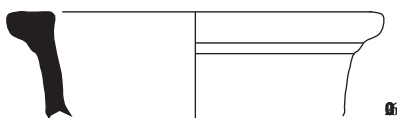
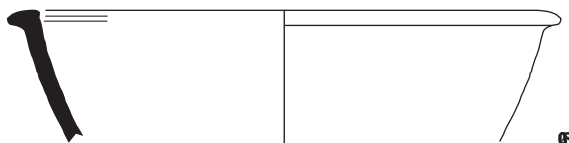
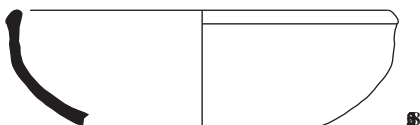
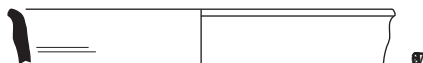
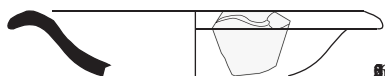
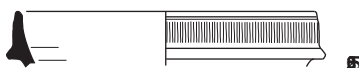
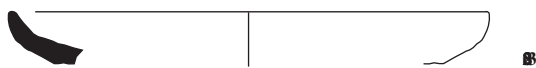
4

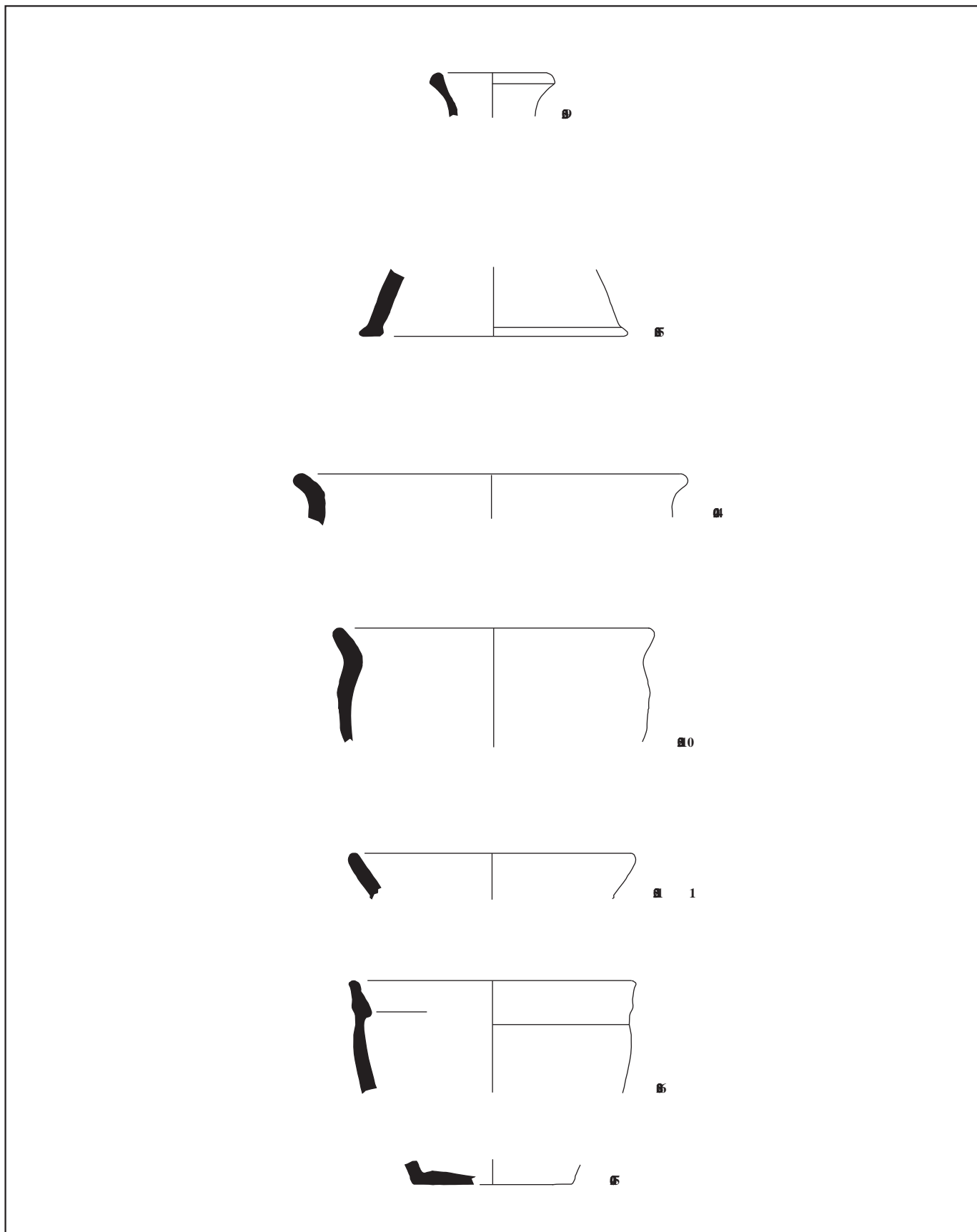
Figure 64

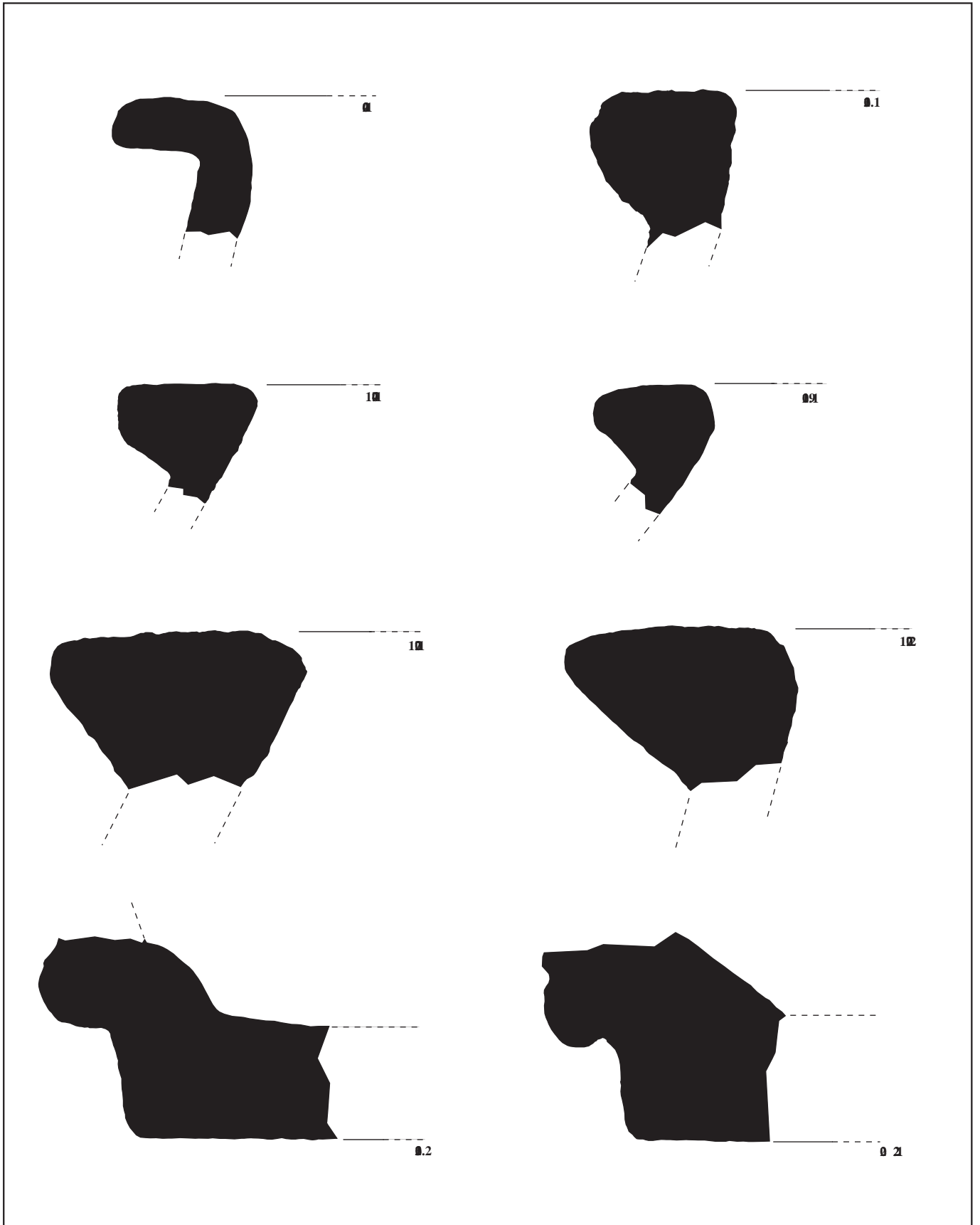
Figure 65

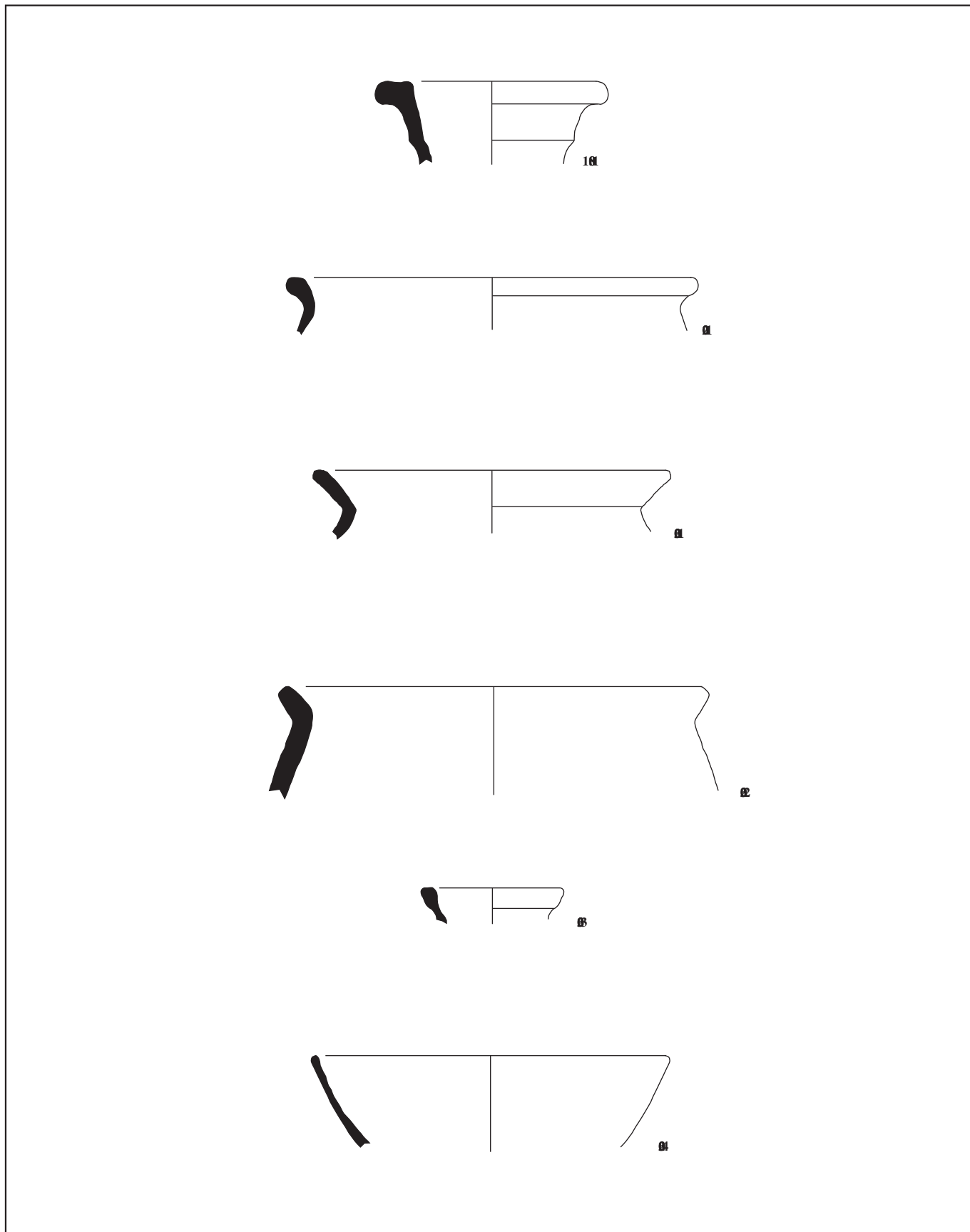
PLANCHES

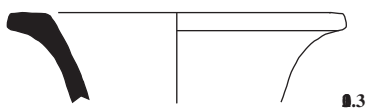








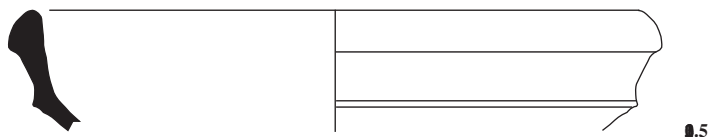




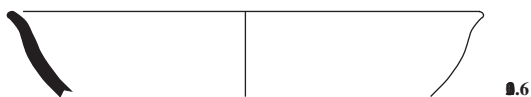
0.3



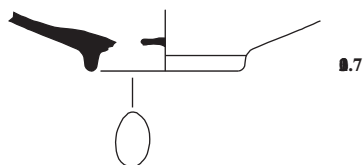
0.4



0.5



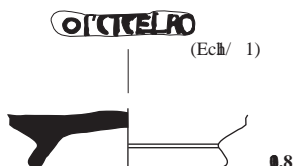
0.6



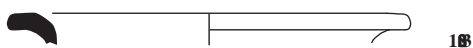
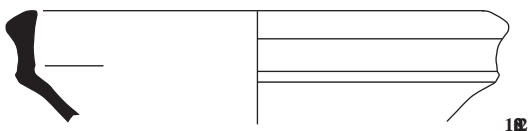
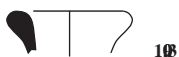
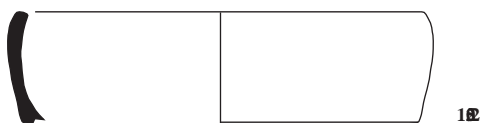
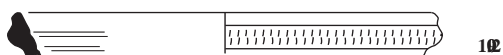
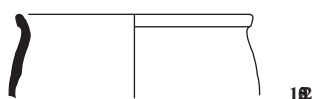
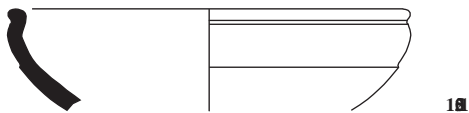
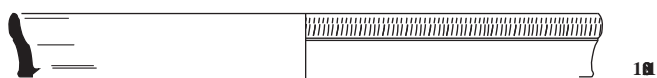
0.7

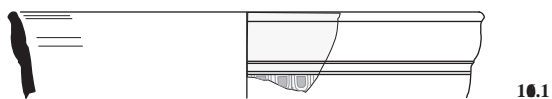


0.9

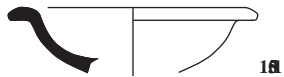


0.8

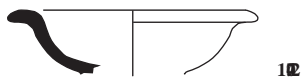




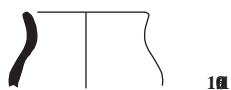
10.1



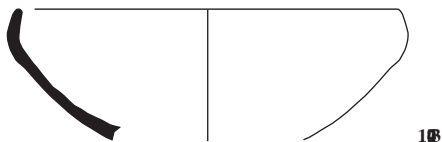
10A



10B



10C



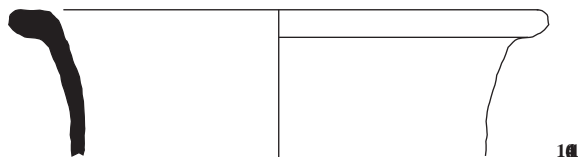
10D



10E



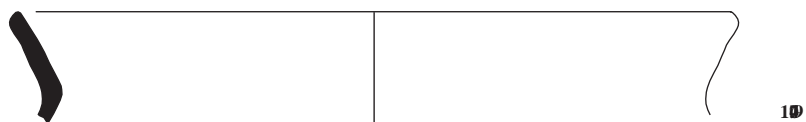
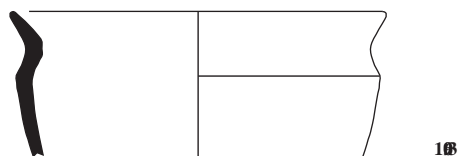
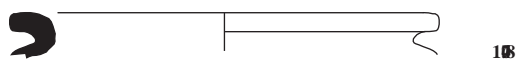
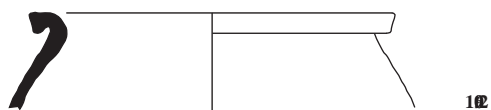
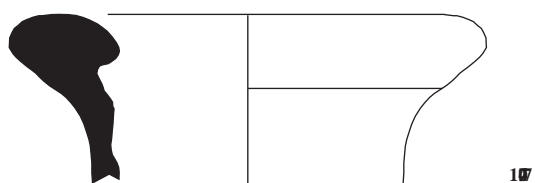
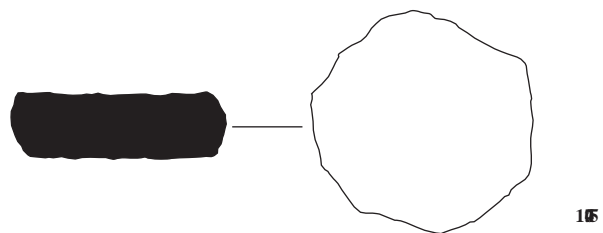
10F

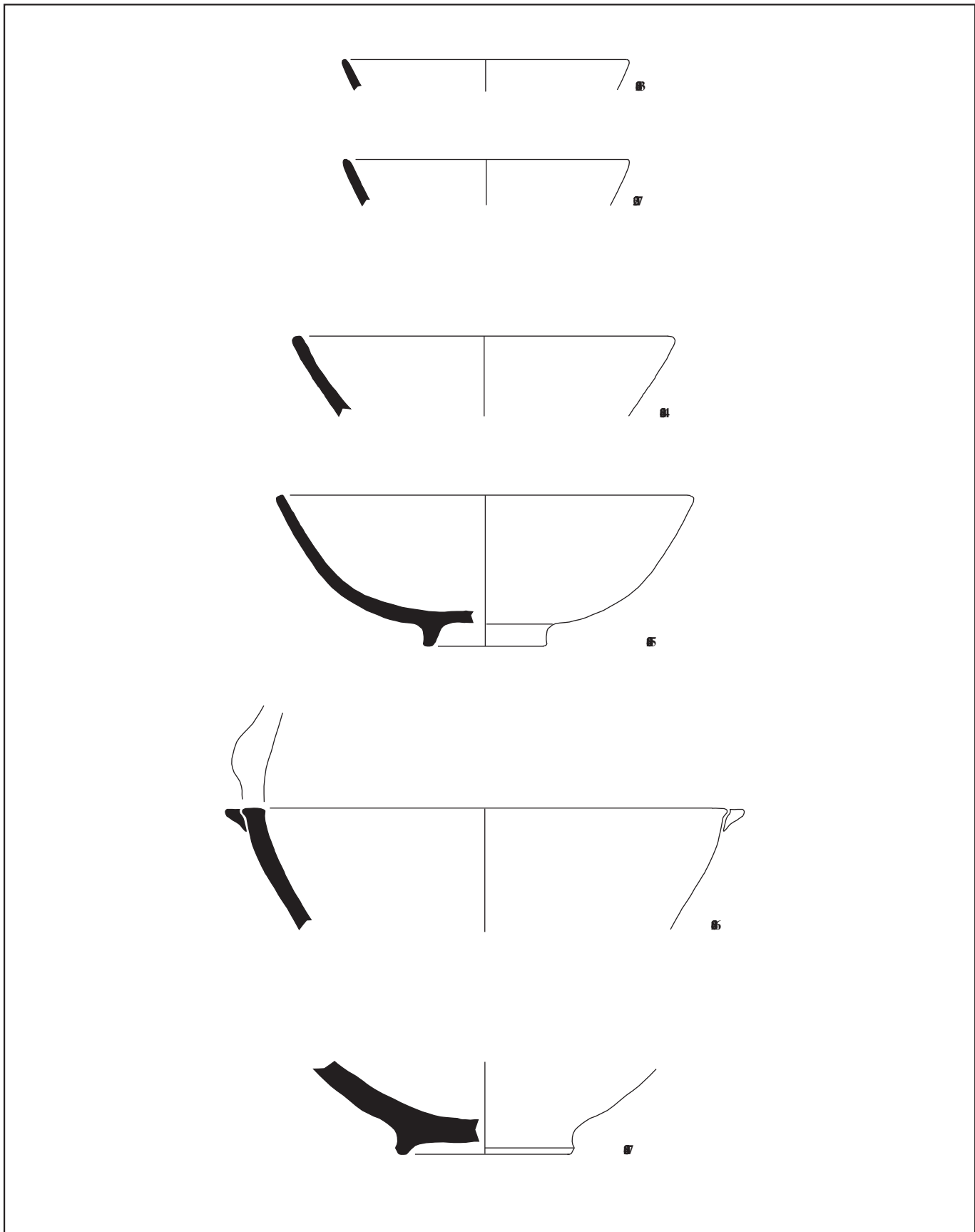


10G



10H

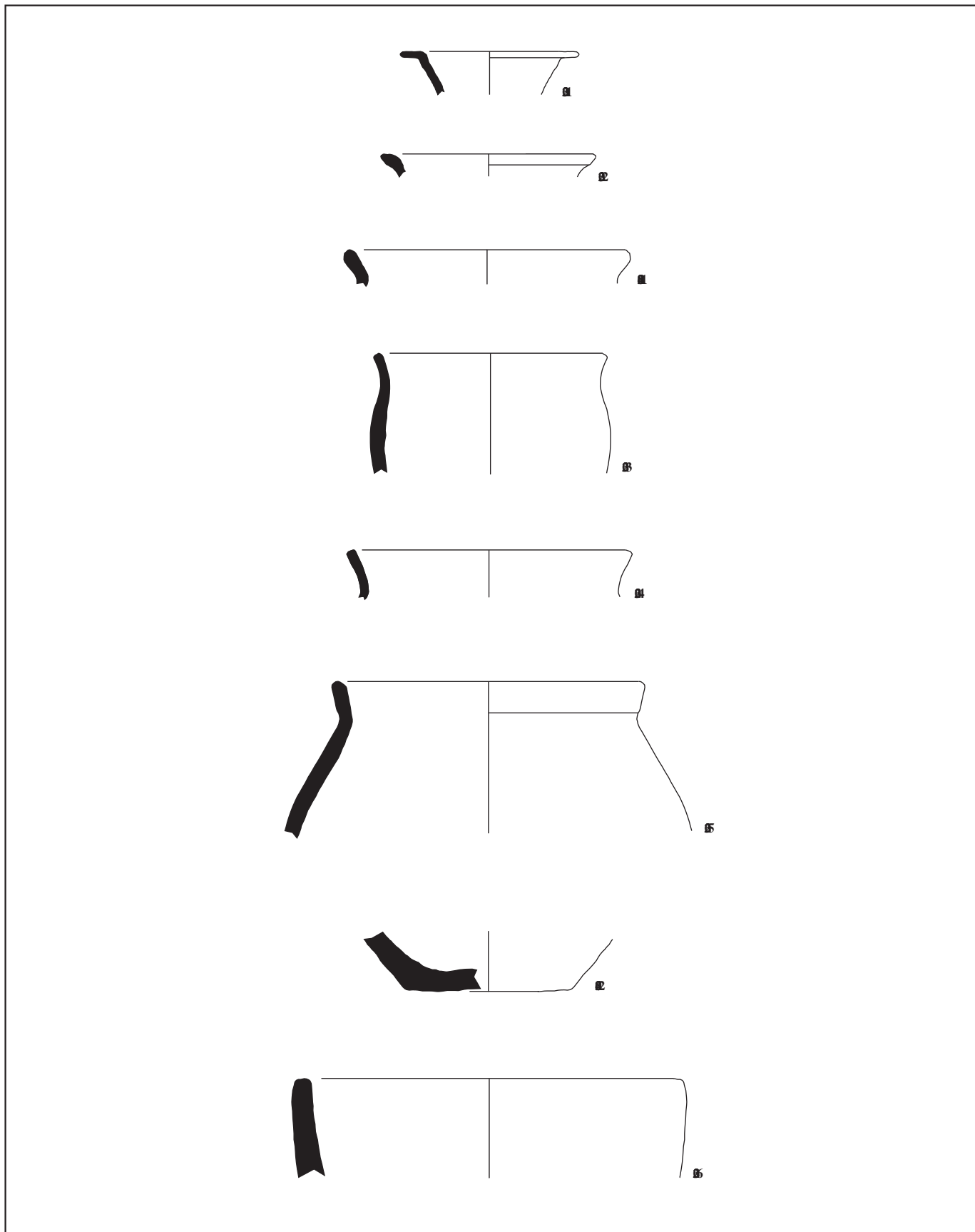


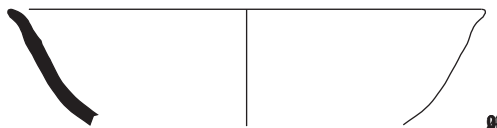
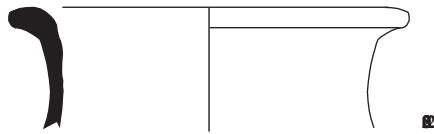
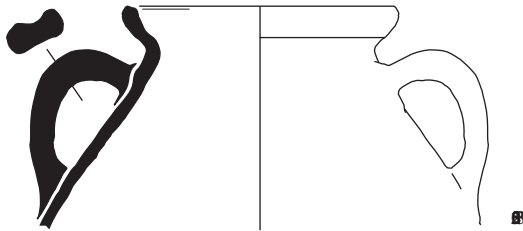


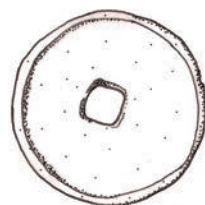
ARCHEODUNUM
INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES

Brignoles
La Gavote
2010
83 023 0061

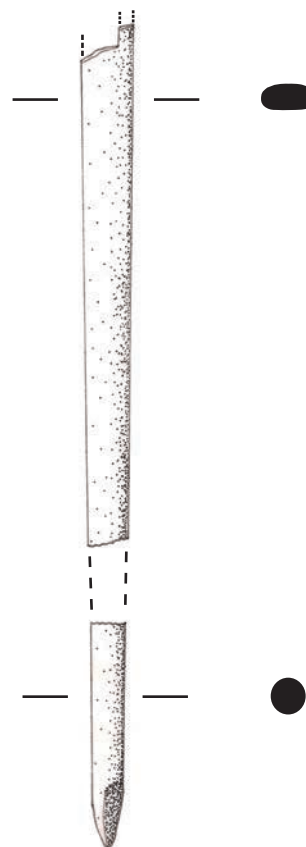
Pl. 10 Camp. A, 6, 7, CNT Grise, 4, 5, CNT, 6, 7, (éch.: 1/3le ssin et DAO : E. Porcher).







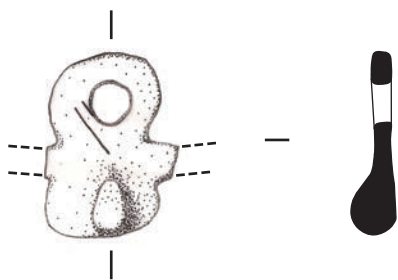
161



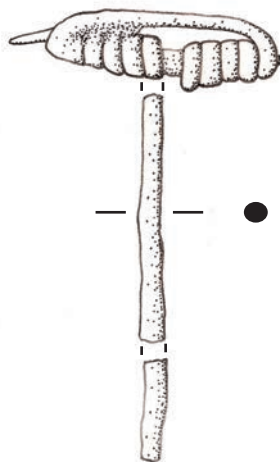
169

Echelle 1/1

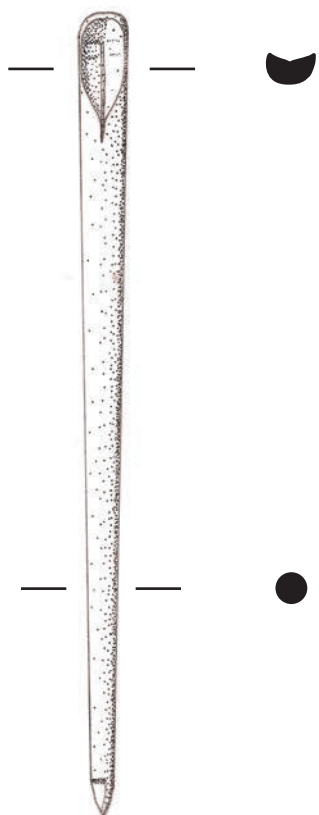




1030.1



H.S. 5



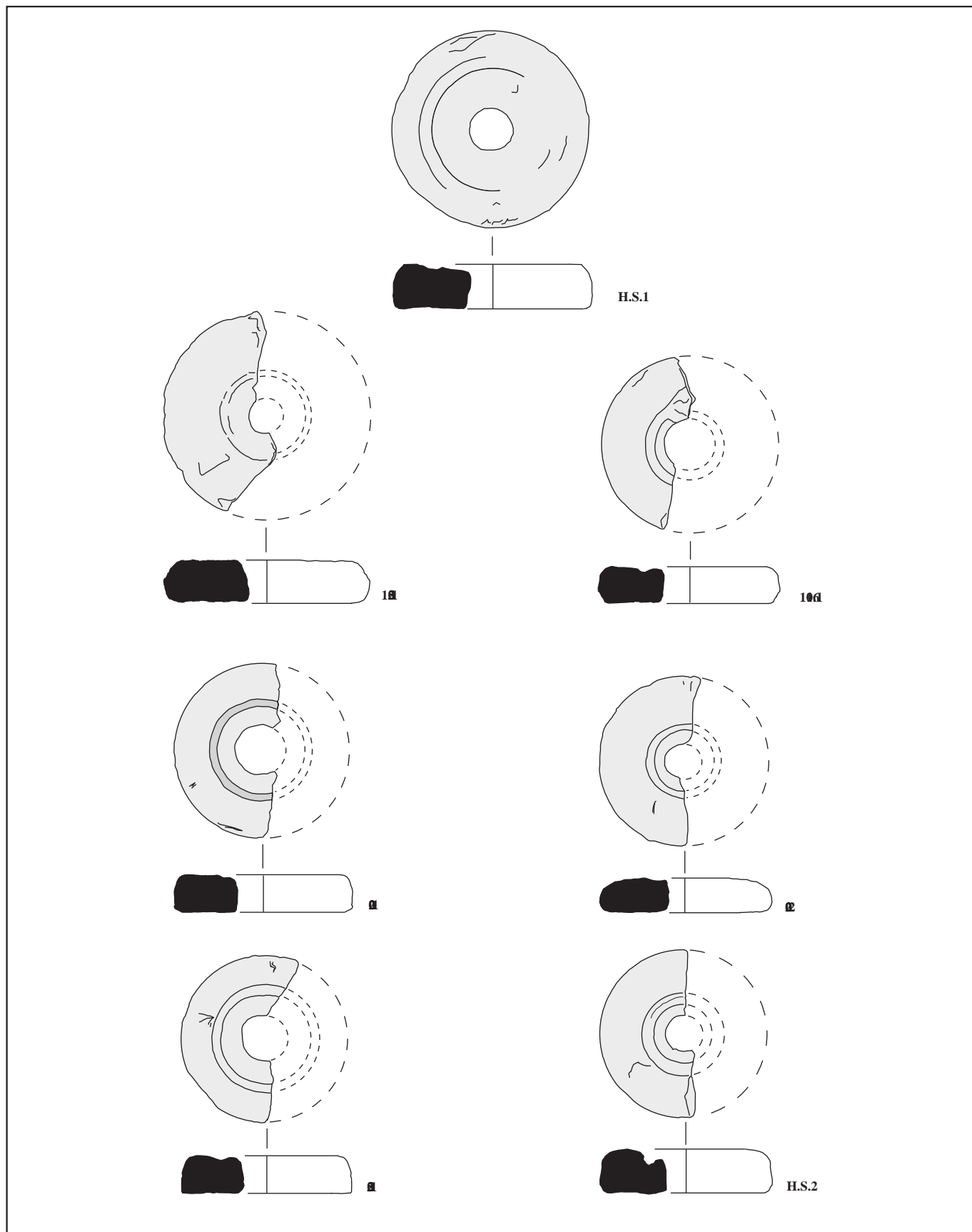
2017.1



2020.7

Echelle 1/1







26

avers

revers



Détail des traces de p a q a g d a r g n d d n e r f o r r é 20
Ech 1/2



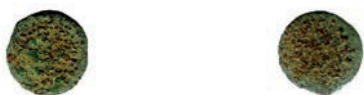
H.S.3

avers

revers



Détail des légendes p t i t b n e d A n i p i s H S
Ech 1/2



21

avers

revers



H.S.4

avers

revers

Ech 1/1

